
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Dix-septième séance – Mardi 12 octobre 2010, à 20 h 30

Présidence de M^{me} Frédérique Perler-Isaaz, présidente

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{me} Sandrine Salerno*, maire, *M. Patrice Mugny*, conseiller administratif, *M. Christophe Buemi*, *M^{me} Sandrine Burger*, *MM. Roland Crot*, *Endri Gega*, *M^{mes} Sandra Golay*, *Sophie Kuster*, *M. Christian Lopez Quirland*, *M^{me} Annina Pfund* et *M. Georges Queloz*.

Assistent à la séance: *M. Pierre Maudet*, vice-président, *MM. Manuel Tornare* et *Rémy Pagani*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 1^{er} octobre 2010, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 12 octobre et mercredi 13 octobre 2010, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

La présidente. M. le magistrat Manuel Tornare sera absent à la séance plénière de demain, de 17 h à 19 h. Nous le regrettons déjà...

3. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 29 avril 2009 en vue de l'ouverture de trois crédits pour un montant total de 25 264 940 francs, soit:

- un crédit de 24 803 300 francs destiné à la rénovation de l'Alhambra et à l'aménagement du bâtiment en salle de musique, située à la rue de la Rôtisserie 10, parcelles N^{os} 6415 et 6581, feuille 25 du cadastre de la commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève;
- un crédit de 364 340 francs destiné à l'équipement en mobilier de la salle de l'Alhambra, située à la rue de la Rôtisserie 10, parcelles N^{os} 6415 et 6581, feuille 25 du cadastre de la commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève;
- un crédit de 97 300 francs destiné à l'équipement en matériel informatique et télécommunication de la salle de l'Alhambra, située à la rue de la Rôtisserie 10, parcelles N^{os} 6415 et 6581, feuille 25 du cadastre de la commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève (PR-704 A)¹.

Suite du premier débat

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Tout à l'heure, au début du premier débat, d'aucuns ont prétendu que le groupe libéral, parce qu'il s'oppose à la réalisa-

¹ Rapport, 2453.

tion de ce projet de plus de 27 millions de francs, a été contraint de bâillonner sa candidate au Conseil administratif, car elle serait particulièrement orientée vers la culture. Voilà une curieuse prise en otage... En effet, cela voudrait dire que le débat sur la proposition PR-704 est culturel, alors que tel n'est pas du tout le cas.

La question est de savoir si 27 millions de francs sont ou non bien dépensés en étant affectés à la restauration d'une salle. Le débat culturel, c'est autre chose: il porte non sur le contenant, mais sur le contenu – il porte sur l'âme, et l'âme n'a pas de prix... que cela coûte 12 ou 27 millions de francs! En conséquence, ce débat n'est en aucun cas culturel.

On a prétendu également que les contraintes qui pèsent sur la salle de l'Alhambra procéderaient du fait qu'elle a été classée à la suite de l'échec du projet de réalisation de bâtiments et de parking à cet endroit. Certes, ce projet a échoué par décision du peuple et, à cette occasion, il a été décidé de conserver la salle; mais il ne s'agit pas pour autant d'un classement, ni même d'une mise à l'inventaire! C'est simplement une reconnaissance politique de la valeur de cette salle.

Dans ce cadre et à la quasi-unanimité, comme le rappelait M^{me} Brunier tout à l'heure, le Conseil municipal a confié deux mandats au Conseil administratif. Le premier émanait du groupe socialiste, et en particulier de l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville (AHCVV), qui joue un rôle important en ce qui concerne l'Alhambra; en ce temps-là, elle comptait un illustre représentant dans notre Conseil, M. Juon. C'est lui qui a emporté l'adhésion de l'unanimité de notre plénum, dans cette affaire.

En accordant un crédit d'étude pour la rénovation de l'Alhambra au Conseil administratif, nous lui avons donc demandé de prévoir deux projets: le premier, tel qu'il le concevait lui-même, et le second, reflet de la volonté du Conseil municipal, qui s'est appelé «projet light». Premier scandale: dans la proposition PR-704, ledit projet light a disparu! Et on nous dit qu'il faut payer un deuxième crédit d'étude pour y avoir droit! Par conséquent, le premier que nous avons voté et qui devait comporter cette alternative n'a pas été dépensé selon l'objectif assigné, mais en vue du seul et unique «projet mammoth» du Conseil administratif, comme on pourrait l'appeler par opposition au projet light.

D'ailleurs, comme l'a rappelé le magistrat lui-même, ce projet est devenu encore plus mammoth pendant l'été. Le 9 juin dernier, il nous a été soumis pour un montant de 25 264 940 francs qui figure dans le titre de la proposition PR-704. Mais avec les seuls amendements du Conseil administratif – et non après l'examen de la proposition par la commission des travaux et des constructions – il atteint maintenant 28,3 millions de francs. Pendant les travaux de la commission, le coût de ce projet a déjà augmenté de plus de 10%! C'est véritablement effrayant! Nous constatons donc que, dans cette affaire, il n'y a aucune limite financière, aucun garde-fou.

Le groupe libéral, en s'opposant à ce projet mammoth, continue à demander dans quelle mesure un projet light ne serait pas plus adéquat. La réponse se trouve dans la proposition PR-704. En effet, le second mandat confié au Conseil administratif par le Conseil municipal était de sauvegarder l'Alhambra. Or, que nous propose-t-on ici? La destruction pure et simple de cette salle! La suppression de tous les éléments qui en font la spécificité! On veut la remplacer par un espace en phase avec l'âme contemporaine – les mauvaises langues diront qu'il sera sans âme... En tout cas, cela n'aura plus rien à voir avec ce que nous voulions pour l'Alhambra.

D'autre part, dans ce second mandat confié au Conseil administratif au sujet de l'Alhambra, en plus des éléments particuliers de ce lieu, nous demandions le maintien de la gérance actuelle. Et là aussi, nous sommes dupés! L'arrêté V de la proposition PR-704 est un peu comme le Canada Dry de la publicité de mon enfance: il a le goût et l'odeur de la sauvegarde, mais ce n'est en rien de la sauvegarde... Cet arrêté stipule que la Ville est propriétaire des lieux, mais il ne nous dit pas qui en est locataire, ce qui signifie que la Ville se réserve le droit d'attribuer la gérance de l'Alhambra à qui bon lui semble. Par conséquent, l'arrêté V ne nous donne aucune garantie de quelque nature que ce soit quant au maintien du principe actuel.

Il y a un élément sur lequel le Conseil municipal a insisté et tenu bon: l'exploitation de l'Alhambra devait rester indépendante de celle de l'Alhambra même. Mais là encore, le projet d'arrêté V que l'on nous demande d'approuver nous indique, par une formule vraiment ridicule, que ce point fera l'objet du contrat de bail. Alors, que l'on nous donne le contrat de bail, puisque l'arrêté lui-même ne nous dit pas qui et comment! Il ne nous donne aucune des garanties que nous avons requises.

Ainsi donc, les deux mandats que le Conseil municipal, sinon à l'unanimité, du moins par une majorité extrêmement forte, avait confié au Conseil administratif comme conditions sine qua non pour la réalisation du projet de l'Alhambra n'ont pas été respectés par l'exécutif dans la proposition PR-704.

Nous voulions une étude sur un projet light évalué à l'époque à 5 ou 6 millions de francs; nous savons aujourd'hui que ce serait plutôt 10 millions de francs, mais cela reste modeste par rapport aux 30 millions de francs du projet mammoth. Nous voulions aussi la conservation du lieu de fête et de rassemblement qu'est l'Alhambra. Je le répète, ces deux conditions ont purement et simplement passé à la trappe par la seule volonté du Conseil administratif qui fait fi, d'une part, des instructions que nous lui avons données et, d'autre part, des budgets que nous lui avons votés pour réaliser le projet. Il a même le culot, aujourd'hui, de nous dire que nous devons lui allouer 1,5 million de francs supplémentaire pour qu'il nous présente une étude sur un projet light!

Dans ces circonstances, nous ne pouvons que constater que le Conseil administratif se moque de nous! Voter la proposition PR-704 avec les amendements, c'est considérer l'argent public et l'intérêt des habitants de la ville comme négligeables. En conséquence, cette proposition est inacceptable et il faut la refuser en tant que telle. Elle doit être complétée d'un projet light, et elle doit donner des garanties en ce qui concerne l'Alhambra!

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il fut un temps où le Conseil administratif nous soumettait des propositions abouties, que le Conseil municipal pouvait accepter ou refuser. Mais aujourd'hui, cet exécutif – notamment M. Pagani et ses services – a adopté une méthode bien particulière: il nous soumet des objets à options en proposant aux commissions de refaire le travail du Conseil administratif, c'est-à-dire d'ajouter, d'enlever ou de modifier des éléments du projet. Voilà comment nous en arrivons à la situation actuelle dans le dossier de l'Alhambra: le Conseil municipal est divisé sur ce projet qui devrait faire l'unanimité, dont on parle depuis quinze ans et qu'il conviendrait vraiment de débloquer maintenant.

J'aimerais situer tout cela dans son véritable contexte. En effet, le rapport de M. Dalphin, dont on a fait l'éloge tout à l'heure, rappelle l'historique du lieu tout en gommant complètement un autre historique que je rappellerai ici. La proposition PR-704 est le résultat de deux pétitions, la P-211 et la P-224, et d'une proposition qui a d'abord été examinée par la commission des arts et de la culture, puis refusée par le plénum.

Mesdames et Messieurs, souvenez-vous de ce que nous a dit M. Mugny, à l'époque: «Puisque c'est comme ça, vous verrez, il n'y aura rien!» Et voilà qu'est arrivé M. Pagani, qui a dit qu'il verrait ce que l'on pouvait faire. Nous en arrivons ainsi à des propositions à options pas très convaincantes. Je rappelle ce que soulignait avec raison M. Queloz tout à l'heure: actuellement, on évoque un coût total de rénovation de l'Alhambra de 39 millions de francs! Certes, 10 millions de francs proviennent d'un échange avec l'Etat et de l'inscription du bâtiment au patrimoine administratif de la Ville, mais ce n'est pas une raison pour ne pas en tenir compte. En tout cas, ces travaux qui devaient se monter à environ 25 millions de francs selon la proposition PR-704 originelle ont déjà passé à plus de 27 millions de francs avec les amendements du Conseil administratif! Avec de tels montants, il n'est vraiment pas étonnant que nous soyons partagés en ce qui concerne ce projet.

J'ai suivi les pérégrinations de M. Pagani dans cette affaire et sa volonté d'«arranger les bidons» – je suis bien obligé de m'exprimer ainsi! Il a dû essayer de convaincre aussi bien les partisans de l'Alhambra que l'AHCVV. Tout cela

a donc abouti à la proposition PR-704 qui est insatisfaisante, certes, mais qui a au moins le mérite d'exister. Elle a fait l'objet de grands débats au sein de notre groupe; nous n'étions pas très convaincus de la voter ce soir, pour les raisons que j'ai énoncées et parce que nous estimons que le Conseil administratif ne peut pas travailler ainsi – ce n'est pas la première fois que le Parti démocrate-chrétien le dit, dans cette enceinte! C'est vraiment inadmissible!

Nous souhaitons recevoir des projets bien ficelés, défendables et explicables à la population dont nous sommes les représentants. Eh bien, essayez toujours d'aller expliquer le projet de la proposition PR-704, Mesdames et Messieurs! Nous avons nous-mêmes de la peine à en comprendre certains aspects! Tout le monde en parle et tout le monde s'interroge! Je lance donc ce message au Conseil administratif: pour le temps qui vous reste à l'exécutif, Madame et Messieurs, soumettez-nous des propositions que nous puissions étudier correctement! Évitez-nous les options! Un exécutif est là pour diriger et faire des propositions, il est là pour gérer la Ville et non pour demander en permanence au Conseil municipal d'assumer ce rôle.

En ce qui nous concerne, nous voterons ce soir la proposition PR-704 amendée, car nous sommes persuadés que, si nous la refusons, pour les raisons évoquées tout à l'heure par M. Paganì, la rénovation de l'Alhambra attendra encore une dizaine d'années. Après tout ce temps, le projet light que nous aurions voulu – M. Froidevaux a raison de le défendre – sera devenu encore plus onéreux que la proposition mammoth qui nous est soumise aujourd'hui.

Par conséquent, pour des raisons de réalisme politique, nous accepterons ce projet. Nous tenons également compte du contexte politique: aujourd'hui, les salles et les lieux de réunion pour les jeunes manquent au centre-ville comme en périphérie. Cependant, je précise une fois encore que, si nous voterons la proposition PR-704 amendée, c'est en manifestant notre mécontentement quant à la façon dont elle a été élaborée par le Conseil administratif. (*Applaudissements.*)

La présidente. Nous saluons à la tribune du public M^{me} Esther Alder et M. Michel Chevrolet, anciens membres du Conseil municipal. (*Applaudissements.*)

M. Alexandre Wisard (Ve). Chers collègues, j'essaierai de la faire brève... Beaucoup de choses ont déjà été évoquées, mais, surtout, la messe est dite depuis que le Parti démocrate-chrétien a pris position. Au nom des Verts, je me permets de le féliciter de prendre parfois de bonnes décisions...

Je crois que nous serons tous d'accord pour dire que la facture finale de la rénovation de l'Alhambra est élevée: 28 à 29 millions de francs! Nous en par-

lions tout à l'heure avec M. Pagani, qui essayait de nous dire que ce n'était pas si cher... Mais, quand on pense que ce dossier a démarré, il y a sept ou huit ans, sur une base de 18 millions de francs, la différence est nette! Il est vrai qu'il a évolué, et que l'on a entre-temps demandé à la population ce qu'elle voulait faire de cette salle. Et nous voilà aujourd'hui avec une facture finale de l'ordre de 28 millions de francs. M. Queloz, pour le Parti libéral, et M. Dossan, pour le Parti radical, ont donc eu raison d'estimer ces coûts très élevés.

Pour notre part, nous n'en sommes pas étonnés. Je ne suis qu'un novice au sein de ce Conseil municipal, puisque je n'y siége que depuis trois ans, mais il est vrai que cela fait quelques années que M. Pagani nous a habitués à des projets chers, pour le dire de manière synthétique. Enfin, accordons-lui au moins le mérite d'avoir sorti ce dossier de l'ornière!

Vous vous souvenez, il y a deux ans, notre magistrat bien-aimé Patrice Mugny – que je salue, même s'il n'est pas là ce soir – disait: «Vous m'énervez avec l'Alhambra, je retire la proposition.» Nous étions tous comme tétanisés, car cela faisait vingt ans que la Ville avait reçu cette salle qui n'était pas en bon état, et il fallait agir pour améliorer la situation. Il est vrai que M. Mugny – je le dis malgré toute l'amitié que je lui porte – était un peu énervé; il a donc refile la patate chaude à son collègue Pagani.

Ce dernier a eu le courage – il faut le reconnaître et le dire – de prendre son bâton de pèlerin, d'aller faire la tournée des popotes et de discuter avec l'AHCVV. Je la connais, j'en suis un ancien président, et je peux vous dire que ce genre de négociations est tout sauf facile! Cette association compte d'anciens conseillers municipaux avec qui il n'est pas toujours évident de collaborer. Ses trois ex-présidents qui siègent encore dans cette enceinte en savent quelque chose...

Et puis, il y a aussi la question de l'Alhambar. Cet établissement est le fruit d'un projet magnifique que des gens ont réussi à monter en ville, et c'est un endroit convivial et sympa. Les autorités ont voulu leur faire dégager le plancher, ils se sont défendus et ils ont eu raison. Je ne parle même pas des milieux musicaux, avec qui c'est tout aussi compliqué.

M. Pagani a donc pris son bâton de pèlerin, il y a bientôt deux ans. Il a réuni tout le monde autour de la table des négociations et il a trouvé des accords; je l'en félicite, au nom des Verts.

Ce soir, nous avons à voter une proposition qui est chère, je le répète. Nous pourrions y renoncer, et vouloir tout recommencer sur la base d'un nouveau crédit d'étude pour un projet plus léger – et encore, il n'est pas acquis d'avance qu'il sera accepté au final! Mais je crois que nous devons nous décider une fois pour toutes à rénover maintenant l'Alhambra. Nous sommes en 2010, arrêtons de tergiverser! Je sais, c'est cher, mais allons-y!

Je signale que cette décision s'inscrit dans un contexte d'actualité. En effet, le Moa Club devra fermer sur décision administrative du Canton, Weetamix de même, et il y a encore des excités qui veulent fermer l'Usine! On imagine bien que, si nous fermons ces trois lieux, leurs publics respectifs devront se reporter ailleurs et la situation commencera à se compliquer, dans notre canton. Nous manquons de lieux culturels appropriés, à Genève, et la Ville n'a pas de solution à court terme pour améliorer la situation et en offrir qui soient bon marché, populaires et destinés essentiellement aux jeunes.

Par conséquent, ce soir, nous n'avons pas le choix: il faut voter la rénovation de l'Alhambra telle que prévue dans la proposition PR-704 amendée. Le groupe des Verts ajoute encore que, dans ce dossier comme dans tant d'autres qui nous ont été soumis depuis trois ans, il veut aller de l'avant. Genève se transforme, cessons de la figer! Même si l'addition peut, parfois, paraître un peu lourde, pour notre part, nous sommes prêts à la régler.

Enfin, Madame la présidente, pour voir qui est prêt à faire avancer les choses dans cette ville, nous demanderons le vote à l'appel nominal sur tous les arrêtés de la proposition PR-704 amendée.

La présidente. Etes-vous suivi par quatre membres du Conseil municipal au moins, Monsieur Wisard? (*Plus de quatre conseillers lèvent la main.*) C'est le cas. Les arrêtés de la proposition PR-704 seront donc mis aux voix à l'appel nominal.

M. Rémy Burri (R). On en a déjà entendu beaucoup, ce soir, mais remplacer le Moa Club par l'Alhambra, ça, c'est fort!

Monsieur Pagani, le groupe radical en a un peu marre de vos propositions à tiroirs. En fait, nous aurions dû recevoir une proposition de rénovation de l'Alhambra avec un crédit de 10 à 15 millions de francs. Mais en cours d'étude en commission des travaux et des constructions, à force de voir venir des amendements supplémentaires, nous nous sommes gentiment retrouvés avec un coût total deux fois plus élevé! Et nous voilà avec un projet à 30 millions de francs! Et cela, sans compter un probable dépassement de crédit, pratique courante à la Ville. On peut donc estimer le coût final de l'opération entre 35 et 40 millions de francs, ce qui est déjà une bonne raison de refuser la proposition PR-704 et ses amendements. Certains ont beau qualifier le projet de rénovation de l'Alhambra d'intelligent et de consensuel, pour le groupe radical, il est tout simplement pharaonique et démagogique, c'est pourquoi nous voterons non.

M. Guy Dossan (R). Je voulais simplement répondre à M^{me} Brunier, qui m'a «accusé» en première partie de débat de faire un plaidoyer pour le cinéma et le music-hall. Mais non! Ce n'est pas du tout ce que j'ai fait! Simplement, j'ai signalé que la rénovation de l'Alhambra n'était pas une mise aux normes d'un bâtiment, malgré ce que prétendaient certains, puisqu'il s'agissait de changer complètement les activités qu'il accueillerait par rapport à celles initialement prévues.

Il y a encore un point que je voudrais évoquer et dont personne n'a parlé, ce soir. On parle d'un projet excellent, beau, consensuel, qui rassemblerait tout le monde... Mesdames et Messieurs, pensez-vous que le Conseil administratif est réellement convaincu de son bien-fondé? Si tel est le cas, expliquez-moi pourquoi la proposition PR-704 prévoit une option 4 intitulée «Crédit d'étude pour un nouveau projet de rénovation «minimaliste». Cela montre bien que l'exécutif nous présente son projet mammoth en se disant que, si nous ne sommes pas contents, il peut toujours nous proposer quelque chose de meilleur marché.

Telle est la question: Madame et Messieurs du Conseil administratif, pourquoi toujours choisir l'option la plus chère? Puisque vous êtes prêts à envisager l'élaboration d'un crédit d'étude moins élevé, cela prouve qu'il est possible d'avoir un projet meilleur marché! Mais vous choisissez toujours la solution la plus luxueuse, alors qu'il y a un moment où ce n'est plus possible!

M. Grégoire Carasso (S). Je ne dirai que quelques mots, notamment à l'intention des jeunes libéraux-radicaux qui sont peu, voire pas du tout représentés dans cette enceinte mais qui, ces derniers temps, se sont animés de manière tout à fait émouvante pour le maintien de différents espaces culturels. Je partage leur émotion. L'Entente nous demande quel foutu lien fait l'Alternative entre le Moa Club et l'Alhambra... Je rappelle que ce plénum, suivant la conviction des socialistes, s'est prononcé pour le maintien de l'Alhambar en votant la motion M-788; presque tous les groupes l'ont acceptée, c'est-à-dire en tout cas tous ceux de droite et l'essentiel de ceux de gauche.

Dans cette affaire, nous sommes passés bon an mal an d'une proposition à 15 ou 20 millions de francs assez nettement définie – mais dont nous n'avons pas voulu – à un projet beaucoup plus onéreux qui comprenait le maintien de l'Alhambar. En effet, nous considérions que sa fermeture aurait été un très mauvais signal politique: une collectivité publique qui s'engage par ailleurs en faveur du maintien des bars et autres activités au centre-ville ne peut pas provoquer elle-même la fermeture de ce lieu très apprécié des Genevois. C'est pour cette raison que l'enveloppe de la rénovation de l'Alhambra a commencé à s'étoffer avec différentes options et à grandir, et que nous avons perdu du temps.

Je me félicite que le Parti démocrate-chrétien ait décidé de voter la proposition PR-704 ce soir, alors que, l'autre jour, il a voté contre Cave 12, qui est pourtant l'un des lieux les plus emblématiques de la ville en matière de culture alternative nocturne. Mais il n'y avait pas encore eu l'effet Moa Club... Bref, je suis très heureux de savoir que les démocrates-chrétiens, aujourd'hui, soutiennent l'Alternative dans ce projet de rénovation de l'Alhambra qui maintient l'Alhambar, conformément à la volonté du Conseil municipal.

Si ces messieurs libéraux et radicaux s'offusquent du fait que nous ayons été capables, nous, d'avoir un impact sur la position du Conseil administratif dans ce dossier, pour ma part, je ne peux que m'en féliciter. Les socialistes n'ont jamais voulu avoir à choisir entre écouter un bon concert à l'Alhambra et boire un verre à l'Alhambar.

M. Alexis Barbey (L). On apprend énormément de choses, en assistant aux débats du Conseil municipal... Cependant, certaines demeurent encore un peu mystérieuses, à mes yeux.

Je commence par l'Alhambra. A ma connaissance, au départ, c'était un projet culturel qui visait à donner à Genève un lieu supplémentaire pour faire et écouter de la musique. Sur ce plan, j'attends toujours qu'une analyse nous démontre le besoin réel des Genevois en la matière. Les salles ne manquent pas, des Ateliers d'ethnomusicologie au Victoria Hall, en passant par le Grand Théâtre. Il existe donc toute une panoplie de salles, et je me demande s'il est des besoins musicaux qu'elles ne couvrent pas.

Toujours est-il que, visiblement, il fallait justifier la transformation de l'Alhambra de cinéma en salle de spectacle et de musique. Nous avons alors entendu plusieurs discours: d'un côté, on nous disait que la musique acoustique avait besoin de salles; de l'autre, on affirmait que c'était plutôt le cas de la musique amplifiée. On a même vu apparaître la notion nouvelle de musique acoustique et amplifiée quand même, pour laquelle il faudra acheter du matériel audio. Bref, on nage dans un flou complet! Et tout cela, sur la base de besoins culturels qui n'ont pas été définis jusqu'à présent.

Les libéraux n'aiment pas ce genre de flou, surtout quand il coûte plus de 31 millions de francs! (*Remarque de M^{me} Brunier.*) Je reviendrai sur ce montant, Madame Brunier, ne vous inquiétez pas, nous aurons l'occasion d'en discuter...

Ensuite, venons-en à l'emplacement de l'Alhambra, qui est extraordinaire en ville de Genève, puisqu'il est à deux pas des meilleures rues marchandes, où tous les Genevois vont se promener. D'aucuns ont voulu en faire un parking, à un moment donné, et je ne suis pas sûr que c'était la meilleure utilisation possible de cet espace, mais cela montre qu'il a suscité beaucoup d'idées, car il est embléma-

tique. Par conséquent, il était important de monter un bon projet pour conserver la salle de spectacle.

Cependant, j'ai l'impression qu'aujourd'hui il n'est plus tellement question de projet culturel. En effet, la proposition PR-704 avec ses amendements est issue du département de M. Pagani et elle se fonde sur des paramètres comme le prix au mètre cube, la quantité de béton nécessaire, les sièges à ajouter, les sols à transformer... Où est le projet artistique, là derrière? Où est la réponse à un besoin en la matière? Les libéraux ne la voient pas.

Je passe à la question de l'Alhambar. Nous avons appris de la bouche de M. Carasso que le désir de maintenir le bar à cet endroit émanait des socialistes; si tel est le cas, je les en félicite, mais je rappelle que j'ai, moi aussi, eu l'occasion de me battre assez longuement pour le maintien de l'Alhambar dans l'enceinte de l'Alhambra! Et pourquoi? Parce que cet établissement a réussi à devenir un véritable lieu de rencontre avec une certaine diversité sociale, puisqu'il accueille non seulement les banquiers qui travaillent aux alentours, mais aussi des personnes issues des milieux culturels. Tous aiment à se retrouver dans cet endroit qui a du caractère. Je souligne une fois de plus que l'Entente a largement contribué au combat pour le maintien de l'Alhambar.

Pendant longtemps, rappelons-le, on nous a dit que ce n'était pas possible. M. Mugny lui-même nous a affirmé et répété qu'il n'était pas envisageable de conserver l'Alhambar sans modifier la capacité de la salle, que son exploitation ne serait pas possible... Il nous a parlé de priorité à donner à la salle de spectacle et à ses horaires, il nous a aussi parlé de buvette pour les spectateurs... Enfin, on nous a rabâché dans tous les sens que le maintien de l'Alhambar n'était pas possible.

Mais voilà qu'aujourd'hui c'est possible! Je tiens à féliciter M. Pagani d'avoir réussi à transformer l'impossible en un projet, si ce n'est tout à fait possible, du moins envisageable. Néanmoins, pour les libéraux, la solution la plus souhaitable serait le maintien de l'Alhambar comme il est maintenant.

Or, la proposition PR-704 prévoit un établissement privé de son bar en zinc, de son plancher authentique, de ses verroteries et de tout ce qui fait le caractère particulier du lieu de rencontre actuel. Nous craignons fortement que l'Alhambar ne devienne une sorte de Halle de l'Île bis complètement aseptisée, où plus personne n'aurait l'idée d'aller déjeuner en compagnie de gens avec lesquels on n'a pas l'habitude de partager un repas. Pour nous, l'esprit de l'Alhambar est un point essentiel, et nous avons l'impression que le projet qui nous est soumis ce soir ne le respecte pas.

J'aimerais dire encore quelques mots au sujet de la population à qui est censée s'adresser cette rénovation. Nous avons entendu tout à l'heure des propos

hallucinants à cet égard! La fermeture du Moa Club et de Weetamix justifierait la rénovation de l'Alhambra à n'importe quel prix? Mais je rêve! Ce lieu n'accueillera pas, en principe, des soirées pour les jeunes comme celles du Moa Club ou de Weetamix! Si tel devait être le cas, on pourrait peut-être prévenir non seulement les conseillers municipaux à même de voter le crédit demandé, mais également les habitants des environs, qui seraient peut-être intéressés de savoir qu'ils devront désormais supporter à 5 h du matin la sortie de gens ayant écouté de la techno.

Alors, pour qui cette belle salle de l'Alhambra? En tout cas pas pour le public de Weetamix ou du Moa Club, mais plutôt pour des gens ayant un certain goût pour la culture et pour la musique – qu'elle soit amplifiée ou acoustique. M^{me} Arlotti m'a un peu inquiété, tout à l'heure, quand elle a affirmé que cette salle devait être ouverte aux réunions d'associations diverses. La Maison des associations est là pour ça, il n'y a donc pas besoin de prévoir d'autres lieux de réunion ou de tarifs spéciaux pour les membres de telle ou telle association. L'Alhambra est destiné à accueillir des spectacles musicaux!

Je termine par l'aspect de ce dossier qui retient le plus les libéraux d'accepter, ce soir, la proposition PR-704 amendée, à savoir son coût. Mesdames et Messieurs, souvenez-vous des discussions que nous avons eues à ce sujet: à la base, le projet devait coûter 14 millions de francs; ensuite, il est monté à 19 millions de francs pour des raisons que je préfère ignorer – en tout cas, les partis de l'Entente ont vraiment été poussés jusque dans leurs derniers retranchements, à ce moment-là.

Et voilà que, sous prétexte de solution de compromis pour enfin faire quelque chose de l'Alhambra, on aboutit à une proposition de 25 264 940 francs – sans compter près de 7 millions de francs d'options ni les dépassements de crédit! Jusqu'où ira-t-on? Nous en sommes déjà à 31 ou 32 millions de francs! S'agit-il de construire la Nouvelle Comédie? Ou de faire des investissements monstrueux pour transformer le Victoria Hall en salle de concerts intergalactiques? Mais non, pas du tout! Il s'agit de remettre en état une salle qui existe déjà et qui demande une certaine attention. Le Conseil administratif en fait ici le vaisseau amiral d'une demande dont personne ne connaît les tenants et les aboutissants, à un prix que tout le monde regrette.

Mesdames et Messieurs, tout comme les radicaux, les libéraux sont là pour vous dire qu'il faut redescendre sur terre! Nous n'avons pas bien compris ce que l'exécutif voudrait faire de l'Alhambra. Certes, nous avons compris les aspects techniques de son projet, mais ce qui nous intéresse, c'est sa finalité du point de vue artistique. Nous voulons savoir à quelles demandes et à quels besoins répond la remise à niveau de cette salle. De plus, nous demandons au Conseil administratif de nous proposer des dépenses qui ne nous fassent pas rougir devant nos élec-

teurs. Comment leur avouer que nous avons osé dépenser 31 millions de francs pour la seule rénovation d'une salle de spectacle?

Par conséquent, revenons à un projet réaliste et n'acceptons que l'option 4 qui nous propose de dépenser 1 777 770 francs – bravo pour la précision du montant, Monsieur Pagani... – en vue d'un projet minimaliste répondant à des besoins que nous soyons en mesure d'apprécier.

M^{me} Ariane Arlotti (AGT). J'ai l'impression que le discours dérive! Rassurez-moi... Toute la gauche soutient ce projet de rénovation de l'Alhambra et le Parti démocrate-chrétien également, je m'en réjouis. Il y a donc une certaine prise de conscience.

Il a été dit tout à l'heure que plusieurs lieux culturels fermaient, dans notre ville. A ce sujet, s'il est vrai que la préoccupation principale de mon groupe n'est pas la défense du patrimoine avant tout, nous nous sentons tout de même impliqués par cet aspect du problème. En effet, si nous ne conservons pas les lieux culturels genevois, que se passera-t-il? On mettra la culture dans des garages réaffectés ou nouvellement construits? Dans des appartements vides? Sous des tentes ou des tipis plantés à l'extérieur de la ville? C'est cela, les endroits où l'on veut nous faire aller pour nous réunir et boire un café? Le maintien du patrimoine est quand même important!

Alors, un peu de souplesse avec les factures, Messieurs dames! Suivez l'expression consacrée selon laquelle il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis! On nous a bien expliqué ce que recouvrait le montant – certes élevé – demandé dans la proposition PR-704 et ses amendements. Il est important de procéder aux travaux de rénovation de l'Alhambra.

Nous savons très bien que, lorsque l'on repousse ou néglige la rénovation des bâtiments, les travaux nécessaires deviennent de plus en plus chers avec le temps. Il en va de même dans le cas présent. Et comme pour un appartement ou une maison, si l'on passe directement la peinture, il faudra repayer les peintres le jour où l'on se décidera à refaire l'isolation! Bref, ces travaux à l'Alhambra, il faut les faire!

L'acoustique de la salle sera entièrement revue. Quant au plancher amovible, nous savons bien pourquoi une majorité de la commission des travaux et des constructions a voté pour, même s'il est vrai qu'il coûte... le prix qu'il doit coûter! (*Rires.*) Des aspects fonctionnels de la salle rénovée en dérangeant certains, qui s'appuient sur le fait qu'à l'origine elle n'était pas polyvalente. Mais nous n'allons tout de même pas pénaliser des salles, sous prétexte que l'on voudrait y faire autre chose que leur destination première! D'ailleurs, depuis ma jeunesse –

c'est-à-dire il y a plus de vingt ans – j'assiste à des films, des concerts, des manifestations et différentes cérémonies à l'Alhambra. En cela, cette salle ne diffère pas du Grand Théâtre ou d'autres théâtres tel celui du Grütli.

Mais cette question de la polyvalence de l'Alhambra ne porte pas tant sur son utilisation elle-même que sur ses possibilités pratiques. Il est sûr que, si nous la transformons en salle polyvalente, nous aurons plus de chances de diversifier les manifestations culturelles qu'elle accueillera.

En ce qui concerne la modification du coût de l'opération, j'estime que ceux qui la déplorent frisent la mauvaise foi. Nous siégeons tous dans une ou des commissions, et nous sommes tous très sensibles aux dépassements de crédit. Au cours de la précédente législature, les queues de crédit se sont entassées et nous les avons tout à coup vu apparaître à la commission des finances; il a bien fallu les régler pour passer à autre chose!

Alors, Mesdames et Messieurs, ne venez pas vous plaindre que le coût total de la rénovation de l'Alhambra ait changé pendant les travaux de commission! Comme l'a dit le magistrat Pagani, il a préféré nous présenter tout de suite ces modifications pour ne pas perdre de temps et ne pas renvoyer la moitié des travaux aux calendes grecques. Vous savez bien que c'est pour cette raison qu'il a directement soumis à la commission des travaux et des constructions les montants revus, sous forme d'amendements à la proposition PR-704 initiale, sans attendre un dépassement de crédit en cours de réalisation. Et j'insiste sur le fait qu'il s'agit de ne pas perdre de temps ni d'argent en évitant l'accumulation de queues de crédit à régler plus tard.

Je pense que tout a été fait pour que la rénovation de l'Alhambra se fasse au mieux et que les coûts soient maîtrisés. Par conséquent, je ne peux qu'encourager le Conseil municipal à faire preuve de la souplesse requise et à voter cette proposition amendée.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Tout à l'heure, M. Carasso nous rappelait qu'une longue histoire d'amour liait le Parti socialiste à l'Alhambra... Pour ma part, je ne pourrais en aucun cas souhaiter être la mariée de cette histoire d'amour, car le lifting coûte énormément cher! Je souhaite vraiment que les êtres aimés soient traités d'une autre façon...

Le même intervenant a parlé aussi du «slalom» du Parti démocrate-chrétien entre le oui et le non à certains projets, évoquant notamment notre prise de position concernant Cave 12. Monsieur Carasso, vous n'avez pas bien écouté notre argumentation à ce sujet. Nous avons toujours dit que nous étions favorables à Cave 12; c'est le montage financier proposé que nous avons critiqué et

refusé. Mon argumentation de ce soir sur la rénovation de l'Alhambra allait dans le même sens. Nous estimons que ce n'est pas ainsi que le Conseil administratif doit monter ses projets.

A l'époque du débat sur Cave 12, le Parti démocrate-chrétien aurait pu être démagogue et accepter le projet, mais il a été le seul à oser aller jusqu'au bout de la problématique en la traitant comme il convenait. Nous n'avons pas craint de mettre le doigt là où ça faisait mal! Sur ce plan, j'aimerais que notre position soit bien comprise, c'est pourquoi j'en rappelle ici le sens.

En ce qui concerne l'Alhambra, il n'est pas vrai que nous «suivons l'Alternative», comme certains de ses représentants ont voulu l'affirmer au cours de ce débat. Le Parti démocrate-chrétien ne suit personne! Le Parti démocrate-chrétien n'est pas un suiveur! La gauche a peut-être l'habitude des attitudes grégaires mais, quant à nous, nous sommes toujours fidèles à nos convictions.

Si nous avons voté ce projet de rénovation de l'Alhambra, c'est parce que nous croyons, nous aussi, que cette salle est un bon outil culturel. Effectivement, il coûte très cher – trop cher, à notre avis – mais il est indispensable. L'Alhambra peut accueillir les petites troupes comme les grandes, c'est une salle polyvalente et modulable où ont lieu des pièces de théâtre, des concerts... Elle sera assurément très utile à l'avenir, quand elle aura été rénovée et sera devenue réellement opérationnelle.

Telle est la raison pour laquelle nous voterons ce soir la proposition PR-704 amendée. Nous sommes fiers d'être les seuls de l'Entente à adopter cette position, tout en n'ayant nullement été récupérés par le Parti socialiste ou par la gauche. Donc, nous confirmons et nous signons!

M^{me} Florence Kraft-Babel (L). Chers collègues, comme l'a rappelé M. Froidevaux, ce débat n'est pas culturel, puisqu'il concerne un chantier. Quant à l'accusation faite au Parti libéral de bâillonner ses représentants, vous transmettez à M^{me} Brunier, Madame la présidente, que je me rappelle un temps très ancien où elle ne siégeait pas encore au Conseil municipal et où la cheffe de groupe socialiste – aujourd'hui maire de Genève – surveillait le vote de ses ouailles au budget. Sur ce plan, il faut rendre justice à mon parti et à mon groupe: jamais ils n'ont voulu bâillonner qui que ce soit dans leurs rangs. Bien mal en aurait pris à quiconque aurait voulu ne fût-ce que s'y essayer! Nous ne sommes pas des gens que l'on bâillonne, je m'en réjouis et je suis fière d'appartenir au Parti et au groupe libéral.

J'aimerais ajouter ici qu'il m'importe de partager le souci de l'avenir de la vie culturelle genevoise et de ses infrastructures au cours de la ou des législatures à venir. Avez-vous réalisé, Mesdames et Messieurs, que le peuple a voté la rénova-

tion du Musée d'ethnographie, qui sera donc bientôt fermé? Etes-vous conscients que les plafonds du Musée d'art et d'histoire tombent sur la tête des visiteurs et qu'il va falloir le rénover aussi? Savez-vous que la Maison Tavel – les travaux figurent au plan financier d'investissement (PFI) – n'est plus en état de fonctionner et que nous devons la refaire? Vous rappelez-vous que l'enveloppe thermique du Mamco ne suffit plus à garantir la conservation des œuvres et nécessite d'être remplacée? Je pourrais encore citer le théâtre Am Stram Gram et bien d'autres exemples!

Vous l'avez compris: pendant les législatures à venir, les infrastructures culturelles de la Ville de Genève se résumeront à un immense chantier – des trous, des trous et encore des trous! Ce sera une occasion absolument unique de réfléchir sur la place de la culture dans notre cité.

Aujourd'hui, on nous propose, en plus, de voter la rénovation de l'Alhambra. A titre personnel, je suis non seulement séduite par cette perspective, mais également convaincue de la nécessité de faire aboutir tous ces projets culturels en cours depuis de très nombreuses années. Il en va du rayonnement de Genève, de son lustre et de son attractivité. Il en va aussi de sa vie économique, des échanges culturels, des valeurs matérielles et immatérielles. Sur ce plan, je le répète, je suis bien évidemment convaincue qu'il faut aller de l'avant.

Mais, dans le cas précis de l'Alhambra, où sont les millions de francs que les privés investiraient pour aider la municipalité à remplir sa mission? Soyons bien conscients d'une chose: les besoins de Genève – qu'il s'agisse de la Ville ou du Canton – sont infinis en matière de culture. Nous avons une vocation immense dans ce sens, et nous en sommes fiers – mais les ressources, elles, sont limitées! Voilà ce qui nous oblige ce soir à refuser la proposition PR-704 avec ses amendements: non seulement le montage financier ne retient que la solution la plus coûteuse, mais en plus elle n'incombe qu'à la seule collectivité publique. De ce fait, le projet risque bien de ne pas aboutir. Voilà ce qui nous inquiète, car il est vrai que Genève a besoin de la salle de l'Alhambra.

J'ajoute encore un point de vue que j'assume à titre personnel. Puisque de plus en plus de lieux fréquentés par la jeunesse sont aujourd'hui fermés, pourquoi ne pas prévoir que l'Alhambra, avec son infrastructure polyvalente et son plancher amovible, accueille parfois certaines soirées pour les jeunes? Oui, j'assume mes propos! Oui, je crois que c'est possible! Mais, pour ce faire, il faut indubitablement motiver les privés à fournir des fonds qui pourraient nous aider à réaliser tous les projets nécessaires au rayonnement futur de Genève.

M. Jacques Baud (HP). Je serai très bref. L'Alhambra était une salle de cinéma à la portée de tous, et de toutes les bourses. Et maintenant, on est en train

d'en faire un supermachin qui coûtera un saladier! Ce sera une pompe à fric! Le peuple n'aura plus les moyens de se payer l'entrée! Bravo la gauche, merci pour le peuple!

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Monsieur Baud, je ne peux pas éviter de vous demander de lire vos documents. Peut-être voterez-vous contre ce projet de rénovation de l'Alhambra mais, si vous aviez bien lu le rapport PR-704 A, vous auriez remarqué qu'il existe un règlement définissant, d'une part, le prix des entrées dans la salle et, d'autre part, le coût de sa location. Nous avons fait attention, en prévoyant les travaux nécessaires qui sont relativement chers, à disjoindre le prix d'entrée des spectacles de celui de la location des lieux. Par conséquent, Monsieur Baud, vous menez là un combat d'arrière-garde! Ne nous faites pas de faux procès parce que vous n'avez pas lu correctement vos documents!

Je passe au problème de fond, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux. Je sais bien qu'en occupant cette place au sein de l'exécutif, je dois assumer le poids du passé... Mais je rappelle tout de même que, lorsque je suis arrivé, la Ville prévoyait environ 60 millions de francs d'investissements par année. Cet argent, destiné à la réalisation de divers travaux, allait aux petites et moyennes entreprises mandatées par la municipalité – entreprises que la droite soutient, me semble-t-il! Or, j'ai fait monter cette somme à 100 millions de francs, l'année passée. Et nous irons encore plus loin, puisque les investissements prévus s'élèveront cette année à 120 ou 130 millions de francs.

De plus, quand je suis arrivé, mon département soumettait environ 30 propositions par an au Conseil municipal. Aujourd'hui, il y en a 60, Monsieur Dossan! Cela figure au PFI que vous avez voté! Or, sur les 60, je vous défie de me trouver cinq cas de propositions mal ficelées donnant lieu à des dépassements de crédit – et encore, s'il y en a cinq, c'est le poids du passé!

En ce qui concerne la rénovation de l'Alhambra, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous rappelle quand même que c'est vous qui m'avez demandé de vous présenter des options. Ce n'est pas moi qui ai d'emblée choisi ce mode de faire. Je me souviens de M^{me} Olivier, par exemple, qui me disait qu'il faudrait renforcer la dalle et que le Conseil administratif devait faire des propositions dans ce sens. Et moi, j'ai suivi ces recommandations, car j'ai pour objectif de trouver un consensus dans cette affaire.

J'admets que ce consensus coûte assez cher, mais il faut relativiser. Je citerai quelques cas comparables, chiffres à l'appui. L'entretien et la mise à niveau de passablement d'infrastructures ont été laissés de côté, pendant toute une période, pour des raisons économiques. Je pense notamment au Grand Théâtre, à la patinoire des Vernets, au Musée d'art et d'histoire où, effectivement – M^{me} Kraft-

Babel a raison – les plafonds tombent. Au moins 10 millions de francs par décennie devraient être consacrés à l'entretien de ces bâtiments. Tel n'a pas été le cas pendant longtemps, c'est pourquoi nous sommes aujourd'hui obligés de faire du rattrapage d'entretien.

Nous consacrons chaque année quasiment 10 millions de francs à l'entretien du Grand Théâtre; le Conseil municipal a déjà voté 14 millions de francs pour la patinoire des Vernets et je lui présenterai avant Noël une demande de crédit supplémentaire d'un montant équivalent pour mettre définitivement à niveau ce bâtiment – ce qui signifie en maintenir la polyvalence et le rendre apte à accueillir des concerts pour les jeunes. Garantir la mise à niveau et l'entretien de ces infrastructures est une obligation que notre municipalité n'a pas assumée, pendant un certain nombre d'années.

Nous devons donc considérer que la Ville doit consentir à un investissement important non seulement pour faire de l'Alhambra une salle polyvalente, mais également pour effectuer le rattrapage d'entretien qui se monte à quasiment 10 millions de francs par décennie, c'est-à-dire à un total de 20 millions de francs, puisque cela fait vingt ans qu'on n'a pas donné le moindre coup de pinceau à cette salle. Mesdames et Messieurs, j'assume mes responsabilités en la matière, et j'espère que vous assumerez les vôtres!

J'ai bien compris, en ce qui concerne la proposition PR-704 et ses amendements, que la messe est dite, et je remercie toutes celles et tous ceux qui la voteront. J'aimerais simplement déposer un amendement de nature purement technique, pour corriger une erreur de plume qui s'est glissée à l'article 5 du projet d'arrêté I, où il s'agit de remplacer la mention «patrimoine financier», par «patrimoine administratif»:

Projet d'amendement

«Art. 5. – (...) sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine *administratif* (...)».

En effet, les 10 808 000 francs dont il est question ici sont simplement une écriture comptable. Il ne s'agit pas de déboursier cette somme pour l'achat du bâtiment de l'Alhambra, puisque nous l'avons inscrit comme valeur. Je rappelle que la Ville ne l'a pas acheté, puisqu'elle l'a reçu en contrepartie d'autres terrains cédés à l'Etat pour construire le stade de la Praille – ce qui n'était pas forcément une bonne idée, mais enfin, ne revenons pas là-dessus maintenant!

J'ai promis de dire encore quelques mots concernant l'Alhambra, afin que cela figure au *Mémorial*. Si le Conseil municipal vote la proposition PR-704 et

Proposition: rénovation de l'Alhambra

ses amendements et s'il n'y a pas de référendum, le gérant et l'ensemble des employés de cet établissement seront relogés par la Gérance immobilière municipale (GIM) dans un autre lieu d'exploitation, un autre restaurant que nous leur trouverons; les travaux commençant dans une année, nous avons une année pour ce faire. J'espère que mes collègues socialistes qui ont voté le maintien de l'Alhambar m'aideront à y parvenir!

En outre, j'ai promis de garantir la conservation du comptoir en zinc, qui sera emballé et mis de côté pendant les travaux, puis réinstallé en souvenir du passé de ce foyer. Nous ne le mettrons pas sur la scène! Quant au plancher, je suis désolé, mais il nécessite d'être changé. Ceux qui en doutent n'ont qu'à aller boire un verre à l'Alhambar, tout à l'heure en sortant, pour s'en persuader. C'est ainsi, et ce point ne sera pas remis en discussion. Nous procéderons à ce changement, car les gens qui fréquentent l'endroit doivent pouvoir évoluer sur autre chose qu'un plancher vermoulu.

Mesdames et Messieurs, je vous remercie de réserver l'accueil qu'elle mérite à notre proposition PR-704 un peu modifiée – mais l'acceptation de ce genre d'amendements fait aussi partie de ce que j'estime être la participation des conseillers municipaux aux tâches du Conseil administratif – et j'espère que vous ne m'en voudrez pas. (*Applaudissements.*)

M. Rémy Burri (R). Je suis obligé de réagir aux propos que vient de tenir M. Pagani. Monsieur le magistrat, vous avez l'air de faire porter le chapeau à d'autres que vous, en ce qui concerne l'état de délabrement des bâtiments dont vous avez hérités; mais je vous signale quand même que c'est la gauche qui est au pouvoir, à la Ville, depuis un bon nombre d'années! Les bâtiments délabrés que vous êtes en train de rénover à coups de millions de francs grâce aux contribuables genevois, vous en avez hérité de votre camarade et prédécesseur direct, que je ne nommerai pas!

Quant aux projets mal menés qui feront l'objet de dépassements de crédit, puisque vous nous avez mis au défi de vous en citer des exemples, je n'en mentionnerai qu'un: la plaine de Plainpalais! Vous savez très bien, Monsieur Pagani, que vous avez déjà utilisé aujourd'hui la totalité des crédits que nous vous avons octroyés pour la rénovation de cette plaine, qui n'est même pas terminée au tiers. Nous savons donc que vous nous demanderez encore trois fois plus d'argent pour la suite des travaux!

M^{me} Salika Wenger (AGT). Chers collègues, il y a des choses que je ne peux pas laisser dire. M. Burri estime que la gauche municipale est responsable du manque d'entretien de l'Alhambra... Mais la Ville n'en est propriétaire que

depuis 2000! Durant la décennie qui a précédé, nous ne pouvions rien faire! Alors, Monsieur le conseiller municipal, ne nous faites pas porter une responsabilité qui n'est pas la nôtre!

Nous connaissons tous la lenteur des procédures. Il n'est donc pas étonnant que le projet qui nous est soumis aujourd'hui, où nous prenons à bras-le-corps la rénovation de l'Alhambra, coûte cher... et soit refusé par la droite! Et cela, juste au moment où nous sommes à bout touchant après des années de négociations. J'ajoute que le projet en question est raisonnable. Certes, il est plus cher qu'au départ, mais nous savons pourquoi: chaque année, tout augmente! La gauche n'est donc nullement responsable du délabrement de l'Alhambra qui implique ce coût de rénovation élevé.

Nous essayons de faire de ce lieu un espace accessible à tous les types de population – il sera le dernier à l'être, au centre-ville! Je ne vois pas quelles raisons objectives on pourrait opposer à sa rénovation, puisqu'il bénéficiera à toutes et à tous. Refuser ce projet n'est pas logique, puisque nous savons que nous serons bientôt amenés à accepter des crédits bien plus importants pour des réalisations profitant à beaucoup moins de gens... Mesdames et Messieurs de l'Entente, j'aimerais bien que vous admettiez que l'Alhambra est un endroit populaire destiné à toute la population, et que nous entendons qu'il le reste!

Madame la présidente, je demande le vote à l'appel nominal.

La présidente. Il a déjà été demandé et accepté, Madame Wenger, mais vous faites bien d'insister – mieux vaut deux fois qu'une!

Deuxième débat

Mis aux voix, l'amendement de M. Pagani à l'article 5 de l'arrêté I est accepté sans opposition (55 oui et 10 abstentions).

Mis aux voix à l'appel nominal, l'arrêté I amendé par la commission et par le plénum est accepté par 42 oui contre 23 non

Ont voté oui (42):

M^{me} Ariane Arlotti (AGT), M^{me} Valérie Bourquin (Ve), M. Bayram Bozkurt (Ve), M. Georges Breguet (Ve), M^{me} Isabelle Brunier (S), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Anne Carron-Cescato (DC), M^{me} Maria Casares (AGT), M^{me} Marie Chappuis (DC), M. Sylvain Clavel (UDC), M. Marc Dalphin (Ve), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Yves de Matteis (Ve),

Proposition: rénovation de l'Alhambra

M. Gérard Deshusses (S), M. Alpha Dramé (Ve), M^{me} Hélène Ecuyer (AGT), M^{me} Vera Figurek (AGT), M^{me} Corinne Goehner-Da Cruz (S), M^{me} Claudia Heberlein Simonett (Ve), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M. Jean-Charles Lathion (DC), M^{me} Silvia Machado (S), M^{me} Charlotte Meierhofer (AGT), M. Roger Michel (S), M^{me} Anne Moratti Jung (Ve), M^{me} Christiane Olivier (S), M^{me} Véronique Paris (S), M. Robert Pattaroni (DC), M^{me} Maria Pérez (AGT), M. Pierre Rumo (AGT), M^{me} Alexandra Rys (DC), M^{me} Odette Saez (DC), M. Fabien Sartoretti (Ve), M^{me} Andrienne Soutter (S), M^{me} Marie-France Spielmann (AGT), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S), M^{me} Salika Wenger (AGT), M. Alexandre Wisard (Ve), M. Christian Zaugg (AGT).

Ont voté non (23):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (L), M. Alexis Barbey (L), M. Jacques Baud (HP), M. Gary Bennaïm (L), M. Edgar Bordier (R), M. Simon Brandt (R), M. Rémy Burri (R), M. Alexandre Chevalier (L), M^{me} Renate Cornu (L), M^{me} Linda de Coulon (L), M. Guy Dossan (R), M. Olivier Fiumelli (R), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M. Adrien Genecand (R), M^{me} Florence Kraft-Babel (L), M^{me} Danièle Magnin (L), M^{me} Chantal Perret-Gentil (R), M^{me} Patricia Richard (R), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Gilbert Schreyer (UDC), M. Armand Schweingruber (L), M. Olivier Tauxe (UDC), M. Salvatore Vitanza (R).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (13):

M. Christophe Buemi (S), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Roland Crot (UDC), M. Jacques Finet (DC), M. Endri Gega (S), M^{me} Sandra Golay (DC), M. Jacques Hämmerli (UDC), M. Pascal Holenweg (S), M^{me} Sophie Kuster (UDC), M. Christian Lopez Quirland (S), M^{me} Annina Pfund (S), M. Thierry Piguët (S), M. Georges Queloz (L).

Présidence:

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), présidente, n'a pas voté.

(Le Conseil municipal est momentanément composé de 79 membres, le remplaçant de M^{me} Catherine Buchet-Harder n'ayant pas encore prêté serment.)

Mis aux voix à l'appel nominal, l'arrêté II amendé par la commission est accepté par 42 oui contre 23 non.

Ont voté oui (42):

M^{me} Ariane Arlotti (AGT), M^{me} Valérie Bourquin (Ve), M. Bayram Bozkurt (Ve), M. Georges Breguet (Ve), M^{me} Isabelle Brunier (S), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Anne Carron-Cescato (DC), M^{me} Maria Casares (AGT), M^{me} Marie Chappuis (DC), M. Sylvain Clavel (UDC), M. Marc Dalphin (Ve), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Yves de Matteis (Ve), M. Gérard Deshusses (S), M. Alpha Dramé (Ve), M^{me} Hélène Ecuyer (AGT), M^{me} Vera Figurek (AGT), M^{me} Corinne Goehner-Da Cruz (S), M^{me} Claudia Heberlein Simonett (Ve), M. Pascal Holenweg (S), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M. Jean-Charles Lathion (DC), M^{me} Silvia Machado (S), M^{me} Charlotte Meierhofer (AGT), M. Roger Michel (S), M^{me} Anne Moratti Jung (Ve), M^{me} Christiane Olivier (S), M^{me} Véronique Paris (S), M. Robert Pattaroni (DC), M^{me} Maria Pérez (AGT), M. Pierre Rumo (AGT), M^{me} Alexandra Rys (DC), M^{me} Odette Saez (DC), M. Fabien Sartoretti (Ve), M^{me} Andrienne Soutter (S), M^{me} Marie-France Spielmann (AGT), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S), M^{me} Salika Wenger (AGT), M. Alexandre Wisard (Ve), M. Christian Zaugg (AGT).

Ont voté non (23):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (L), M. Alexis Barbey (L), M. Jacques Baud (HP), M. Gary Bennaïm (L), M. Edgar Bordier (R), M. Simon Brandt (R), M. Rémy Burri (R), M. Alexandre Chevalier (L), M^{me} Renate Cornu (L), M^{me} Linda de Coulon (L), M. Guy Dossan (R), M. Olivier Fiumelli (R), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M. Adrien Genecand (R), M^{me} Florence Kraft-Babel (L), M^{me} Danièle Magnin (L), M^{me} Chantal Perret-Gentil (R), M^{me} Patricia Richard (R), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Gilbert Schreyer (UDC), M. Armand Schweingruber (L), M. Olivier Tauxe (UDC), M. Salvatore Vitanza (R).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (13):

M. Christophe Buemi (S), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Roland Crot (UDC), M. Jacques Finet (DC), M. Endri Gega (S), M^{me} Sandra Golay (DC), M. Jacques Hämmerli (UDC), M^{me} Sophie Kuster (UDC), M. Christian Lopez Quirland (S), M^{me} Annina Pfund (S), M. Thierry Piguët (S), M. Georges Queloz (L).

Présidence:

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), présidente, n'a pas voté.

(Le Conseil municipal est momentanément composé de 79 membres, le remplaçant de M^{me} Catherine Buchet-Harder n'ayant pas encore prêté serment.)

Mis aux voix à l'appel nominal, l'arrêté III amendé par la commission est accepté par 43 oui contre 23 non.

Ont voté oui (43):

M^{me} Ariane Arlotti (AGT), M^{me} Valérie Bourquin (Ve), M. Bayram Bozkurt (Ve), M. Georges Breguet (Ve), M^{me} Isabelle Brunier (S), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Anne Carron-Cescato (DC), M^{me} Maria Casares (AGT), M^{me} Marie Chappuis (DC), M. Sylvain Clavel (UDC), M. Marc Dalphin (Ve), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Yves de Matteis (Ve), M. Gérard Deshusses (S), M. Alpha Dramé (Ve), M^{me} Hélène Ecuyer (AGT), M^{me} Vera Figurek (AGT), M^{me} Corinne Goehner-Da Cruz (S), M^{me} Claudia Heberlein Simonett (Ve), M. Pascal Holenweg (S), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M. Jean-Charles Lathion (DC), M^{me} Silvia Machado (S), M^{me} Charlotte Meierhofer (AGT), M. Roger Michel (S), M^{me} Anne Moratti Jung (Ve), M^{me} Christiane Olivier (S), M^{me} Véronique Paris (S), M. Robert Pattaroni (DC), M^{me} Maria Pérez (AGT), M. Pierre Rumo (AGT), M^{me} Alexandra Rys (DC), M^{me} Odette Saez (DC), M. Fabien Sartoretti (Ve), M^{me} Andrienne Soutter (S), M^{me} Marie-France Spielmann (AGT), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S), M^{me} Salika Wenger (AGT), M. Alexandre Wisard (Ve), M. Christian Zaugg (AGT).

Ont voté non (23):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (L), M. Alexis Barbey (L), M. Jacques Baud (HP), M. Gary Bennaïm (L), M. Edgar Bordier (R), M. Simon Brandt (R), M. Rémy Burri (R), M. Alexandre Chevalier (L), M^{me} Renate Cornu (L), M^{me} Linda de Coulon (L), M. Guy Dossan (R), M. Olivier Fiumelli (R), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M. Adrien Genecand (R), M^{me} Florence Kraft-Babel (L), M^{me} Danièle Magnin (L), M^{me} Chantal Perret-Gentil (R), M^{me} Patricia Richard (R), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Gilbert Schreyer (UDC), M. Armand Schweingruber (L), M. Olivier Tauxe (UDC), M. Salvatore Vitanza (R).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (12):

M. Christophe Buemi (S), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Roland Crot (UDC), M. Jacques Finet (DC), M. Endri Gega (S), M^{me} Sandra Golay (DC), M. Jacques

Hämmerli (UDC), M^{me} Sophie Kuster (UDC), M. Christian Lopez Quirland (S), M^{me} Annina Pfund (S), M. Thierry Piguet (S), M. Georges Queloz (L).

Présidence:

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), présidente, n'a pas voté.

(Le Conseil municipal est momentanément composé de 79 membres, le remplaçant de M^{me} Catherine Buchet-Harder n'ayant pas encore prêté serment.)

Mis aux voix à l'appel nominal, l'arrêté IV nouveau est accepté par 42 oui contre 23 non.

Ont voté oui (42):

M^{me} Ariane Arlotti (AGT), M^{me} Valérie Bourquin (Ve), M. Bayram Bozkurt (Ve), M. Georges Breguet (Ve), M^{me} Isabelle Brunier (S), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Anne Carron-Cescato (DC), M^{me} Maria Casares (AGT), M^{me} Marie Chappuis (DC), M. Sylvain Clavel (UDC), M. Marc Dalphin (Ve), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Yves de Matteis (Ve), M. Gérard Deshusses (S), M. Alpha Dramé (Ve), M^{me} Hélène Ecuyer (AGT), M^{me} Vera Figurek (AGT), M^{me} Corinne Goehner-Da Cruz (S), M^{me} Claudia Heberlein Simonett (Ve), M. Pascal Holenweg (S), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M. Jean-Charles Lathion (DC), M^{me} Silvia Machado (S), M^{me} Charlotte Meierhofer (AGT), M. Roger Michel (S), M^{me} Anne Moratti Jung (Ve), M^{me} Christiane Olivier (S), M^{me} Véronique Paris (S), M. Robert Pattaroni (DC), M^{me} Maria Pérez (AGT), M. Pierre Rumo (AGT), M^{me} Alexandra Rys (DC), M^{me} Odette Saez (DC), M. Fabien Sartoretti (Ve), M^{me} Andrienne Soutter (S), M^{me} Marie-France Spielmann (AGT), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S), M^{me} Salika Wenger (AGT), M. Alexandre Wisard (Ve), M. Christian Zaugg (AGT).

Ont voté non (23):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (L), M. Alexis Barbey (L), M. Jacques Baud (HP), M. Gary Bennaïm (L), M. Edgar Bordier (R), M. Simon Brandt (R), M. Rémy Burri (R), M. Alexandre Chevalier (L), M^{me} Renate Cornu (L), M^{me} Linda de Coulon (L), M. Guy Dossan (R), M. Olivier Fiumelli (R), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M. Adrien Genecand (R), M^{me} Florence Kraft-Babel (L), M^{me} Danièle Magnin (L), M^{me} Chantal Perret-Gentil (R), M^{me} Patricia Richard (R), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Gilbert Schreyer (UDC), M. Armand Schweingruber (L), M. Olivier Tauxe (UDC), M. Salvatore Vitanza (R).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (13):

M. Christophe Buemi (S), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Roland Crot (UDC), M. Jacques Finet (DC), M. Endri Gega (S), M^{me} Sandra Golay (DC), M. Jacques Hämmerli (UDC), M^{me} Sophie Kuster (UDC), M. Christian Lopez Quirland (S), M^{me} Annina Pfund (S), M. Thierry Piguet (S), M. Georges Queloz (L).

Présidence:

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), présidente, n'a pas voté.

(Le Conseil municipal est momentanément composé de 79 membres, le remplaçant de M^{me} Catherine Buchet-Harder n'ayant pas encore prêté serment.)

Mis aux voix à l'appel nominal, l'arrêté V nouveau est accepté par 42 oui contre 23 non.

Ont voté oui (42):

M^{me} Ariane Arlotti (AGT), M^{me} Valérie Bourquin (Ve), M. Bayram Bozkurt (Ve), M. Georges Breguet (Ve), M^{me} Isabelle Brunier (S), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Anne Carron-Cescato (DC), M^{me} Maria Casares (AGT), M^{me} Marie Chappuis (DC), M. Sylvain Clavel (UDC), M. Marc Dalphin (Ve), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Yves de Matteis (Ve), M. Gérard Deshusses (S), M. Alpha Dramé (Ve), M^{me} Hélène Ecuyer (AGT), M^{me} Vera Figurek (AGT), M^{me} Corinne Goehner-Da Cruz (S), M^{me} Claudia Heberlein Simonett (Ve), M. Pascal Holenweg (S), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M. Jean-Charles Lathion (DC), M^{me} Silvia Machado (S), M^{me} Charlotte Meierhofer (AGT), M. Roger Michel (S), M^{me} Anne Moratti Jung (Ve), M^{me} Christiane Olivier (S), M^{me} Véronique Paris (S), M. Robert Pattaroni (DC), M^{me} Maria Pérez (AGT), M. Pierre Rumo (AGT), M^{me} Alexandra Rys (DC), M^{me} Odette Saez (DC), M. Fabien Sartoretti (Ve), M^{me} Andrienne Soutter (S), M^{me} Marie-France Spielmann (AGT), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S), M^{me} Salika Wenger (AGT), M. Alexandre Wisard (Ve), M. Christian Zaugg (AGT).

Ont voté non (23):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (L), M. Alexis Barbey (L), M. Jacques Baud (HP), M. Gary Bennaïm (L), M. Edgar Bordier (R), M. Simon Brandt (R), M. Rémy Burri (R), M. Alexandre Chevalier (L), M^{me} Renate Cornu (L),

M^{me} Linda de Coulon (L), M. Guy Dossan (R), M. Olivier Fiumelli (R), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M. Adrien Genecand (R), M^{me} Florence Kraft-Babel (L), M^{me} Danièle Magnin (L), M^{me} Chantal Perret-Gentil (R), M^{me} Patricia Richard (R), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Gilbert Schreyer (UDC), M. Armand Schweingruber (L), M. Olivier Tauxe (UDC), M. Salvatore Vitanza (R).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (13):

M. Christophe Buemi (S), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Roland Crot (UDC), M. Jacques Finet (DC), M. Endri Gega (S), M^{me} Sandra Golay (DC), M. Jacques Hämmerli (UDC), M^{me} Sophie Kuster (UDC), M. Christian Lopez Quirland (S), M^{me} Annina Pfund (S), M. Thierry Piguët (S), M. Georges Queloz (L).

Présidence:

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), présidente, n'a pas voté.

(Le Conseil municipal est momentanément composé de 79 membres, le remplaçant de M^{me} Catherine Buchet-Harder n'ayant pas encore prêté serment.)

Mis aux voix à l'appel nominal, l'arrêté VI nouveau est accepté par 40 oui contre 23 non.

Ont voté oui (40):

M^{me} Ariane Arlotti (AGT), M^{me} Valérie Bourquin (Ve), M. Bayram Bozkurt (Ve), M. Georges Breguet (Ve), M^{me} Isabelle Brunier (S), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Anne Carron-Cescato (DC), M^{me} Maria Casares (AGT), M^{me} Marie Chappuis (DC), M. Sylvain Clavel (UDC), M. Marc Dalphin (Ve), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Yves de Matteis (Ve), M. Gérard Deshusses (S), M^{me} Hélène Ecuyer (AGT), M^{me} Vera Figurek (AGT), M^{me} Corinne Goehner-Da Cruz (S), M^{me} Claudia Heberlein Simonett (Ve), M. Pascal Holenweg (S), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M. Jean-Charles Lathion (DC), M^{me} Silvia Machado (S), M^{me} Charlotte Meierhofer (AGT), M. Roger Michel (S), M^{me} Anne Moratti Jung (Ve), M^{me} Christiane Olivier (S), M^{me} Véronique Paris (S), M. Robert Pattaroni (DC), M. Pierre Rumo (AGT), M^{me} Alexandra Rys (DC), M^{me} Odette Saez (DC), M. Fabien Sartoretti (Ve), M^{me} Andrienne Soutter (S), M^{me} Marie-France Spielmann (AGT), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S), M^{me} Salika Wenger (AGT), M. Alexandre Wisard (Ve), M. Christian Zaugg (AGT).

Ont voté non (23):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (L), M. Alexis Barbey (L), M. Jacques Baud (HP), M. Gary Bennaim (L), M. Edgar Bordier (R), M. Simon Brandt (R), M. Rémy Burri (R), M. Alexandre Chevalier (L), M^{me} Renate Cornu (L), M^{me} Linda de Coulon (L), M. Guy Dossan (R), M. Olivier Fiumelli (R), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M. Adrien Genecand (R), M^{me} Florence Kraft-Babel (L), M^{me} Danièle Magnin (L), M^{me} Chantal Perret-Gentil (R), M^{me} Patricia Richard (R), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Gilbert Schreyer (UDC), M. Armand Schweingruber (L), M. Olivier Tauxe (UDC), M. Salvatore Vitanza (R).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (15):

M. Christophe Buemi (S), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Roland Crot (UDC), M. Alpha Dramé (Ve), M. Jacques Finet (DC), M. Endri Gega (S), M^{me} Sandra Golay (DC), M. Jacques Hämmerli (UDC), M^{me} Sophie Kuster (UDC), M. Christian Lopez Quirland (S), M^{me} Maria Pérez (AGT), M^{me} Annina Pfund (S), M. Thierry Piguet (S), M. Georges Queloz (L).

Présidence:

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), présidente, n'a pas voté.

(Le Conseil municipal est momentanément composé de 79 membres, le remplaçant de M^{me} Catherine Buchet-Harder n'ayant pas encore prêté serment.)

Les arrêtés sont ainsi conçus:

ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – La parcelle N° 6415, feuille 25 du cadastre de la com-

mune de Genève, section Cité, est transférée du patrimoine financier au patrimoine administratif.

Art. 2. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 27 815 500 francs destiné à la rénovation de l'Alhambra et à l'aménagement du bâtiment en salle de musique, située à la rue de la Rôtisserie 10, parcelles N^{os} 6415 et 6581, feuille 25 du cadastre de la commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève.

Art. 3. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article 2 au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 27 815 500 francs.

Art. 4. – Un montant de 567 880 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article 2 et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2008.

Art. 5. – La dépense prévue à l'article 2, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 150 000 francs du crédit d'études PR-117 voté par le Conseil municipal le 15 janvier 2002 et le montant de 933 000 francs du crédit d'études PR-320 voté par le Conseil municipal le 13 septembre 2004 et le montant de 10 808 000 francs représentant la parcelle N^o 6145 cédée par l'Etat de Genève, soit un montant brut total de 39 706 500 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2013 à 2032.

Art. 6. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, modifier, épurer et radier toutes servitudes permettant la réalisation de cette opération.

ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 365 700 francs destiné à l'équipement en mobilier de la salle de l'Alhambra,

située à la rue de la Rôtisserie 10, parcelles N^{os} 6415 et 6581, feuille 25 du cadastre de la commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 365 700 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2013 à 2020.

ARRÊTÉ III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 97 700 francs destiné à l'équipement en matériel informatique et télécommunication de la salle de l'Alhambra située à la rue de la Rôtisserie 10, parcelles N^{os} 6415 et 6581, feuille 25 du cadastre de la commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 97 700 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2013 à 2016.

ARRÊTÉ IV

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 827 900 francs destiné à l'acquisition de matériel audio et d'éclairage scénique complémentaire pour la salle de l'Alhambra située à la rue de la Rôtisserie 10, parcelles N^{os} 6415 et 6581, feuille 25 du cadastre de la commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 827 900 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2013 à 2016.

ARRÊTÉ V

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article unique. – Le règlement ci-après concernant la salle de concert de l'Alhambra est approuvé. (*Voir le texte du règlement adopté en troisième débat, Mémorial p. 2705*)

ARRÊTÉ VI

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article unique. – Le règlement ci-après concernant le café-restaurant de l'Alhambra est approuvé. (*Voir le texte du règlement adopté en troisième débat, Mémorial p. 2707*)

M. Olivier Tauxe (UDC). Madame la présidente, je demande le troisième débat.

La présidente. Etes-vous suivi par plus du tiers des conseillers présents, Monsieur Tauxe? Nous allons le vérifier en mettant votre demande aux voix.

Mis aux voix, le troisième débat est accepté par plus du tiers de l'assemblée (40 oui, 22 non, 1 abstention).

La présidente. Ce troisième débat aura lieu demain à 20 h 45.

Nous avons reçu une motion d'ordre demandant l'ajout à notre ordre du jour et le traitement en urgence de l'interpellation I-222 de MM. Jean-Charles Lathion, Alain de Kalbermatten, M^{mes} Anne Carron-Cescato, Odette Saez, M. Robert Pattaroni et M^{me} Marie Chappuis, intitulée «Fête du 31 décembre en Vieille-Ville: où en est-on des préparatifs?». Je donne la parole pendant trois minutes aux auteurs de la motion d'ordre pour la défendre.

M. Jean-Charles Lathion (DC). En fait, je voulais initialement m'enquérir de cette affaire sous la forme d'une question orale lors de la séance de tout à l'heure, à 17 h.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, comme vous le savez, nous avons tous voté l'organisation d'une fête du 31 décembre en Vieille-Ville. Je souhaiterais vraiment que le Conseil administratif nous dise où il en est dans cette affaire car, pour le moment, il semble que rien ne se passe. La motion M-905 invitait le Conseil administratif à lancer un appel à projets pour l'organisation de la fête du Nouvel-An en Vieille-Ville, or je n'ai rien vu passer dans la presse à ce sujet.

Je rappelle que, même si elle ne concerne que le 31 décembre, cette question est urgente: c'est le dernier moment pour lancer un appel à projets! En effet, quand on organise un événement de ce genre, il faut rechercher des donateurs et des sponsors, et cela demande du temps. J'aimerais donc savoir où en est le

Conseil administratif dans la préparation de cette fête. Voilà pourquoi je demande le traitement en urgence de mon interpellation I-222.

La présidente. Je donne à présent la parole à une personne par groupe pour s'exprimer pendant une minute sur la motion d'ordre.

M. Gérard Deshusses (S). Le groupe socialiste refusera toute urgence, comme il l'a dit tout à l'heure. De plus, il est extrêmement surpris de constater que le chef de groupe du Parti démocrate-chrétien défend cette motion d'ordre à 21 h 38, alors que les urgences devaient être déposées à 17 h 15 au plus tard.

La présidente. Monsieur le conseiller municipal, je me permets de vous rappeler que les urgences doivent être déposées au cours du premier quart d'heure de chaque séance, celle de 20 h 30 comprise. Or, la motion d'ordre de M. Lathion est parvenue au bureau du Conseil municipal avant 20 h 45.

M^{me} Salika Wenger (AGT). Je suivrai M. Deshusses en disant qu'il y a des priorités à respecter et que cette interpellation est loin d'en être une. Nous ne voterons donc pas l'urgence.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je crois que c'est là un faux débat. A l'époque où la motion M-905 a été votée, j'étais maire, mais c'est aujourd'hui M^{me} Salerno qui est chargée de sa réalisation. Par conséquent, Monsieur Lathion, si vous voulez savoir où en est ce dossier, c'est directement à elle qu'il faut vous adresser.

Mise aux voix, la motion d'ordre est refusée par 34 non contre 23 oui (1 abstention).

La présidente. Nous avons reçu une autre motion d'ordre de M. Pagani demandant de reporter à la séance de demain à 17 h le traitement du rapport PR-795 A concernant le PAV, Praille-Acacias-Vernets.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les

conseillers municipaux, je remercie M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio de son rapport, mais je ne l'ai reçu qu'hier – comme vous tous, d'ailleurs. Or, il y a deux amendements à la proposition PR-795 que je tiens à faire valider par le Conseil administratif avant de vous les soumettre. Je vous demande donc humblement de reporter à demain le traitement de cet objet, ce qui ne nous empêchera pas de respecter les délais requis.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 34 oui contre 2 non (10 abstentions).

La présidente. Le rapport PR-795 A sera donc traité demain à la séance de 17 h.

Le report du rapport PR-736 A, qui figure au point suivant de notre ordre du jour, a été demandé et accepté par le bureau du Conseil municipal et les chefs de groupe.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. J'aimerais juste savoir, afin que ce soit clair, s'il s'agit de renvoyer le traitement de cet objet à la prochaine session du Conseil municipal. J'ai appris que je devais être auditionné une nouvelle fois par la commission de l'aménagement. Ce rapport sera-t-il renvoyé au prochain ordre du jour? Je voudrais m'en assurer!

La présidente. Mais oui, Monsieur Pagani, ne vous en faites pas! Nous faisons diligence!

4. Rapport de la commission de l'aménagement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 26 août 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit de 355 360 francs destiné à l'amélioration et à la rénovation de l'éclairage du quai du Seujet, côté promenade piétonne et axe routier, ainsi que du passage sous le pont de la Coulouvrenière (PR-729 A)¹.

Rapport de M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio.

La commission de l'aménagement s'est réunie le 27 octobre 2009, sous la présidence de M^{me} Claudia Heberlein Simonett, puis le 15 décembre 2009, sous la présidence de M^{me} Sarah Klopmann, assurant le remplacement de M^{me} Heberlein Simonett, pour étudier cette proposition. Que M. Christophe Vuilleumier, qui a assuré la prise de notes de ces séances, soit remercié pour sa précieuse collaboration.

Préambule

En préambule, il convient de souligner, comme le relève la proposition du Conseil administratif, que celle-ci fait partie intégrante de la réflexion globale portant sur l'éclairage public de la ville de Genève, et qu'elle s'inscrit dans le cadre du plan lumière. Dans ce contexte, il faut rappeler les demandes de crédit déposées en mars 2009 et acceptées par le Conseil municipal le 16 septembre 2009, l'une destinée à trois actions visant essentiellement à améliorer l'efficacité énergétique de l'éclairage public (PR-694), et l'autre à la fourniture et aux travaux de remplacement de 4500 supports d'éclairage public (PR-695).

Présentation de la proposition

Comme le souligne l'exposé des motifs, le site concerné par la présente proposition, a été retenu suite à des demandes de riverains, particulièrement de l'Association des habitants Vivre au Seujet, ainsi que de la police cantonale, d'augmenter la lumière le long des deux côtés du quai, surtout entre la passerelle du barrage du Seujet et le pont de la Coulouvrenière. L'enjeu de ce projet est d'importance, puisqu'il permet de souligner, une nouvelle fois, que ce n'est pas tant la quantité que la qualité de la lumière – d'où la nécessité et le rôle du concept d'éclairage en général – qui va susciter la notion de confort et, par conséquent, améliorer le sentiment d'insécurité.

¹ «Mémoire 167^e année»: Proposition, 1615.

Après un appel à idées lancé par la Ville de Genève et remporté par M^{me} Corton, conceptrice lumière belge, la faisabilité technique et financière du projet a été vérifiée et la proposition d'éclairage soumise au Conseil municipal se concentre sur la promenade piétonne, tout en tenant compte de l'éclairage public routier actuel. Ce dernier, vétuste, est intégré dans la réflexion globale, mais il n'est en revanche pas envisageable de modifier la distance entre les mâts existants.

Il semble intéressant de souligner que: «L'inspiration principale du projet provient des tanneurs autrefois implantés sur le quai du Seujet. En effet, au XVII^e siècle, de nombreux artisans possédaient des édifices spécifiques destinés à la préparation des peaux, constructions longtemps appelées «affaitements». Ce mot s'appliquait également aux ateliers des teinturiers ou des fabricants d'aiguillettes et de lacets.» Le projet fait référence, par extension, en simulant par des ronds blancs ou colorés projetés au sol, les cuves utilisées pour teindre les peaux.

Le but du concept d'éclairage sur la promenade piétonne est d'apporter un éclairage confortable pour les usagers et d'accompagner au mieux leur déplacement; de rythmer ce parcours qui peut aussi s'avérer un peu ennuyeux et long et, enfin, de contribuer à l'embellissement de ce site et de le revaloriser. Il s'agira, comme nous l'avons vu, de créer des ronds de lumière ponctuellement tout au long du quai piéton. De lumière douce et blanche, ils accompagnent cyclistes et piétons dans leurs passages quotidiens en semaine et prennent un air de fête durant le week-end en devenant colorés.

Le long du quai routier, l'installation actuelle existante, composée de 20 mâts en acier équipés par un luminaire fonctionnant avec une lampe à vapeur de mercure 250 W dont la moyenne d'âge est supérieure à 30 ans, sera rénovée. Les luminaires d'ancienne génération seront changés et les sources à vapeur de mercure remplacées par de nouvelles sources lumineuses, soit des lampes à décharge 100 W à haut rendement énergétique et avec un indice de rendu des couleurs élevé.

Quant à l'éclairage du passage sous le pont de la Coulouvrenière, peu avenant, il sera rénové de façon plus ludique. Cet espace situé entre deux quais sera traité comme une liaison.

Séance du 27 octobre 2009

Audition de M^{me} Florence Colace, architecte-éclairagiste au Service de l'aménagement urbain et de la mobilité, et de M. Dominique Matthey, adjoint à la cheffe du Service de l'aménagement urbain et de la mobilité

M^{me} Colace rappelle l'existence du plan lumière, partie intégrante du plan directeur communal de la Ville de Genève, qui poursuit cinq objectifs principaux, à savoir: concevoir une stratégie globale d'urbanisme lumière, valoriser le cadre

et l'image de Genève, favoriser les usages autant que l'image, éclairer mieux et consommer moins et, enfin, coordonner et collaborer. La proposition PR-729 cible plus particulièrement le troisième but, soit une amélioration des usages et de l'image de la ville. Plusieurs projets pilotes seront conduits autour du plan lumière, le quai du Seujet, la place du Bourg-de-Four, le prieuré de Saint-Jean et la place Neuve.

Le quai du Seujet connaît plusieurs carences et la Ville va tenter de répondre de manière exemplaire aux besoins de ce secteur. M^{me} Colace montre quelques photos de l'état existant, tant de jour que de nuit, sur un parcours de 800 m environ où l'on compte une vingtaine de mas. L'éclairage est désuet et inefficace, y compris le passage sous le pont de la Coulouvrenière. Pour répondre à un projet de qualité, sur appel d'offres, trois concepteurs européens ont été approchés. C'est une artiste belge, M^{me} Corton, qui a finalement gagné le mandat.

Le cahier des charges indiquait qu'il fallait utiliser l'existant et M^{me} Colace montre le schéma de M^{me} Corton qui propose deux types d'éclairage pour les piétons. Un type d'éclairage serait utilisé la semaine, et l'autre, coloré par le biais de leds, le week-end. L'éclairage serait standard du côté de la chaussée. Des tests ont été réalisés et il semble souhaitable d'avoir des taches de lumière plus nuancées. Quant au pont et à la route qui passe en dessous, M^{me} Colace signale que ce sont des tubes fluorescents colorés à sodium qui ont été choisis. Le bilan énergétique indique une consommation de 4380 W la semaine et 2272 W le week-end, soit un gain appréciable par rapport à la situation actuelle. La durée des travaux serait de deux mois. Elle précise que ce projet est inscrit dans le plan financier d'investissement.

Questions des commissaires

Une commissaire se demande si la visibilité sera similaire la semaine et le week-end.

M^{me} Colace répond qu'il y a forcément une différence, puisque la lumière blanche est plus confortable pour marcher. Elle rappelle toutefois que la population de ce secteur diffère les soirs de week-end en raison des établissements publics qui existent. Elle précise, en outre, que le système ne sera pas éblouissant.

Une seconde commissaire remarque que la puissance consommée diminuera, ce que confirme M^{me} Colace qui rappelle, par ailleurs, que 4500 points lumineux doivent être remplacés. Cette même commissaire s'interroge sur la pollution lumineuse entraînée par ce projet. M^{me} Colace répond que celle-ci demeure, mais elle souligne que l'éclairage ciblé permet de diminuer les nuisances.

Une troisième commissaire se déclare être très contente de ce projet et s'interroge sur la poursuite de cet éclairage dans le prolongement du quai et sur l'articulation de ce projet avec la passerelle du Seujet. Selon M^{me} Colace, l'homogénéité sur la chaussée sera améliorée dans la prolongation du quai, provoquant une lumière résiduelle sur le trottoir. Concernant la passerelle, M^{me} Corton a formulé une proposition avec des leds s'allumant au passage des gens. Elle précise que ce pan du projet, bien qu'intéressant, était par contre trop cher.

Une autre commissaire, quant à elle, se demande si le périmètre est en zone protégée des rives du Rhône et si les organes officiels ont été contactés. Elle pose également la question de la conservation de l'ancien lampadaire. M^{me} Colace acquiesce et ajoute que la demande d'autorisation sera faite bien qu'elle ne soit pas obligatoire dans ce cas.

A la question de savoir si des leds blancs ne pourraient pas être utilisés durant la semaine, M^{me} Colace acquiesce tout en faisant remarquer qu'il en faudrait plus pour obtenir suffisamment de lumière, ce qui impliquerait donc une augmentation de la puissance. A celle de savoir s'il existe des recommandations de l'Office fédéral des routes pour l'amélioration de l'éclairage sur les passages piétons, il est répondu par l'affirmative, soulignant toutefois que cela n'est pas systématiquement recommandé. Le but est d'améliorer l'éclairage sur l'ensemble du secteur.

Poursuite des travaux

Un commissaire rappelle que le plan financier d'investissement fait référence à 1,5 million. Il se demande, en l'occurrence, si le troisième volet épuise complètement cette somme. Il craint que ce soit le cas, puisqu'il n'y a plus de mention de la troisième étape dans le cinquième plan financier d'investissement. Il pense qu'une question écrite devrait suffire pour répondre à cette interrogation.

Il est donc décidé d'attendre une réponse de M. Pagani, conseiller administratif, sur cette question.

Séance du 15 décembre 2009

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif, chargé du département des constructions et de l'aménagement

Lors d'une audition de M. Pagani, ce point en suspens est repris. Un commissaire souligne que M^{me} Marie-Hélène Giraud a répondu que le fonds serait épuisé, ce à quoi M. Pagani acquiesce en indiquant que toute la troisième étape sera épuisée.

Discussion et vote de la commission

Le groupe socialiste votera ce projet qui correspond aux objectifs du plan lumière qu'il a appelé de ses vœux et qu'il a toujours soutenu. Le projet envisagé est un vrai projet urbain qui améliorera le confort des habitant-e-s.

Le groupe des Verts acceptera également ce projet très vendeur. Il souhaite rappeler que les économies possibles sont censées l'être et non représenter des alternatives pour ajouter des éléments.

Le groupe A gauche toute! fait remarquer que ce projet présente un peu de fantaisie, ce qui n'est pas un mal et il le soutiendra.

Le groupe libéral acceptera également cette proposition et félicite le Conseil administratif qui a amélioré la sécurité grâce au travail sur la lumière.

Le groupe de l'Union démocratique du centre votera lui aussi ce projet qui s'intègre dans le plan lumière.

Le groupe démocrate-chrétien partage cette opinion, d'autant plus que la proposition est originale et qu'elle soutient un aspect de sécurité. Ce à quoi le groupe radical acquiesce.

Mise aux voix, la proposition PR-729 est acceptée à l'unanimité (1 AGT, 3 S, 2 Ve, 2 DC, 1 R, 2 L, 2 UDC). (*Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.*)

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio, rapporteuse (S). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, la proposition PR-729 vise à rénover l'éclairage le long du quai du Seujet. Il s'agit de créer une promenade lumineuse qui améliorera le confort des riverains, dans le cadre d'un véritable projet d'espace public utilisant la lumière. Ce projet fait partie intégrante de nos réflexions sur l'éclairage public, et il prend en compte le plan lumière adopté par le Conseil municipal. Je rappelle que nous avons voté deux propositions du Conseil administratif visant à améliorer l'efficacité énergétique de l'éclairage public, la PR-694 et la PR-695, la seconde prévoyant le remplacement de 4 500 supports d'éclairage dans notre ville.

Nous avons donc décidé d'investir dans l'éclairage public. Mais, au-delà des chiffres, ce qui m'intéresse, dans la proposition PR-729, c'est avant tout qu'elle répond à une demande sociale en favorisant le confort des habitantes et des habitants du quai du Seujet. D'ailleurs, l'ensemble des conseillères et des conseillers municipaux avaient privilégié l'idée de développer des projets d'espaces publics de qualité qui s'articuleraient autour du plan lumière.

Le projet qui nous est proposé ici permet, d'une part, d'améliorer l'éclairage public et de faire des économies d'énergie sur la vingtaine de mâts situés le long du quai du Seujet jusqu'au pont de la Coulouvrenière, et, d'autre part, de revoir l'éclairage sous le pont, aujourd'hui insuffisant et gênant. Ce projet a été élaboré par une conceptrice lumière, M^{me} Corton, qui a été sélectionnée après un concours sur invitation auprès de trois spécialistes. Cette artiste propose de jouer sur des lumières qui varient selon que l'on est pendant le week-end ou pendant la semaine, les changements d'éclairage reflétant la diversité des publics qui déambulent sur le quai du Seujet à des moments différents.

Ce projet a suscité le vif intérêt des membres de la commission de l'aménagement, car il s'agit d'un premier maillon parmi un ensemble de projets articulés autour du plan lumière qui se développeront – nous l'espérons – dans d'autres quartiers de la ville. En tout cas, comme je l'ai dit, il répond au problème du confort des habitants, du sentiment de sécurité sur le quai et, bien sûr, à la nécessité de réaliser de véritables espaces publics de qualité; j'ajoute qu'il comporte également une dimension artistique.

Par conséquent, la commission de l'aménagement a voté la proposition PR-729 à l'unanimité et elle se réjouit d'ores et déjà que d'autres projets analogues puissent voir le jour dans notre ville, toujours sur la base du plan lumière que nous avons tant appelé de nos vœux.

Premier débat

M. Adrien Genecand (R). J'interviens très brièvement, pour rester dans le prolongement des paroles de M^{me} Valiquer Grecuccio. Il est important, en effet, de continuer à développer le plan lumière, car il répond à deux besoins principaux: premièrement, il améliore le sentiment de sécurité et la réappropriation de l'espace public par les habitants, qui peuvent enfin circuler tranquillement la nuit; deuxièmement, il est intéressant en matière d'économies d'énergie. Les deux objectifs étant atteints dans la proposition PR-729, je félicite le Conseil administratif et encourage le Conseil municipal à la voter à l'unanimité.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je ne reviendrai pas sur ce qui vient d'être dit, notamment par M^{me} Valiquer Grecuccio. J'aimerais simplement vous remercier, car vous avez marché – ou plutôt couru! – à mes côtés en ce qui concerne les 4 500 supports d'éclairage public que nous sommes en train de remplacer. En effet, vous avez adopté la proposition PR-695 au pas de charge, et cela nous permet de faire 30% d'économies d'énergie tout en garantissant la sécurité dans les quartiers les plus

«difficiles», où il est désormais possible, de nuit, de voir quasiment comme en plein jour. De nombreux habitants m'ont fait part de leur satisfaction devant la rapidité des travaux effectués par la Ville et de leur sentiment de sécurité amélioré à passablement d'endroits.

Je profite d'avoir la parole pour vous dire que, aujourd'hui même, nous avons éteint le cordon lumineux de la rade – qui est l'un de nos fleurons patrimoniaux – pour installer le nouveau. Je vous inviterai à son inauguration. Nous avons adopté un éclairage spécial sous forme de LED, une nouvelle technologie qui nous permettra d'économiser beaucoup d'énergie électrique. Encore une fois, Mesdames et Messieurs, merci pour votre unanimité envers ce beau projet.

Deuxième débat

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté est accepté à l'unanimité (55 oui).

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 355 360 francs destiné à l'amélioration et à la rénovation de l'éclairage du quai du Seujet, côté promenade piétonne et axe routier, ainsi que du passage sous le pont de la Coulouvrenière.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 355 360 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2013 à 2022.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer ou radier toute servitude dans le périmètre concerné, afin de pouvoir réaliser l'aménagement projeté.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

5.a) Rapport de la commission de la jeunesse et des sports chargée d'examiner la motion du 17 décembre 2008 de MM. Simon Brandt, Rémy Burri, Adrien Genecand, Guy Dossan, Olivier Fiumelli, Grégory Baud, M^{mes} Anne-Marie Gisler, Patricia Richard et Christine Camporini, renvoyée en commission le 3 octobre 2009, intitulée: «Adhésion des institutions sportives de la Ville au réseau Gigogne» (M-842 A)¹.

Rapport de M^{me} Martine Sumi.

La commission, sous la présidence de M. A. Chevalier, a étudié la motion M-842 lors des séances des 9 novembre 2009, 8 et 15 mars et 19 avril 2010.

La rapporteuse remercie M^{me} T. Saggini pour ses excellentes notes de séance.

Rappel de la motion

Considérant:

- que la prévention favorise une politique de la jeunesse efficace vu que celle-ci permet non seulement de lutter contre la délinquance juvénile, mais aussi de protéger l'enfance en danger;
- que le sport est une activité qui a fait ses preuves sur sa capacité à socialiser les jeunes et à prévenir les cassures sociales;
- que la carte Gigogne, sous la responsabilité de Pro Juventute, permet aux jeunes de familles nombreuses d'obtenir, sur présentation de cette carte, des réductions de prix notamment auprès d'établissements sportifs publics ou parapublics associés au réseau Gigogne;
- que la collaboration entre carte Gigogne et carte 20 ans/20 ans est un succès;
- que les communes avoisinantes font participer leurs institutions sportives au réseau Gigogne (Meyrin, Thônex, Vernier);

¹ «Mémorial 167^e année»: Développée, 1757.

- que, à titre d'exemple, aucune piscine municipale sous la responsabilité de la Ville n'offre actuellement de réduction aux détenteurs de la carte Gigogne au contraire d'autres communes,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à accorder des réductions de prix sur les activités sportives pratiquées par des jeunes porteurs de la carte Gigogne:

- de 20% pour les établissements sportifs publics propriété de la Ville de Genève (piscine, patinoire, etc.);
- de 10% pour les établissements sportifs parapublics ou qui jouissent de subvention en francs ou en nature de la part de la Ville de Genève.

Séance du 9 novembre 2009

Audition des motionnaires, représenté-e-s par M. Simon Brandt

M. Brandt explique que toutes les communes de la Ville font des réductions avec la carte Gigogne sauf la Ville de Genève qui n'offrirait que très peu de réductions pour les infrastructures sportives. Cette motion vise à combler ce manque. Les communes décident où elles veulent accorder les rabais, certaines font des liens avec les privés, d'autres non. Il propose d'auditionner Pro Juventute, qui a mis en place la carte Gigogne qui couvre un périmètre très large.

La rapporteuse précise que, si la Ville de Genève offre, directement pour les jeunes, effectivement énormément au niveau culturel, elle offre moins de réductions au niveau sportif. Elle souligne toutefois que, sur l'ensemble du canton de Genève, c'est quand même bien la Ville qui apporte par contre le plus fort soutien financier aux associations sportives en subventionnant la plupart d'entre elles. Elle rappelle également que la carte Gigogne – décision du Conseil d'Etat qui a mandaté Pro Juventute – n'est donnée qu'aux familles qui ont trois enfants au minimum en dessous de 25 ans. Sur le canton, cela ne représente que 10 000 familles seulement, bien que soient incluses les familles recomposées et les enfants adoptés. Elle se demande si la Ville ne devrait pas simplement élargir au sport la carte 20 ans/20 francs et ce pour tous les jeunes et pas seulement en faveur des familles nombreuses. Elle apprécie la carte Gigogne, mais rappelle qu'elle n'est pas accessible à tous les jeunes et que les prestations offertes dépendent de négociations continuelles qui font varier l'offre fréquemment, les familles recomposées et les enfants adoptés.

Quelques commissaires rappellent que c'est finalement peu le coût d'accès aux installations sportives qui est difficile pour les familles, les jeunes, mais que les obstacles financiers proviennent bien davantage de l'équipement qu'il faut payer pour pratiquer son sport.

Séance du 8 mars 2010

Audition de M^{me} Sylvie Reverdin-Raffestin, directrice de Pro Juventute Genève

Pro Juventute a été chargée par le Conseil d'Etat de gérer et développer le réseau de la carte Gigogne depuis 2001. C'est donc l'association qui est également en charge du site internet qui a été mis sur pied par la commission cantonale de la famille depuis 2001.

Aujourd'hui et depuis 2001, ce sont environ 60 000 cartes qui ont été distribuées par l'Office cantonal de la population – trois mois après la naissance du 3^e enfant – mais il n'est pas possible d'évaluer celles qui sont encore actuellement en vigueur de celles qui sont périmées. En ce qui concerne les prestations, il y en a 250 regroupées dans un catalogue également disponible sur le site internet. Certaines communes sont venues rejoindre le réseau. En termes commercial, il n'est plus possible de développer davantage. En fait, ce sont souvent les parents eux-mêmes qui ont été moteurs de l'agrandissement du réseau. En effet, là où les parents se rendaient déjà, ils demandaient toujours si la carte était acceptée, et du coup les prestataires prenaient contact avec Pro Juventute et s'engageaient, car les commerces étaient intéressés à agrandir leur clientèle.

Par rapport à la présente motion, M^{me} Sylvie Reverdin-Raffestin ne peut que se réjouir de la démarche qui rend la carte Gigogne plus attractive et intéressante pour les familles nombreuses de plus de trois personnes.

Au niveau du sport, elle explique que Pro Juventute dispose d'un fonds de 30 000 francs pour aider ponctuellement à des équipements et financement de cours.

D'autres communes et la Ville sont du reste déjà bien engagées dans le réseau de la carte Gigogne. Un meilleur prix sur les entrées de Genève-Plage n'a par contre jamais pu être proposé, au grand dam des familles concernées!

Pro Juventute intervient directement auprès des familles en situation précaire par un autre biais que la carte Gigogne.

M^{me} Reverdin-Raffestin trouve que c'est également une excellente idée que d'élargir la carte 20 ans/20 francs au monde du sport. Elle précise que toutes les prestations offertes par la carte Gigogne sont financées par les prestataires. Elles s'autofinancent donc. Pour les familles sans autorisation de séjour, elle explique qu'il est possible de venir directement à Pro Juventute avec une attestation de scolarisation pour bénéficier des avantages de la carte Gigogne.

Séance du 15 mars 2010

Audition de M. Manuel Tornare, conseiller administratif chargé du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, accompagné de M. Sami

Kanaan, directeur du département, et de M. Philippe Voirol, chef du Service des sports

M. Tornare souligne qu'il est toujours enclin à favoriser les initiatives pour les sports, mais qu'il faut bien sûr en accepter les conséquences budgétaires. Au niveau du Conseil administratif, il a créé une délégation sportive intercommunale. Il faudrait, même si la plupart des installations sportives sont sur le terrain de la Ville de Genève, que les prestations offertes puissent s'étendre à d'autres communes, et vice versa. C'est la même chose pour la culture.

Il comprend bien que, dans la réflexion de la carte Gigogne, la commission s'est dirigée vers un élargissement de cette carte aux sports. Celui-ci induira toutefois des recettes en moins pour le budget de la Ville de Genève.

M. Philippe Voirol explique que, dans la grande majorité des cas, les réductions de la Ville pour toutes les familles vont bien au-delà de ce qu'offre la carte Gigogne. Par exemple, 50% des 3500 cours dispensés aux jeunes pendant l'été sont financés par la Ville.

Séance du 19 avril 2010

Discussion et vote

A la curiosité intellectuelle de quelques commissaires, un bref portrait statistique a été demandé au Service cantonal de la statistique afin de mieux cerner la situation économique des familles à trois enfants ou plus avec une comparaison avec celles qui en ont un ou deux. Mais le Service cantonal n'a pu accéder à cette requête, car il ne dispose pas des informations souhaitées.

Tous les groupes étant convaincus de l'intérêt de la présente motion, un travail de précision a été réalisé ensemble pour rédiger un amendement qui supprime les deux invites et les relie en une seule et unique:

«Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à faire adhérer les institutions sportives de la Ville au réseau Gigogne et à proposer les réductions en conséquence.»

La motion M-842 ainsi amendée est votée à l'unanimité.

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à faire adhérer les institutions sportives de la Ville au réseau Gigogne et à proposer les réductions en conséquence.

5.b) Rapport de la commission de la jeunesse et des sports chargée d'examiner la motion du 2 décembre 2009 de M^{mes} Martine Sumi, Véronique Paris, Corinne Goehner-Da Cruz, Hélène Ecuyer, Odette Saez, MM. Roger Michel, Christophe Buemi, Miltos Thomaïdes, Christian Zaugg, Mathias Buschbeck, Jean-Charles Lathion et Olivier Tauxe, renvoyée en commission le 2 décembre 2009, intitulée: «Développement des prestations de la carte 20 ans/20 francs du côté du sport» (M-889 A)¹.

Rapport de M. Georges Breguet.

La commission de la jeunesse et des sports s'est réunie à deux reprises, soit les 1^{er} février et 15 mars 2010, sous la présidence de M. Alexandre Chevalier, pour étudier cet objet. Le rapporteur tient à remercier M^{me} Tamara Saggini pour la qualité de ses notes de séances.

Rappel de la motion

Considérant:

- l'immense succès de la carte 20 ans/20 francs promouvant de façon concrète l'accès des jeunes à la culture;
- la motion M-842 actuellement à l'examen de la commission de la jeunesse et des sports demandant d'accorder des réductions de prix pour les 5000 familles détentrices, en ville de Genève, de la carte Gigogne, carte gérée sur mandat du Conseil d'Etat par Pro Juventute;
- le soutien extrêmement important de notre Ville au sport en général et au sport pour les jeunes, par exemple au travers des écoles d'été de sport;
- que l'ensemble des familles, et non seulement les familles nombreuses de trois enfants et plus, a besoin d'un coup de pouce financier pour un accès optimal des enfants et des jeunes au sport,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'ajouter aux prestations culturelles déjà offertes par la carte 20 ans/20 francs des réductions pour un accès encore meilleur au sport pour les jeunes jusqu'à la fin de leur vingtième année.

¹ «Mémorial 167^e année»: Développée, 3282.

Séance du 1^{er} février 2010*Audition des motionnaires*

M^{me} Sumi, motionnaire, présente la motion. L'éventualité de déposer une motion afin d'élargir le public cible pouvant bénéficier de prestations encourageantes pour pratiquer un sport comme le prévoit la motion M-842 avait été discutée lors d'une séance de travail de la commission de la jeunesse et des sports. Voici le but de cette nouvelle motion. Les motionnaires se sont inspirés de ce qui existe dans le domaine de la culture, la carte 20 ans/20 francs. Il existe une autre carte, la carte Gigogne, qui, elle, n'est destinée qu'à un public de famille avec trois enfants au minimum. Dans l'objectif du développement des encouragements que la Ville fournit auprès des jeunes pour le sport, on peut aller un pas plus loin que la carte Gigogne en élargissant l'offre des prestations sportives que la Ville promeut. La carte 20 ans/20 francs serait donc élargie, en plus de la culture, au domaine sportif. M^{me} Saez, motionnaire, ajoute que l'idée première est de ne pas limiter la carte uniquement aux familles qui ont trois enfants au minimum, mais de l'ouvrir à tous. M^{me} Ecuyer, motionnaire, remarque que, pour une fois que l'on n'oppose pas la culture et le sport, il faut en profiter.

A la question d'un commissaire qui demande si le but est bien d'avoir une carte et pas plusieurs, M^{me} Sumi explique que tout serait inclus dans la carte 20 ans/20 francs. Elle indique encore que les bénéficiaires de la carte Gigogne reçoivent la carte 20 ans/20 francs d'office dans leurs avantages. En conclusion, tout le monde en profitait.

Le président demande la permission à la commission de traiter en même temps les motions M-842 et M-889. Les motionnaires et les commissaires sont d'accord.

M^{me} Sumi, motionnaire, suggère d'auditionner un représentant du département de la culture.

Le président fait voter la proposition de l'audition d'un représentant du département de la culture. Cette audition est acceptée à l'unanimité. (*Note du rapporteur: Cette audition, avec l'accord éventuel de la commission n'aura jamais lieu.*)

Séance du 15 mars 2010

Audition de M. Manuel Tornare, conseiller administratif chargé du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, de M. Sami Kanaan, directeur du département, et de M. Philippe Voirol, chef du Service des sports

(*Note du rapporteur: Cette audition concerne deux motions la M-842 et la M-889.*)

Le magistrat annonce que, en ce qui concerne la carte Gigogne et la carte 20 ans/20 francs, M. Voirol démontrera que le Service des sports de la Ville en fait plus que ce qui est demandé dans les deux motions.

Un commissaire demande l'avis de M. Tornare sur l'idée que la carte Gigogne s'intègre dans le mécanisme de la carte 20 ans/20 francs et ce qui lui semble possible de faire. M. Tornare répond que M. Voirol présentera ce que la Ville offre et peut offrir.

Une commissaire explique que, en étudiant la motion M-842, la commission a eu l'idée de proposer une nouvelle motion, la motion M-889, qui propose d'élargir la carte 20 ans/20 francs au sport.

M. Tornare souligne qu'il est toujours pour favoriser les initiatives pour la culture et le sport, mais que cela passera sur le budget final. Au niveau du Conseil administratif, il a créé une délégation sportive intercommunale. Il faudrait, même si la plupart des installations sportives sont sur le terrain de la Ville de Genève, que les prestations offertes puissent s'étendre à d'autres communes, et vice versa. C'est la même chose pour la culture.

Un autre commissaire demande si la carte Gigogne n'aurait pas un penchant plutôt commercial que sportif et il remarque que, sur ce type de carte, il faut avoir au minimum trois enfants pour bénéficier des réductions. Il demande alors ce qu'il advient des couples avec un unique enfant. M. Tornare répond que le cas est identique à celui des crèches, c'est moins cher dès que l'on a plusieurs enfants. En ce qui concerne le mélange entre le commerce et l'accès démocratique à la culture et au sport, pour les jeunes, c'est souvent le coût final de la prestation qui compte.

Un troisième commissaire demande si, à moyen terme, on pourrait ouvrir une porte pour les parents qui n'ont qu'un enfant. M. Tornare répond que cela est envisageable.

Un autre commissaire revient sur une question et dit qu'il ne comprend pas le lien entre l'augmentation budgétaire et les réductions. Une motionnaire et commissaire précise que la carte 20 ans/20 francs offre aux jeunes de 0 à 20 ans des réductions et gratuités dans le monde de la culture. Dans la réflexion de la carte Gigogne, la commission s'était dirigée vers un élargissement de cette carte au sport. M. Tornare explique qu'il disait que cela induirait une augmentation au budget, il faut donc voir combien cela coûterait. Ce serait des recettes en moins. M. Voirol ajoute que, s'ils devaient donner des réductions supplémentaires à un certain nombre de personnes, ils devraient réduire leurs offres. Il explique que, dans la grande majorité des cas, leurs prestations vont bien au-delà que ce qu'offrent les cartes 20 ans/20 francs et Gigogne. Les 50% des 3500 cours pendant l'été sont financés par la Ville. Pour les aînés, les prestations sont gratuites, à part les séjours. Depuis un peu plus d'un an, ils ont introduit les tarifs «famille»:

dès le troisième enfant, c'est souvent gratuit. Tant la carte 20 ans/20 francs que la carte Gigogne et les prestations offertes par la Ville sont complémentaires.

Une autre motionnaire et commissaire dit que l'idée de la motion est que le sport soit également valorisé dans la carte 20 ans/20 francs. M. Tornare répond que, comme l'offre de la Ville existe déjà, c'est une idée réalisable de faire une grande carte 20 ans/20 francs. La motionnaire et commissaire réplique qu'il faudrait faire connaître sur la carte 20 ans/20 francs l'offre de la Ville. Elle est étonnée que les écoles de sport soient ouvertes en été à tout le canton et elle se demande comment faire une répartition pour que les autres communes offrent la même chose. Ce qui est ressorti pendant l'audition de M^{me} Reverdin-Raffestin, c'est que, par exemple, les prix de Genève-Plage sont exorbitants, et donc parfois inaccessibles pour certaines familles. Il faudrait rediscuter ces prix. M. Kanaan explique que c'est problématique, car la Ville gère la répartition des tâches pour le sport. Ce serait la moindre des choses que les autres communes s'en occupent, mais c'est une question traitée entre les différents magistrats communaux. M. Voirol précise que Genève-Plage appartient à une entreprise privée et non pas à la Ville.

Un commissaire se pose la question de savoir si le Service des sports estime qu'il faut revoir l'invite, ou comment il faut intégrer la carte 20 ans/20 francs dans le mécanisme déjà existant. M. Voirol explique que, dans leur proposition, les prestataires bénéficient déjà de grosses réductions. Il serait donc plus avantageux de se greffer sur ce programme.

Un autre commissaire revient sur un aspect plus théorique. En anglais, il existe un autre mot pour la culture, c'est l'«entertainment», la culture business. Généralement, les jeunes trouvent l'argent quand il s'agit d'aller voir ce qu'ils ont envie. Il ne faudrait pas tomber dans l'erreur de financer du sport business. Il demande si l'on arriverait à faire la différence. M. Voirol répond que les manifestations et les événements ont un lien avec le sport pratique, car cela donne envie aux jeunes. La plupart du temps, les sports spectacle sont organisés par des privés. Le Genève-Servette, par exemple, a adhéré à la carte Gigogne, mais ce n'est pas la Ville qui paye les prestations qu'il offre.

Un troisième commissaire aimerait élargir le débat. Il prend un exemple concret: une entrée à la piscine des Vernets, c'est 6 francs, alors qu'à Onex, c'est 5 francs. Il demande pour quelle raison. M. Kanaan répond que la piscine des Vernets est doublement plus grande et que l'entrée n'est que de 1 franc plus cher. En plus, c'est la seule piscine qui a une longueur de 50 m. M. Voirol ajoute que le Service des sports a adopté, depuis une cinquantaine d'années, une politique d'appliquer des tarifs très préférentiels. Pour la piscine des Vernets, c'est en effet la seule ayant ce format. Il souligne que certaines communes font des réductions pour les habitants de leur commune.

Un autre commissaire revient sur la participation des autres communes. Si l'on regarde les deux plus grands centres sportifs, Onex et les Vernets, cela lui semble compliqué de demander une plus grande participation de leur part, alors que la Ville possède déjà toutes leurs installations. M. Kanaan explique que le but serait de diminuer les tarifs préférentiels qu'ils appliquent. M. Voirol précise qu'il s'agit surtout des communes de Meyrin et de Versoix. Un commissaire ajoute qu'il est au comité du Chênois Handball et que, en ce qui concerne leurs juniors, ils ne font aucune différence entre ceux qui résident en Ville et les autres.

Une motionnaire et commissaire précise que son idée était qu'il y ait une meilleure répartition et que chacun puisse aller faire du sport dans n'importe quelle commune et que l'on paye le même prix. Un autre commissaire demande, afin d'avoir une idée plus pratique, combien coûte un billet pour le hockey, avec un hot-dog et une boisson. Dans la réduction qu'offre le Genève-Servette, le tarif n'est pas préférentiel pour la quatrième personne, c'est exactement le même prix que celui par personne. M. Voirol remarque que le Genève-Servette fait déjà beaucoup d'effort sur ses tarifs.

Discussion

Le président demande s'il y a d'autres demandes d'auditions sur le sujet; ce qui n'est pas le cas.

La commission est un peu confuse sur la suite à donner à ces deux motions. Une commissaire précise que le souhait est que le sport ait une visibilité sur la carte 20 ans/20 francs, elle ajoute que l'on peut voter la motion M-889 mais, pour l'autre, elle demande un peu de temps de réflexion. Les autres commissaires acquiescent et proposent de clore maintenant la discussion sur la motion M-889 en laissant ouverte, dans une autre séance, la discussion sur la motion M-842.

Prises de position et vote

Un commissaire socialiste dit que son parti peut soutenir cette motion. Le groupe radical soutiendra cette motion et ajoute que, pour lui, elle est complémentaire avec le motion M-842. Le groupe démocrate-chrétien suivra également. Le groupe libéral suivra aussi cette motion. L'Union démocratique du centre affirme qu'elle suivra également. Un commissaire des Verts dit que les auditions ont confirmé la pertinence de cette motion, donc les Verts suivront également. Un représentant d'A gauche toute! prend aussi la même position que ses préopinants.

Mise aux voix, la motion est acceptée à l'unanimité (2 UDC, 2 L, 1 R, 1 DC, 3 Ve, 3 S, 1 AGT).

La présidente. Le bureau du Conseil municipal a décidé de lier le traitement de ces deux objets. Bien évidemment, le débat sera commun, mais les votes séparés.

M^{me} Martine Sumi, rapporteuse (S). La motion M-842 demande l'adhésion des institutions sportives de la Ville au réseau Gigogne. Il convient d'expliquer ce dont il s'agit. A l'occasion de l'Année internationale de la famille, en 1995 déjà, le Grand Conseil avait lancé l'idée d'une carte famille qui offrirait des prestations à des prix intéressants pour les familles avec trois enfants et plus. En 2000, le Conseil d'Etat a adopté un règlement instaurant cette carte pour familles nombreuses, dont il a confié la gestion et l'élargissement du réseau à la fondation Pro Juventute Genève. Depuis 2001 – c'est-à-dire depuis que la carte Gigogne est distribuée – 10 000 familles en ont bénéficié. Cette carte permet aux enfants et aux jeunes d'obtenir des réductions de prix dans certains magasins, clubs de sport, salles de spectacle et restaurants.

La motion M-842, sur la base des prestations figurant au catalogue du réseau Gigogne, demande de les étendre au domaine du sport, encore peu concerné. Après l'avoir amendée, la commission de la jeunesse et des sports a accepté à l'unanimité la motion M-842. Il s'agissait en fait de simplifier l'invite unique, qui est devenue la suivante: «Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à faire adhérer les institutions sportives de la Ville au réseau Gigogne et à proposer les réductions en conséquence.»

L'idée de la seconde motion, la M-889, est née pendant le traitement de la première, la M-842. En effet, la carte Gigogne ne s'adressant qu'aux familles nombreuses avec trois enfants ou plus dans le canton de Genève, nous souhaitons que les familles avec moins de trois enfants bénéficient aussi de prestations intéressantes dans le domaine du sport. Nous avons pensé que nous pourrions aller dans ce sens en élargissant l'utilisation de la carte 20 ans/20 francs que nous connaissons bien, puisque c'est une spécialité municipale. N'importe quel jeune, sur le territoire de la Ville, peut l'acquérir une fois pour toutes; même si elle est achetée quand il a 2 ans, elle sera valable jusqu'à ses 20 ans. Elle permet de bénéficier de la gratuité ou de prix extrêmement bas dans quasiment toutes les manifestations culturelles genevoises.

La motion M-889 demande donc d'élargir la carte 20 ans/20 francs au monde du sport, ce que tous les partis ont accepté en commission de la jeunesse et des sports. Pour faire le lien avec la motion M-842, je signale que la première prestation offerte par la carte Gigogne est justement le droit à l'obtention de la carte 20 ans/20 francs. Nous faisons donc d'une pierre deux coups: en élargissant au monde du sport la carte 20 ans/20 francs, nous l'ouvrons également aux détentrices et aux détenteurs de la carte Gigogne.

Au nom de l'Alternative, je propose à ce plénum de voter ces deux motions comme nous l'avons fait en commission, c'est-à-dire à l'unanimité.

Premier débat

M^{me} Odette Saez (DC). L'objectif de la motion M-842 intitulée «Adhésion des institutions sportives de la Ville au réseau Gigogne» consiste spécifiquement à insérer le domaine sportif dans ce réseau qui, dès le troisième enfant, offre aux familles des réductions dans les milieux culturels et commerciaux. Le sport étant reconnu par tous pour son efficacité en matière de santé et pour ses effets bénéfiques sur le comportement des jeunes, le Parti démocrate-chrétien ne peut que vous recommander, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, de voter à l'unanimité la motion M-842 amendée par la commission de la jeunesse et des sports.

La motion M-889, qui est en complément de celle-ci, va dans le même sens: ajouter le sport aux activités culturelles concernées par la carte 20 ans/20 francs. Elle a également été votée à l'unanimité par la commission de la jeunesse et des sports, et le Parti démocrate-chrétien recommande à ce plénum de faire de même ce soir.

M. Georges Breguet, rapporteur (Ve). J'aimerais juste soulever un point concernant le lien entre la motion M-842 et la motion M-889. Quelle est la différence entre les familles de trois enfants et celles qui en ont un ou deux? Nous avons essayé de nous renseigner à ce sujet. En effet, deux théories s'affrontaient à propos des familles de trois enfants ou plus: certains affirmaient qu'elles appartiennent aux milieux très aisés, d'autres que ce sont plutôt des gens qui n'ont pas beaucoup d'argent. Nous avons demandé des informations à l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT), qui a été incapable de nous en fournir. C'est bien dommage, car cela aurait constitué une donnée intéressante pour le travail de la commission.

Enfin, nous avons trouvé la formule magique, qui consiste à donner à tous les enfants la possibilité de bénéficier de réductions dans les infrastructures sportives comme dans le monde culturel.

M^{me} Fabienne Aubry Conne (L). Je ne referai pas tout le débat ici, car je crois que la cause est entendue. Ces deux motions M-842 et M-889 ont pour objectif de faciliter l'accès des enfants et des jeunes aux institutions sportives de la Ville. Pour les groupes libéral et radical, c'est très important. Nous soutenons la promotion du sport comme moyen de prévention en matière de santé publique et comme apprentissage du vivre ensemble. Aussi, nous accepterons ces deux objets et invitons le Conseil municipal à faire de même.

M. Olivier Tauxe (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, je remercie les chefs de groupe, qui ont décidé de lier le traitement des deux motions M-842 et M-889, car cela tombe sous le sens. L'Union démocratique du centre s'est toujours préoccupée de la promotion du sport, c'est pourquoi elle approuvera la motion M-842 amendée par la commission de la jeunesse et des sports, ainsi que la motion M-889.

Cependant, nous ne voulons pas cacher notre préoccupation en ce qui concerne les incidences financières de ces deux motions. Nous nous réservons donc de revoir notre position, si les circonstances l'exigent. J'ajoute encore que la carte Gigogne ne donnera pas que des avantages dans le domaine sportif, puisque nous avons appris en commission qu'elle offre aussi des réductions dans certains commerces comme des restaurants, des agences de voyages, voire même des magasins de vêtements.

En outre, je me permets de rappeler à cet hémicycle que le nombre de familles pouvant bénéficier de ces prestations est limité à environ 10 000. Enfin, le rapport mentionne que des familles sans autorisation de séjour pourront, via Pro Juventute Genève, bénéficier de la carte Gigogne – et cela au détriment de nos enfants. Pour l'Union démocratique du centre, comme pour la loi, une personne ou une famille qui n'a pas d'autorisation de séjour n'est simplement pas autorisée à séjourner chez nous! Il est regrettable que ce principe ne soit pas respecté dans le cadre de l'adhésion des institutions sportives de la Ville au réseau Gigogne. Nous voyons là une atteinte supplémentaire à l'application de nos lois.

M^{me} Martine Sumi (S). Je tiens à préciser que, depuis de nombreuses années, tous les enfants vivant sur le sol genevois ont le droit d'aller à l'école! En bénéficiant éventuellement de la carte 20 ans/20 francs ou de la carte Gigogne, ils ne prennent rien à qui que ce soit! Nous sommes fiers de les accueillir et de leur faire partager l'accès au sport, ils y ont droit eux aussi! (*Applaudissements.*)

Deuxième débat

Mise aux voix, la motion M-842 amendée par la commission est acceptée à l'unanimité (51 oui).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à faire adhérer les institutions sportives de la Ville au réseau Gigogne et à proposer les réductions en conséquence.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

Mise aux voix, la motion M-889 est acceptée à l'unanimité (54 oui).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'ajouter aux prestations culturelles déjà offertes par la carte 20 ans/20 francs des réductions pour un accès encore meilleur au sport pour les jeunes jusqu'à la fin de leur vingtième année.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

- 6. Rapport de la commission de l'aménagement chargée d'examiner la motion du 24 juin 2008 de M^{mes} Sarah Klopmann, Claudia Heberlein Simonett, Marie-Pierre Theubet, Sophie de Weck Haddad, Frédérique Perler-Isaaz, Marguerite Contat Hickel, Anne Moratti Jung, MM. Eric Rossiaud, Gilles Garazi, Mathias Buschbeck, Yves de Matteis et Miguel Limpo, renvoyée en commission le 17 septembre 2008, intitulée: «Pour des écoquartiers participatifs!» (M-822 A)¹.**

Rapport de M. Pierre Rumo.

La commission de l'aménagement s'est réunie les 2 décembre 2008, 6, 13 et 27 janvier 2009, sous la présidence de M^{me} Anne-Marie Gisler, pour traiter cette motion.

Le rapporteur remercie M. Christophe Vuilleumier des notes de séances qu'il a fidèlement prises et qui lui ont grandement facilité la rédaction du présent rapport.

¹ «Mémorial 166^e année»: Développée, 1201.

Pour le surplus, le rapporteur priera les membres du Conseil municipal de se référer également à son rapport du 24 mars 2009 consacré aux propositions PR-640 et PR-641 du 27 août 2008: PR-640, proposition en vue de l'octroi de droits de superficie pour la réalisation par des tiers partenaires des constructions prévues dans le cadre de l'écoquartier sur le site des anciens terrains des Services industriels de Genève, et PR-641, proposition en vue de l'ouverture de trois crédits d'étude pour un montant total de 3 842 000 francs, soit: un crédit de 3 150 000 francs destiné à l'étude de la construction de dépôts pour les collections patrimoniales des musées; un crédit de 442 000 francs destiné à l'étude d'aménagement des espaces public et collectif du futur quartier situé 21, boulevard Saint-Georges; un crédit de 250 000 francs destiné aux études relatives à l'élaboration d'un concept énergétique global.

Rappel de la motion

Considérant:

- la volonté du Conseil administratif de construire un écoquartier sur le site d'Artamis;
- l'avancement de la planification de ce nouveau quartier;
- le fait que la participation de la population est un élément indispensable d'une approche de développement durable, et cela en amont de l'élaboration d'un projet;
- que la gestion du processus de participation demande un suivi professionnel si on veut qu'il soit sérieux,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- inclure le plus rapidement possible les maîtres d'ouvrage choisis dans le processus de création d'un écoquartier sur le site d'Artamis;
- organiser ce processus d'écoquartier sur le site d'Artamis autour d'un forum participatif;
- conférer, après appel d'offres, la gestion de ce forum participatif à une équipe de professionnels;
- développer ainsi des savoir-faire à reproduire dans la création de tout nouvel écoquartier (par exemple: gare des Eaux-Vives, Châtelaine).

Séance du 2 décembre 2008

Audition de M^{mes} Sarah Klopmann et Claudia Heberlein Simonett, motionnaires

En premier lieu, M^{me} Klopmann rappelle que les Verts ont toujours voulu

développer une expérience d'écoquartier et que le projet Artamis se prête merveilleusement bien à cette démarche. Elle ajoute qu'il serait dommage de gâcher cette occasion, ce d'autant plus que Genève va acquérir une expérience dans le domaine, laquelle profitera aux futurs projets.

M^{me} Heberlein Simonett explique qu'un processus participatif ne se contente pas d'écouter la population, puisqu'il met en place un groupe de futurs habitants acquérant une expérience dans ce domaine et participant au projet en amont en amenant des idées.

M^{me} Heberlein Simonett remarque que les futurs superficiaires sont déjà connus, ce qui est une très bonne chose. Elle précise que la première invite de la motion obtient donc une réponse. Elle remarque, en outre, que les superficiaires vont choisir les futurs habitants, ce qui est une situation avantageuse. Elle évoque ensuite le quartier de la Concorde où la Ville, par le biais de la Fondation pour le logement social, participe à la création d'un futur écoquartier. Elle ajoute que la Confédération a choisi ce projet comme projet modèle pour la participation. Elle rappelle encore que certains bâtiments seront détruits et que les habitants seront relogés momentanément avant d'intégrer les nouveaux édifices. Elle remarque que les habitants sont donc déjà connus. Elle explique qu'un forum a déjà été organisé afin de permettre d'échanger les idées. Cela permet notamment aux gens de s'identifier au lieu et de s'investir.

A une commissaire demandant comment envisager le groupe de pilotage sur le long terme, en faisant remarquer que seule une partie des futurs habitants est connue, et se demandant quelle sera l'évolution de ce forum dans les vingt prochaines années, et demandant également quels sont les critères exigés pour que ces personnes influent sur le futur quartier, M^{me} Klopmann répond que deux tiers de ces logements seront en coopérative, ce qui implique que de nombreux habitants resteront sur le site pendant une longue période. Il est donc évident que des personnes vont prendre des décisions également pour des gens qui ne sont pas encore là. De ce fait, il sera nécessaire, de temps à autre, de revenir sur les principes fondamentaux. A ce sujet, une salle polyvalente est en l'occurrence nécessaire, afin de permettre aux gens de se réunir. Il est également important que les gens aient un pouvoir de décision sur leur espace de vie, ce qui semble être la norme pour les Verts.

A une commissaire demandant quel type de population s'installera dans ce quartier, en précisant que des classes populaires ne pourront pas investir dans des coopératives et se demandant si une dérive de type immeubles des Schtroumpfs ne risque pas de survenir, M^{me} Klopmann répond que la mixité est prévue et qu'un tiers des habitants appartiendra aux classes populaires. Elle rappelle en outre que la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social crée des logements sociaux pérennes.

M^{me} Heberlein Simonett rappelle que les personnes intéressées devront, au moment de leur inscription, cocher la case indiquant qu'elles sont intéressées à s'investir dans un processus participatif.

A une commissaire demandant ce que feront les professionnels du processus participatif et la manière dont ils seront rémunérés, M^{me} Klopmann répond qu'il existe des personnes sachant animer un processus participatif, et qu'un groupe de ce type existe à Lausanne. Investir à présent dans ce projet permettra de garantir sa réussite. Par ailleurs, c'est une expérience que la Ville va acquérir pour le futur.

Un commissaire remarque qu'il s'agit d'une espèce de forum avec un animateur, comme le projet mené à la Maison de quartier de Saint-Jean.

A une commissaire craignant qu'une démarche trop participative ne soit inefficace et qu'elle n'entraîne de sérieux ralentissements, M^{me} Heberlein Simonett répond que c'est une crainte infondée. Elle rappelle que l'absence de concertation génère généralement des oppositions et des recours ralentissant les projets.

A une commissaire demandant à quel stade se situerait le processus participatif par rapport au concours, M^{me} Heberlein Simonett répond que les futurs superficiaires participent à la rédaction du cahier des charges, ce qui est déjà un début. Elle pense qu'il serait bon que des représentants des futurs habitants appartiennent également au jury du concours.

M^{me} Klopmann mentionne qu'il est nécessaire de rester souple. Il y a non seulement l'aménagement, mais encore la gestion des espaces publics qui peuvent faire l'objet d'une démarche participative.

A une commissaire demandant pourquoi la Ville est la seule concernée par cette démarche alors qu'une partie des terrains appartient au Canton, M^{me} Klopmann répond que le Canton pourrait participer, elle rappelle cependant que les lieux publics seront à la charge de la Ville.

A la même commissaire demandant qui paie ce projet dans le quartier de la Concorde et quel est le montant de l'exercice, M^{me} Heberlein Simonett signale ne pas connaître le budget de la Concorde, mais elle sait que la Fondation Emile-Dupont et la Confédération participent financièrement. Elle précise que seul l'animateur a quelques heures rémunérées, ce qui n'est évidemment pas le cas des participants.

A une commissaire remarquant que les coopérateurs de ces coopératives seront donc les personnes intégrées à la démarche participative, M^{me} Klopmann répond que ce sont les habitants qui doivent participer, ajoutant qu'il n'est évidemment pas question de remettre en cause l'économie du projet.

A une commissaire demandant s'il est possible d'influer sur le projet du maître

de l'ouvrage, M^{me} Heberlein Simonett répond que ce sont des entités publiques qui sont les maîtres de l'ouvrage.

M^{me} Klopmann explique que les habitants vont décider de leur manière de vivre dans ce quartier et des dynamiques de quartier, et elle relève que ceux-ci ne vont pas dessiner les plans, et prendre la place des architectes.

M^{me} Heberlein Simonett répète qu'il s'agit uniquement de gestion des espaces publics, elle ajoute que l'idée est de créer une vie sociale. Quant à M^{me} Klopmann, elle répète qu'il ne s'agit pas de la gestion des bâtiments, mais des lieux de vie.

A une commissaire signalant qu'il est également important de prendre en compte les habitants se trouvant dans le voisinage du site Artamis et se demandant à quel stade débutera la démarche participative, M^{me} Klopmann répond qu'elle débutera lorsque le Conseil municipal l'aura adoptée.

M^{me} Heberlein Simonett mentionne que les voisins devront évidemment être inclus dans la démarche.

A une commissaire ayant l'impression que ce projet va superposer une structure à ce qui existe déjà, en l'occurrence des coopératives et une fondation, et craignant que cela ne ralentisse le projet, M^{me} Heberlein Simonett répond que l'idée est d'assurer le processus participatif.

A une commissaire mentionnant que la motion est une marque de défiance à l'égard des personnes s'occupant de ce projet et qui appartiennent à l'Alternative, M^{me} Klopmann répond que le conseil de fondation de la Fondation pour le logement social comporte des représentants de tous les partis représentés au Conseil municipal. Par ailleurs, elle rappelle que l'expérience de la Codha (Coopérative de l'habitat associatif) est modeste et qu'une structure venant soutenir la démarche serait utile.

A une commissaire déclarant que la proposition des Verts revient à organiser un kolkhoze avec des professionnels comme commissaires du peuple, ajoutant que le processus participatif va se transformer en un contrôle social et mentionnant avoir l'impression de se faire forcer la main pour l'élaboration de la vie d'un quartier alors qu'elle doit se faire naturellement, M^{me} Klopmann ne sait pas où une démarche participative s'est instaurée naturellement en ville jusqu'à présent. Elle explique que ces professionnels se bornent à créer les structures permettant de mettre en place une démarche participative et que ce forum créera un lien social.

Une commissaire rétorque qu'il y a déjà eu des tentatives par le passé et elle constate que le plus étonnant est de voir que cette démarche est instaurée par le haut et non par les habitants eux-mêmes.

M^{me} Heberlein Simonett ajoute que les habitants ne sont en outre pas encore définis. Elle répète que c'est une occasion pour intervenir en amont afin de créer une structure sociale. A titre d'exemple, elle évoque l'emplacement des cheminements piétons.

M^{me} Klopmann rappelle alors que tout ce processus a démarré par le biais du collectif «Pour que pousse Coquelicot». De ce fait, elle pense qu'on ne peut pas dire que le voisinage n'est pas impliqué dans la problématique. Elle estime qu'on devrait entendre les responsables dudit collectif (ce qui sera fait le 6 janvier 2009, voir plus loin dans ce rapport).

Une commissaire mentionne que l'animation et la gestion sont deux choses différentes. Elle rappelle que le Forum Saint-Jean-Charmillles est un aboutissement et la résultante d'un vécu et que cette motion propose une démarche inverse. M^{me} Klopmann répond que la motion évoque uniquement un forum participatif, elle ajoute que rien n'existe pour le moment.

A une commissaire rappelant que M^{me} Charollais expliquait que le collectif «Pour que pousse Cocquelicot» avait refusé de participer au processus participatif afin de pouvoir s'investir dans le concours, M^{me} Klopmann répond que la Ville a évincé ce collectif du groupe de pilotage.

Une commissaire estime que, vu la crise du logement, il est probable que des personnes s'inscrivent dans ce projet en étant complètement parachutées. Elle rappelle que le quartier des Grottes, le parc Gourgas ou la place de la Navigation sont des lieux ayant fait l'objet de combats spontanés menés par la population dans un esprit participatif. Elle ajoute avoir l'impression que cette motion propose d'instaurer une structure de contrôle.

Un commissaire remarque que la troisième invite est liée à une prestation économique et qu'il s'agit, en fin de compte, d'un mandat sur cinq ans pour l'animation de ce processus. Il faudrait donc spécifier qu'il s'agit d'un poste à plein temps.

M^{me} Klopmann répond que la motion évoque la création d'une structure, elle ajoute que c'est au Conseil administratif de faire une proposition.

M^{me} Heberlein Simonett remarque que cette activité représenterait un 20%.

A une commissaire se demandant s'il est vraiment utile de créer un forum alors que, dans son quartier, c'est le bistrot qui fait office de lieu de rencontre et d'échange d'idées, M^{me} Heberlein Simonett remarque que la différence réside en la présence d'un professionnel transmettant les décisions aux autorités.

Séance du 6 janvier 2009

Audition de M^{me} Olowine Rogg, du Forum Saint-Jean-Charmillles

M^{me} Rogg déclare que la participation est indissociable d'un écoquartier. Elle remarque ne pas trouver de proposition concrète dans les textes proposés afin de mettre en place la participation. Elle rappelle que le Forum Saint-Jean-Charmillles s'est développé dans le temps sur le terrain et mentionne que les réalités sont très différentes selon les endroits, ce qui implique des stratégies différentes.

A une commissaire demandant quels sont les écueils à éviter et les éléments à prendre en considération, M^{me} Rogg répond qu'il faut commencer par bien informer les gens afin de les mobiliser. Elle mentionne également que les gens se renseignent et décident s'ils veulent s'investir. Elle remarque que la participation doit être globale avec l'ensemble des acteurs du projet. Toutefois, elle rappelle qu'il n'y a pas encore d'habitants sur le site Artamis, ce qui nécessite d'autres stratégies que celles appliquées dans un quartier habité. Elle pense qu'il convient, par ailleurs, de bien définir les rôles, afin de dégager des consensus. Elle évoque ensuite les erreurs à ne pas commettre, afin d'éviter que la participation ne soit qu'un alibi.

M^{me} Rogg souligne que le Forum Saint-Jean émane à l'origine de la maison de quartier et qu'un animateur était jadis chargé de ce projet. Elle mentionne avoir évidemment entendu parler d'autres projets en Europe, comme celui du quartier Vauban à Fribourg-en-Brigau.

A une commissaire demandant si la professionnalisation est nécessaire, M^{me} Rogg répond que la charge était devenue trop lourde et qu'il a fallu créer un demi-poste financé par la Ville de Genève. Elle ajoute que Vernier, la Fondation Emile-Dupont et la Confédération participent également au projet. Elle pense, que la professionnalisation est importante, car un processus participatif ne peut s'improviser. Par ailleurs, il existe d'autres formules, comme à Lausanne où le travail se fait en pool. Dans tous les projets, une personne est déléguée au processus participatif.

A une commissaire se demandant comment recruter la bonne personne pour un quartier comme Artamis qui ne compte pas encore d'habitants, M^{me} Rogg répond qu'on peut trouver des personnes capables de suivre un processus participatif.

Une commissaire signale qu'il existe une crainte portant sur la réelle volonté de la population à s'investir dans un processus participatif. Elle ajoute que cette crainte porte également sur la surveillance que la personne chargée dudit processus exercerait.

M^{me} Rogg mentionne que cette personne doit être un médiateur, un facilita-

teur. Elle évoque ensuite le projet d'Utrecht, qui est énorme et dont la participation a débuté par des sondages.

Concernant Artamis, M^{me} Rogg remarque que les voisins sont également concernés, puisque le but de la participation est l'intérêt collectif. Elle précise cependant qu'il est possible de mobiliser les gens par le biais de l'intérêt personnel. En l'occurrence, la crise du logement peut être un très bon vecteur pour ce faire.

A une commissaire faisant remarquer que la création d'un processus participatif a été provoqué par le besoin d'identité et se demandant quel est le rôle de la maison de quartier dans ce cadre, M^{me} Rogg répond que les maisons de quartier ont un rôle à jouer. Elle ajoute que les Maisons de quartier des Acacias, des Eaux-Vives et le Forum Saint-Jean-Charmilles ont été évalués dans le cadre des processus participatifs. Les maisons de quartier sont très vite dépassées sans les moyens d'un forum structurant les différents dossiers. Finalement, c'est une question de moyens.

A un commissaire demandant quelle est l'instance ayant demandé cette évaluation, M^{me} Rogg répond que le Conseil administratif de la Ville de Genève a souhaité savoir si le Forum Saint-Jean devait continuer.

Audition de M. Alain Vaucher et de M^{mes} Caroline Gaulis et Anne Keller, du collectif Pour que pousse Coquelicot (PQPC)

M. Vaucher déclare qu'un échange de courriers s'est déroulé entre les autorités et PQPC. Il explique que ce dernier ne souhaite pas cautionner ce projet, n'ayant pris en compte aucune des remarques du collectif. Il signale qu'il est prévu d'appliquer la norme Minergie, qui est déjà en cours en Ville de Genève. Il ajoute que le nombre de places de voitures n'est pas précisé dans le projet, lequel n'impose pas de processus participatif. Il rappelle que les autorités ont refusé qu'un opérateur s'occupe exclusivement des activités, ce qui aurait pourtant été une garantie. Il déclare encore qu'il existe également un problème avec la décontamination, puisque des bâtiments sont conservés, et il trouve curieux que les pollueurs décident de la dépollution.

M^{me} Gaulis mentionne qu'il est nécessaire de se mettre face aux réalités et de prendre ses responsabilités. Elle remarque également qu'il existe des antagonismes dans le projet et pense qu'un suivi académique de l'exercice est nécessaire afin de valider le projet.

M. Vaucher mentionne que la société simple qui est créée prévoit des indicateurs et il déclare qu'il est curieux que les opérateurs fixent les indicateurs. Il souligne que le processus prend du retard et qu'il faudrait en profiter pour améliorer la participation.

Une commissaire déclare que les critères de l'Agenda 21 doivent intégrer le cahier des charges, et elle rappelle que les acteurs devaient étudier les possibilités afin de mettre en place un processus participatif.

A la même commissaire se demandant si PQPC va présenter un projet, M. Vaucher répond que le projet que ce collectif pourrait présenter serait hors concours.

A une commissaire faisant remarquer qu'il y a un paradoxe dans le communiqué lu concernant la décontamination que PQPC aurait voulu maximale et avec son souhait de maintenir certains bâtiments, M. Vaucher répond par la négative en déclarant que l'idée était de décontaminer au maximum sans tout raser.

M^{me} Gaulis rappelle qu'il n'y a pas eu d'avis d'expert indépendant sur la pollution de ce site, ajoutant que c'est sur la base du troisième rapport que la décontamination a été déterminée, lequel n'a pas été publié.

Audition de M^{me} Françoise Chappaz, du WWF Genève

M^{me} Chappaz remarque en premier lieu qu'il faudrait définir le terme «quartier». Pour le WWF, un quartier est un ensemble de logements, de services, d'activités et de services publics. Elle ajoute que les documents reçus ne comportent pas de chiffres. Elle déclare qu'il serait sans doute pertinent de mettre en place un mandat d'études parallèles, puisque les projets appartiendraient au final à la Ville de Genève. Quant au label du WWF, ce dernier définit un certain nombre de critères et d'objectifs. Un plan d'actions détaillé global serait nécessaire une fois ce dernier défini, il serait possible de fixer les droits de superficie.

M^{me} Chappaz pense que tous les acteurs devraient signer une convention, afin de respecter les différents paramètres. A ce sujet, le WWF propose un intégrateur des critères afin de garantir un véritable écoquartier, lequel devra chercher les bons intervenants et les entreprises les plus pertinentes, et mettre en réseau les différents participants. Le WWF octroie le label une fois la construction réalisée et opère par la suite des mesures tous les cinq ans, pendant quinze ans.

A une commissaire demandant si le WWF a déjà passé des contrats à Genève, M^{me} Chappaz répond que le WWF a trois contrats en Grande-Bretagne, un au Portugal et un au Canada. Elle remarque qu'à chaque fois c'est un seul et unique promoteur qui mène le projet.

A une commissaire demandant si le promoteur paie également les équipements publics, M^{me} Chappaz répond que ces promoteurs participent. En l'occurrence, Losinger paierait l'école pour avoir le quartier labellisé. Elle signale encore que les promoteurs des Communaux d'Ambilly sont très intéressés par ce label.

A une commissaire demandant sa position sur la motion relative au processus participatif, M^{me} Chappaz répond qu'un plan d'actions est nécessaire, tout comme des chiffres. Selon elle, un processus participatif est une affaire de professionnels. L'association de quartier doit reprendre, à terme, le relais de ce processus.

A une commissaire demandant si le parking souterrain est compatible avec le label WWF, M^{me} Chappaz mentionne que la norme est de 0,5 par logement, ce qui est relativement faible à Genève. Elle mentionne que le parking prévu vise également à supprimer des places en surface, ce qui est une bonne chose.

Séance du 13 janvier 2009

Audition de M. Alain Charlet, président de la Société Coopérative d'habitation Rue des Rois

M. Charlet mentionne que la coopérative de la rue des Rois a été créée en 1975 et qu'elle regroupe une soixantaine d'appartements. Il explique que cette coopérative a été approchée pour le projet Artamis étant donné que, d'une part, elle en est la voisine et que, d'autre part, elle est relativement sollicitée dans le secteur. Il rappelle alors que trois partenaires vont construire sur cette parcelle 90 appartements chacun et qu'un contrat de société simple est en train d'être rédigé. Il précise que c'est également le cas du règlement du concours. Il mentionne ensuite que l'enjeu est de créer un écoquartier réalisé par un architecte commun aux trois partenaires.

A une commissaire demandant si la coopérative connaît la construction écologique, M. Charlet répond que définir un projet global entre les trois partenaires est une obligation. Il répète que le contrat de société simple est en train d'être rédigé et que le jury va prochainement être désigné.

M. Charlet remarque, par ailleurs, que les trois partenaires ont la même optique et que l'objectif est de créer un écoquartier unitaire pourvu de deux tiers de logements sociaux.

A une commissaire demandant si le tiers construit par la Coopérative des Rois sera en loyer libre, M. Charlet répond que sa coopérative et la Codha (Coopérative de l'habitat associatif) construiront chacune une partie de logements sociaux et une partie de logements en loyers libres. Il remarque que l'idée est également de faire des espaces publics et de réaliser des rez-de-chaussée pour des activités. Il mentionne que l'accent sera bien évidemment mis sur la mobilité douce et sur les concepts écologiques d'énergie.

A une commissaire demandant comment la coopérative fera pour sélectionner des locataires intéressés à une démarche participative, M. Charlet répond que la

démarche est déjà suffisamment complexe pour ne pas impliquer les futurs locataires potentiels dans la conception de base.

A une commissaire demandant si des objectifs quantitatifs seront établis concernant l'énergie, M. Charlet rappelle que l'Etat et la Ville doivent faire une étude sur le périmètre. Il précise qu'il semblerait même que le projet puisse être en énergie positive. Il déclare encore que l'idée est d'avoir des énergies 100% renouvelables. Toutefois, la coopérative n'a pas de marge de manœuvre, puisque le projet est ficelé par la Ville et l'Etat. Il aimerait que ce quartier représente un exemple dans le domaine des écoquartiers.

A une commissaire demandant quelle est la motivation de sa coopérative, M. Charlet répond que la Coopérative des Rois se situe à 300 m du site Artamis et que des enfants de locataires actuels cherchent à se loger.

A une commissaire évoquant la motion sur la démarche participative et demandant ce que penserait la coopérative de l'engagement d'un facilitateur, M. Charlet répond que le projet compte 280 logements et plusieurs partenaires. Il pense en l'occurrence que l'opération est trop compliquée pour pouvoir faire intervenir les locataires. Il ajoute qu'il reste par ailleurs trop d'inconnues pour ce faire.

A une commissaire remarquant que l'idée est d'avoir une représentation des locataires au niveau du jury et des différentes étapes, M. Charlet répond que chaque coopérative est libre de regarder la question avec ses futurs locataires. Vu la complexité de l'opération à l'égard de l'Etat, il pense que ce serait une démarche prématurée.

A une commissaire se demandant si une évaluation a été faite par rapport au surcoût que représente le concept d'écoquartier, M. Charlet répond que la décontamination n'est pas le fait des coopératives et il remarque ensuite que la coopérative devrait pouvoir tourner financièrement par elle-même.

A une commissaire signalant qu'un mandat d'études parallèles pourrait constituer une démarche intéressante, M. Charlet répond que la coopérative n'a pas voix au chapitre sur cette question et que la Ville et l'Etat ont fait ce choix d'un concours d'architecture traditionnel.

A un commissaire demandant si un architecte a été désigné avant la mise en place du concours, M. Charlet mentionne qu'un architecte a été choisi par la Ville et l'Etat et coordonnant l'exercice.

A une commissaire demandant si la coopérative a pu donner son avis pour le cahier des charges, M. Charlet acquiesce en mentionnant que les trois partenaires ont leur mot à dire.

A un commissaire se demandant si le projet envisage un label, M. Charlet

répond par la négative en rappelant que le concept d'écoquartier est encore très flou et évolutif.

Il signale ensuite que le Canton n'a pas encore donné de plan financier et il répète que les problèmes politiques entre la Ville et l'Etat doivent encore se régler. Par ailleurs, il remarque que personne ne sait ce qu'il en est exactement des logements d'utilité publique (LUP), ce qui complique passablement l'opération.

Séance du 27 janvier 2009

Discussion et votes

Le groupe A gauche toute! remarque que la motion est intéressante, tout en précisant que plusieurs points sont gênants, notamment le fait de confier la gestion de la participation à une équipe de professionnels. Cet aspect est très dirigiste et, de ce fait, le groupe s'abstiendra sur la motion.

Les socialistes partagent l'opinion du groupe A gauche toute! envers la motion. Ils précisent ne pas apprécier l'idée de faire venir une équipe professionnelle de l'extérieur du quartier pour s'occuper de la participation. Il faudrait donc remplacer les quatre invites de la motion par quelque chose de plus modeste, tout en faisant confiance au Conseil administratif. Un protocole d'accord doit être signé. Ils suggèrent donc de dire:

«...encourager par les moyens les plus adéquats un processus participatif de quartier».

Concernant la motion, les Verts sont désolés de voir que la commission considère qu'il s'agit d'une démarche dirigiste. Par ailleurs, M^{me} Chappaz (WWF) et M^{me} Rogg, coordinatrice du Forum Saint-Jean, ont bien insisté sur le fait qu'il ne fallait pas seulement prendre la température de temps à autre auprès de la population mais bien intégrer cette dernière dans les projets. Le groupe des Verts demeure ainsi convaincu de la nécessité d'un suivi du processus participatif tout en étant d'accord d'adoucir les invites de cette motion.

Une commissaire socialiste répond que l'exemple de Saint-Jean était spontané et que le forum est né naturellement avec une coordinatrice présente dès le début et provenant du quartier. Elle ne croit pas qu'engager un coordinateur par le biais d'une annonce dans les journaux soit une solution très pertinente.

Une commissaire des Verts remarque que la Maison de quartier de Saint-Jean avait pris en charge le projet, mais que ce dernier s'est finalement révélé trop lourd et qu'il a dû être pris en main par une personne.

Une autre commissaire des Verts signale que la salle polyvalente proposée appartient au programme prévu sur Artamis. Elle mentionne cependant qu'il conviendrait de le mentionner quelque part, puisque ce n'est pas encore le cas.

Pour une commissaire d'A gauche toute!, les forums existent déjà, et ce sont les bistrots. Elle préférerait donc une invite plus large dans la motion, alors qu'une commissaire des Verts répond que tout le monde ne va pas au bistrot.

Un commissaire libéral déclare que la motion a un côté pervers, puisqu'elle sous-entend qu'il n'est pas possible de faire confiance aux instances existantes.

Une commissaire démocrate-chrétienne déclare être séduite à l'idée d'indiquer dans la motion qu'il faudrait tendre du côté du label WWF et de sa méthodologie. Par ailleurs, elle est frappée par le fait qu'un processus participatif est mis en avant pour un quartier qui n'existe pas encore. Elle constate, au vu de l'audition de M^{me} Rogg, que la participation sans un cadre n'a effectivement pas de sens. Elle pense que cette motion est prématurée et que la version modifiée est insatisfaisante.

Une commissaire des Verts se demande s'il ne faudrait pas demander au Conseil administratif de chercher une solution pour soutenir le processus participatif.

Une commissaire démocrate-chrétienne remarque qu'il faudrait également définir le terme «ressources».

Une commissaire d'A gauche toute! déclare ne pas être d'accord avec l'injonction portant sur la démarche participative.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre mentionne qu'il n'y a pas de point de repère pour le moment et que la motion vient donc trop tôt. Il pense en outre qu'ouvrir la coordination risque d'entraîner l'engagement d'une personne ne provenant pas de la base. Il déclare que son groupe ne votera donc pas cette motion.

Une commissaire libérale déclare que la participation dans ce cadre ne lui semble pas judicieuse.

Une commissaire des Verts rappelle que l'obligation de faire participer la population à un projet de ce type est inscrite dans la loi fédérale.

Une commissaire des Verts propose d'insérer dans la motion une des invites suivantes:

- «lister les ressources que le Conseil administratif serait prêt à mettre en œuvre pour cela» ou
- «faire une proposition au Conseil municipal des moyens qu'il entend mettre en place pour s'assurer d'un processus participatif continu».

Un commissaire de l'Union démocratique du centre remarque que cette proposition va dans le bon sens, puisqu'elle laisse au Conseil administratif une grande souplesse, et il ajoute que son groupe n'est pas opposé à cette vision participative.

Un commissaire libéral remarque que, à force de se consulter, il n'y aura plus de valeur autre que la consultation elle-même. En outre, il craint que cette démarche ne ralentisse le projet.

La présidente passe alors au vote relatif à l'amendement des Verts: «faire une proposition au Conseil municipal des moyens qu'il entend mettre en place pour s'assurer d'un processus participatif continu».

Cet amendement est accepté par 7 oui (3 Ve, 3 S et 1 DC) contre 4 non (2 L et 2 UDC) et 3 abstentions (2 AGT et 1 R).

La présidente passe alors au vote de la motion M-822 ainsi amendée, celle-ci est acceptée par 7 oui (3 Ve, 3 S et 1 DC) contre 2 non (2 L) et 5 abstentions (2 AGT, 2 UDC et 1 R).

La commission de l'aménagement vous propose de voter la motion M-822 ainsi amendée.

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- inclure le plus rapidement possible les maîtres d'ouvrage choisis dans le processus de création d'un écoquartier sur le site d'Artamis;
- organiser ce processus d'écoquartier sur le site d'Artamis autour d'un forum participatif;
- conférer, après appel d'offres, la gestion de ce forum participatif à une équipe de professionnels;
- développer ainsi des savoir-faire à reproduire dans la création de tout nouvel écoquartier (par exemple: gare des Eaux-Vives, Châtelaine);
- faire une proposition au Conseil municipal des moyens qu'il entend mettre en place pour s'assurer d'un processus participatif continu.

Annexe: communiqué public de l'association «Pour que pousse Coquelicot», de décembre 2008

Communiqué public – Décembre 2008

L'association « Pour que pousse Coquelicot ! » (PqpC) annonce qu'elle se retire du processus officiel d'aménagement du futur quartier occupant la parcelle d'Artamis.

Elle s'y oppose et ne participera pas au groupe mis en place par le Comité de pilotage de l'opération d'assainissement et de reconstruction des anciens Services Industriels à la Jonction, constitué par l'Etat de Genève et la Ville de Genève (représentés par des chefs administratifs) et les 4 opérateurs de construction choisis : coopératives de logement Cohda et Les Rois, Fondation de la Ville de Genève pour le logement social et la Fondation des Parkings.

Les propositions suivantes, qui semblent essentielles à l'association PqpC, n'ont pas été entendues :

- 1 - Créer un forum participatif qui soit le cadre du partage des responsabilités entre les acteurs directement concernés par le processus de décontamination et l'aménagement futur. (Maison de quartier, association des habitants, artistes, lieux publics tels que théâtres ou galeries d'art, membres du collectif Artamis, associations spécialisées en protection de l'environnement et mobilité douce.)
- 2 - Considérer les associations comme des partenaires dignes de représenter les diverses populations genevoises.
- 3 - Considérer de même façon les coopératives d'artistes qui veulent construire des maisons de création et des lieux publics à gestion autonome, profitant de l'occasion unique que présente ce site, à un moment où de nombreux lieux de culture disparaissent de Genève.
- 4 - Respecter la loi de l'Agenda 21 qui stipule que la mobilité, la végétalisation des espaces extérieurs et la perméabilité des sols doivent être soumises à une rigueur intransigeante en termes d'empreinte écologique. Respecter la Convention Internationale de Ramsar (qui régit les zones humides, de berges, de fleuves, etc.)
- 5 - Exclure toute emprise de la voiture privée au sein du futur quartier dans le but d'un aménagement axé sur la mobilité douce et l'encouragement à l'usage des transports publics ou non polluants, en cohérence avec la création de la future ligne du tramway Cornavin-Onex-Bernex (TCOB) et la large offre des TPG alentours.

La notion de Développement Durable va au-delà des simples préoccupations environnementales et se décline selon 3 volets : économique, environnemental et social. Les processus de décontamination et d'aménagement, dans leur ensemble, doivent être soumis à des contrôles de suivi menés par des organes extérieurs et indépendants, basés sur des indicateurs spécifiques, permettant ainsi une validation et une évaluation dans le long terme de l'impact effectif et global de l'opération.

Un refus net de considérer les coopératives ou associations d'artistes comme opérateurs (volet social), ainsi que la construction d'un parking souterrain d'une ampleur mal considérée (volet environnemental), nous semblent contraires à la volonté annoncée de réaliser un « écoquartier » élaboré dans une démarche participative.

Les volets du social et de l'environnemental sont mis à mal également dans la manière d'envisager la décontamination du site. La variante choisie, qui prévoit de laisser des poches de résidus toxiques dans le sol et la nappe phréatique superficielle, n'a été l'objet d'aucun débat alors que pour l'association PqpC, le choix du type de décontamination, qui conditionnera largement les options du futur projet, doit être intégré dès le commencement d'un processus participatif.

Le cas du Piment Rouge est à nos yeux emblématique de la manière de faire péremptoire des autorités, et contraire à toute idée de débat : Il lui a été interdit de procéder à des sondages de contrôle (prévus à ses frais) devant démontrer qu'il n'y a pas ou très peu de polluants à cet endroit du site. Le bâtiment du Piment Rouge aurait dû/pe être conservé, ainsi que d'autres bâtiments situés en zones peu ou légèrement polluées, ce qui aurait alors correspondu à des économies importantes en matériaux et en travaux, allant dans le sens d'un développement durable bien compris. En revanche, de façon arbitraire, les grands bâtiments institutionnels, baignant notoirement dans des poches gravement contaminées, ne seront eux pas démolis...

Dans la même absence de débat, le rapport définitif sur la contamination n'a pas été rendu public malgré les insistances du Conseil Municipal.

Il n'est pas suffisant, selon nous, que les autorités donnent le nom d'« écoquartier » à l'opération envisagée, qui ne correspond dans les faits, que très partiellement aux directives de la Loi de l'Agenda 21, à laquelle est pourtant soumis l'Etat de Genève.

Moult exemples de quartiers construits et s'inscrivant dans les perspectives de mixité d'activités, de respect de l'environnement et d'économie sociale et solidaire existent depuis belle lurette. Genève prend le parti de la faiblesse, et choisit de nier les perspectives locales d'amélioration réelle de la vie en ville à long terme.

Le logement coopératif écologique est le seul point fort du futur quartier, mais cela est insuffisant en comparaison de tous les développements possibles et exemplaires dont la Ville et l'Etat devraient être les garants.

La société civile devra donc encore lutter pour faire appliquer la loi de l'Agenda 21 !

Pour le Comité :
Caroline Gaufrès
Anne Keller
Alain Vaucher

M. Pierre Rumo, rapporteur (AGT). Tout d'abord, je présente mes excuses au Conseil municipal pour le retard pris dans la rédaction du rapport M-822 A. Il est vrai que la motion M-822 est relativement ancienne – puisqu'elle date du 24 juin 2008 – et qu'elle a été traitée à la fin de l'année 2008 et au cours du premier trimestre 2009.

Mais ce rapport était lié à un autre qui concernait les propositions PR-640 et PR-641; la première demandait l'octroi de droits de superficie pour la réalisation, par des tiers partenaires, des constructions prévues dans le cadre de l'écoquartier sur le site des anciens terrains des Services industriels de Genève (SIG) à la Jonction; la seconde demandait l'ouverture de trois crédits d'étude pour la construction de dépôts pour les collections patrimoniales des musées, l'aménagement des espaces publics et collectifs du futur quartier situé boulevard Saint-Georges 21, et l'élaboration d'un concept énergétique global.

Comme j'ai dû rédiger en priorité le rapport sur ces deux propositions PR-640 et PR-641, le rapport M-822 A sur les écoquartiers participatifs s'est quelque peu fait attendre. Mais il a été déposé il y a environ quatre mois, et c'est la lenteur du Conseil municipal qui fait que nous ne le traitons qu'aujourd'hui, 12 octobre 2010.

J'en viens au fond de la motion M-822. La commission de l'aménagement a procédé à plusieurs auditions. Finalement, notre groupe s'est montré réticent et s'est abstenu lors du vote. Le principal reproche que nous adressions à cette motion, en plus de plusieurs points qui nous dérangent, c'est qu'elle prévoit de confier à une équipe de professionnels la gestion de la participation citoyenne.

Je cite la motion amendée par la commission: «Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à inclure le plus rapidement possible les maîtres d'ouvrage choisis dans le processus de création d'un écoquartier sur le site d'Artamis; à organiser ce processus d'écoquartier sur le site d'Artamis autour d'un forum participatif; à conférer, après appel d'offres, la gestion de ce forum participatif à une équipe de professionnels; à développer ainsi des savoir-faire à reproduire dans la création de tout nouvel écoquartier (par exemple: gare des Eaux-Vives, Châtelaine); à faire une proposition au Conseil municipal des moyens qu'il entend mettre en place pour s'assurer d'un processus participatif continu.»

Comme je l'ai dit, A gauche toute! est réticent à confier à des professionnels la gestion de la participation citoyenne; nous estimons cette invite insatisfaisante. Une commissaire de notre groupe – on la reconnaîtra facilement à son style – a signalé que ces forums existent déjà: ce sont les bistros! Inutile de la nommer, j'imagine que tout le monde a deviné qui c'est... Même si nous admettons que la motion M-822 a des aspects intéressants, nous ne pouvons pas la voter dans son ensemble; pour cette raison, nous nous abstenons.

Premier débat

M^{me} Claudia Heberlein Simonett (Ve). En préambule, je dis encore une fois à quel point les Verts sont vraiment très déçus et fâchés contre le rapporteur, qui a traîné avec son rapport M-822 A pendant plus d'une année. Le fait que son traitement ait quatre mois de retard par rapport à son dépôt n'y change rien: nous n'avons pas pu traiter cet objet dans son contexte, à savoir avec les deux propositions PR-640 et PR-641 concernant Artamis.

Pendant ce temps, la revalorisation du site a avancé et les parcelles ont été attribuées à des superficiaires qui participent pleinement à leur planification. Nous connaissons les lauréats du concours d'urbanisme, et il y a même eu un appel à projets pour les futurs locataires des lieux d'activités. Mais la motion M-822 dormait toujours dans les tiroirs du Conseil municipal...

J'en viens au fond. Pourquoi la participation active de la population à ce genre de projets est-elle si chère au cœur des Verts? Je vous rassure tout de suite, Mesdames et Messieurs: la démocratie participative ne veut pas se substituer à notre système électoral, et elle n'entre pas en compétition avec le rôle des élus; elle est complémentaire. Je dirais même plus: un processus participatif permet d'initier davantage de citoyens à l'engagement pour la collectivité. D'autre part, la participation permet de remédier en amont aux conflits potentiels, lesquels, en l'absence de concertation, aboutissent souvent à des recours et autres problèmes. Enfin, la participation permet à la population qui l'occupera de s'identifier à son nouveau quartier. Quand on s'identifie à son lieu de vie, on a tendance à le traiter avec soin... C'est aussi un outil de prévention.

Un écoquartier – telle est bien la dénomination revendiquée par les porteurs du projet de l'ex-Artamis, c'est-à-dire Carré Vert – sans la participation des habitants ne mérite même pas ce label. Elle est indissociable de la notion d'écoquartier, au même titre que l'efficacité énergétique ou l'absence de voitures. La motion M-822 demande donc simplement que soit respecté l'engagement de mettre en place un écoquartier sur le site d'Artamis.

Quant à la nécessité de faire intervenir une équipe de professionnels pour assurer le suivi de la participation citoyenne, Monsieur Rumo, elle est avérée et je ne suis pas du tout d'accord avec votre position. Les Verts sont très déçus que certains leur aient reproché des tendances dirigistes, prétendant qu'ils voudraient imposer la participation à la population. Je suis navrée, mais un processus participatif évolutif qui aboutisse à un résultat ne se limite pas à des discussions au bistro; ceux qui l'ont affirmé en commission ont voulu nous ridiculiser!

D'ailleurs, en commission toujours, la nécessité absolue que des professionnels mènent ce processus de manière suivie a été confirmée par l'une des seules

personnes vraiment expérimentée en la matière, à Genève: la coordinatrice du Forum Saint-Jean-Charmillles. Ce n'est pas que les gens ne soient pas intéressés et ne veuillent pas participer, ou qu'un mouvement participatif de base fasse défaut, mais il y a un grand travail de préparation à effectuer, si l'on veut vraiment mener à bien un processus de participation. Cela ne se résume pas à la possibilité pour les gens d'exprimer de temps en temps leur frustration, il faut vraiment qu'ils s'engagent de manière durable et soient motivés.

Un élément a réjoui les Verts: la promotion de la participation citoyenne est l'un des treize objectifs prioritaires de la charte d'Aalborg, signée récemment par le Conseil administratif quasiment in corpore. Alors, passons à l'acte! Certains commissaires, sans contester la nécessité de la médiation professionnelle dans ce processus, ont néanmoins estimé que c'était prématuré. Franchement, si on n'associe la population qu'au choix de la couleur des bancs ou de l'emplacement de la poubelle dans le parc, pour les Verts, ce n'est pas un processus participatif digne de ce nom!

La motion M-822 a été amendée et acceptée en commission de l'aménagement, et les Verts invitent le Conseil municipal à faire de même. Nous ne comprenons toujours pas le manque d'enthousiasme pour cet objet, malgré son acceptation. J'espère que ce plénum se montrera plus enthousiaste à son égard que la commission.

M. Adrien Genecand (R). Je me propose d'expliquer à M^{me} Heberlein Simonnott pourquoi nous ne voterons pas ce soir la motion M-822 amendée – vous lui transmettez, Madame la présidente.

Premièrement – à mon avis, ce devrait être une raison de refus suffisante pour la majorité des groupes – ce projet n'a plus lieu d'être, puisque le processus a déjà été entamé, que l'attribution des parcelles à différentes coopératives a déjà été effectuée et que ces dernières sont déjà au stade de la discussion avec les futurs habitants; en outre, un appel à projets a été lancé en ce qui concerne la salle commune. Nous pourrions en rester là.

Certes, il y a eu un problème au niveau du retard avec lequel le rapport M-822 A a été rendu, mais c'est trop tard! Le nécessaire est déjà fait, il ne sert absolument à rien de voter cette motion. Du point de vue méthodologique, je souligne que les Verts ne sont pas conséquents. En effet, dans un tout autre domaine, ils nous ont récemment demandé de retirer un projet déjà voté qui, dit-on, embrouillerait les choses car l'objectif serait déjà atteint et ne nécessiterait pas de refaire le travail une deuxième fois... Eh bien, il en va de même pour Artamis! Le travail est déjà fait, inutile d'en rajouter! Mais là, je ne sais pas pourquoi, les Verts insistent. A mon sens, il y a suffisamment de raisons de refuser largement la motion M-822.

Quant à la problématique de la démocratie participative, je rouvre volontiers la discussion avec M. Deshusses, mais je ne pense pas que ce soit la priorité du Conseil municipal ce soir. Les radicaux refuseront la motion M-822 amendée par la commission de l'aménagement.

M. Grégoire Carasso (S). Aujourd'hui, les positions bien établies du préopinant jeune radical-libéral et son mépris pour la démocratie participative sont en passe de devenir légendaires... Je pense d'ailleurs que cette attitude, dans le cadre de l'étude d'une motion comme la M-822, pourrait donner lieu à un débat politique intéressant. On le sait bien, M. Genecand a jugé opportun de dénoncer le prétendu gaspillage dans les contrats de quartier initiés par Manuel Tornare – je pense notamment à l'exemple des Grottes et de Saint-Gervais – et de mépriser toute démarche ayant trait à la démocratie participative.

De l'avis du groupe socialiste, une participation citoyenne réussie est une condition sine qua non pour donner un minimum de crédibilité à la notion d'écoquartier, cette étiquette un peu artificiellement collée, de nos jours, sur n'importe quel bâtiment sorti du sol. Certes, il est difficile de concevoir un écoquartier sans le volet environnemental, cela coule de source. Mais je me rends compte que le volet social et participatif n'est pas évident pour tout le monde et qu'il y a encore du chemin à parcourir dans ce sens.

Comme l'ont déjà évoqué certains de mes préopinants, les opposants à la démocratie participative nous accusent de vouloir l'appliquer soit trop tôt, soit trop tard! Ce serait trop tôt, puisqu'il s'agirait d'une concertation avec des habitants futurs que l'on ne connaît pas et qui ne sont pas encore installés sur les lieux, et trop tard, puisque l'appel à projets pour l'attribution des surfaces artisanales, associatives et culturelles de l'écoquartier de la Jonction a déjà été lancé – si ma mémoire est bonne, les décisions seront prises à la fin du mois de novembre.

Sur ce plan, si le Conseil administratif et le Conseil municipal avaient souhaité mettre en place les outils d'une démocratie participative, cela aurait été faisable – mais l'occasion a été manquée. J'espère que, ce soir, les différents groupes du Conseil municipal saisiront l'opportunité de ne pas manquer l'étape suivante, celle de la concertation générale avec les futurs habitants du quartier, afin que le label d'«écoquartier» ne soit pas complètement ridicule dans le cas de la Jonction, lorsqu'il s'agira de faire le bilan.

Je rejoins pleinement la position de ma préopinante Verte tout à l'heure: si c'est simplement pour décider si on va mettre la poubelle à la gauche ou à la droite du banc, alors ce genre de démocratie participative ne nous intéresse pas. J'espère que d'autres groupes rejoindront l'enthousiasme des Verts et des socialistes pour la motion M-822.

M. Gilbert Schreyer (UDC). Le groupe de l'Union démocratique du centre est favorable à des écoquartiers respectant certaines normes d'écologie, comme leur dénomination l'indique, mais pas à la démocratie participative. Nous ne sommes pas là pour créer des ghettos de gauche! Nous voulons que la Ville construise des logements sociaux. Nous refuserons la motion M-822.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Je me demande si le retard du dépôt du rapport M-822 A a vraiment eu une quelconque incidence, dans cette affaire. Somme toute, rien n'empêchait le Conseil administratif d'avancer tambour battant, sans attendre que nous menions ce débat sur l'écoquartier du site d'Artamis. Par conséquent, j'ai le sentiment que la motion M-822 n'a tout simplement pas d'écho auprès de notre exécutif, et que le dépôt plus rapide du rapport n'y aurait rien changé, même si ce débat aurait pu être lié à celui sur le nettoyage du site.

La gauche – ou une certaine gauche – a beau jeu de reprocher son retard au rapporteur. Pourquoi ne reproche-t-elle pas plutôt au Conseil administratif d'avoir anticipé le refus de la motion M-822 en avançant dans le sens qui lui paraissait le plus adéquat en matière de gestion d'un écoquartier, à savoir sans démocratie participative?

Sur le fond, le groupe libéral s'opposera à la motion M-822. Il ne faut pas confondre écoquartier et démocratie participative. Celle-ci est une pratique bien connue qui tend à l'appropriation du quartier par ses habitants en vue d'en garantir la sécurité, la qualité d'aménagement, la diversité, et ainsi de suite. Mais qui dit appropriation dit évidemment contradiction avec un élément intrinsèque à la réalité urbaine, à savoir l'endroit commun qui appartient à chacun – en d'autres termes: le domaine public. Cet aspect de ce qu'est une ville ne s'accommode pas d'une démocratie participative allant dans tous les sens.

Dans le cas présent, l'application de la démocratie participative s'inscrirait dans l'objectif particulier de la réalisation d'un écoquartier. On comprend que, derrière cette double notion de démocratie participative et d'écoquartier, on demandera aux habitants d'organiser le règlement de l'habitation dans le quartier. C'est-à-dire que, contrairement à la vocation traditionnelle d'une ville, qui est celle de la diversité des habitants, des modes de vie et des comportements, on entend ici créer un quartier monogame où chacun devra impérativement respecter un règlement qui ne manquera pas d'être particulièrement strict. En effet, il n'y a généralement aucune tolérance en la matière, dans ce genre de cas.

Tout cela fera du site de l'ex-Artamis non pas un ghetto de gauche, un ghetto écologique ou un ghetto de droite, mais simplement un ghetto réglementaire. Pour un libéral, la perspective de vivre dans un quartier où tout est réglementé, y compris la manière et le jour où il faut composter ses déchets, est insupportable.

De même, nous trouvons insupportable qu'un lieu de cette nature se développe en ville.

Telle est la raison pour laquelle, avec la majorité du Conseil municipal, je crois, le groupe libéral s'opposera au principe de démocratie participative dans l'écoquartier prévu à Artamis. Au contraire, il soutient une valeur pourtant chère aux Verts: la diversité. Dans ce sens, nous nous réjouissons de savoir que tous les modes de vie seront acceptés sur ce site.

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Tout d'abord, je réitère la déception des Verts en constatant que le rapporteur n'a pas pris cette problématique au sérieux et a rendu son rapport très en retard. Je précise qu'il ne s'agit nullement d'une attaque contre le Conseil administratif qui n'aurait pas tenu compte de la motion M-822, mais bien contre le rapporteur. Comme les autres groupes du Conseil municipal, les Verts auraient souhaité que cette motion soit traitée conjointement aux propositions sur les droits de superficie accordés aux futurs constructeurs du quartier d'Artamis. En effet, nous avions tous voulu lier la motion M-822 avec les propositions PR-640 et PR-641, et nous avons renvoyé ces trois points ensemble à la commission de l'aménagement, qui les a traités ensemble également.

Et maintenant, nous nous retrouvons à parler uniquement de la motion M-822, avec une année de retard! C'est vraiment dommage! Heureusement, ce n'est pas pour cela que le Conseil administratif ne s'est pas interrogé sur cette problématique, comme le prétend M. Froidevaux. Si la participation n'est pas encore un mot totalement oublié du projet Artamis, c'est parce que l'un des trois constructeurs de logements choisis est une coopérative justement participative, la Coopérative de l'habitat associatif (Codha), ce qui a heureusement quelque peu limité les dégâts.

Pourquoi les Verts souhaitent-ils confier le processus participatif à une équipe de professionnels ou, du moins, à une gestion professionnelle? C'est tout simplement parce que personne, ici, ne sait faire de la participation! Nous le constatons séance après séance! Les gens ne savent même pas ce que c'est que la participation! Il y en a qui pensent que ce sera des ghettos, que cela nuira à la diversité, que cela entraînera la fermeture des lieux publics... et même que la participation citoyenne se fait au bistro! J'en reste bouche bée! Et je suis déprimée!

Le bistro est effectivement un lieu où des projets peuvent être discutés entre les habitants; c'est un lieu de rencontre très important que nous fréquentons, nous les Verts. Mais il ne suffit pas pour faire de la participation citoyenne! Pourquoi? Parce que l'objectif de ce processus est que tous ces projets – qui peuvent naître dans les bistros – soient portés par des personnes qui auront ensuite des décisions capitales à prendre en vue de leur concrétisation, en tenant compte des points de

vue des futurs habitants des lieux. Je ne comprends pas pourquoi certains, dans cette enceinte, font semblant de ne pas savoir à quoi sert la participation.

M. Genecand nous dit que la motion M-822 n'a plus lieu d'être, car c'est beaucoup trop tard. Ce n'est pas vrai! Certes, les superficiaires ont été choisis, et ils s'apprêtent à commencer à construire. Mais je rappelle que notre motion devait être traitée avec les deux propositions sur les droits de superficie. Ce que nous demandons, simplement, c'est que la Ville s'implique dans la mise en place de la structure participative dans l'écoquartier en question. J'ajoute que les constructeurs sont d'accord de mettre à la disposition de la population des surfaces pour des activités et des salles publiques – là encore, je pense spécialement à la Codha, qui a promis beaucoup de mètres carrés.

Les contrats de quartier demeurent une réalité très administrative, alors que nous demandons ici la mise en place d'un espace de discussion entre les citoyens qui utiliseront les lieux, avec un encadrement par des professionnels qui sachent les écouter, dégager leurs priorités et promouvoir leurs désirs et leur volonté, sans froisser personne.

J'ajoute que notre objectif n'est pas de limiter ce travail de concertation au petit morceau de territoire que représente le site de l'ex-Artamis appelé «écoquartier», mais d'étendre la discussion beaucoup plus largement à tout le quartier de la Jonction. Sinon, nous ne pourrons pas créer d'espaces publics utiles et intéressants. Or, nous voulons justement éviter le cloisonnement de la participation citoyenne au seul site d'Artamis.

Il n'est absolument pas trop tard pour engager ce processus! Comme l'a dit mon préopinant socialiste, on ne peut pas nous dire une fois que c'est trop tôt, et l'autre fois que c'est trop tard! Il est dommage que ce projet de démocratie participative soit traité seulement maintenant, mais avançons quand même, nous avons encore le temps de bien travailler!

Quant au discours des libéraux et de M. Froidevaux en particulier, il me déprime encore plus. Comment peut-il penser que l'appropriation des lieux publics par les citoyens s'oppose au sens même de la ville et du lieu public? C'est tout le contraire! Nous ne voulons pas qu'il n'y ait que trois personnes à décider du mode d'organisation de l'écoquartier, ni que l'aménagement des lieux publics ne repose que sur des critères esthétiques. Un lieu public, pour être intelligent, doit se baser sur ce que l'on veut en faire et comment on veut l'utiliser. Pour le savoir, il faut demander aux gens quels sont leurs souhaits en la matière! Autrement, cela n'a aucun sens et il ne sert à rien de créer des lieux publics.

D'ailleurs, nous espérons que ce type de démocratie participative prévaudra dans la réflexion sur les 200 rues piétonnes. Il ne s'agit pas de constituer un règlement contraignant mais, bien au contraire, de définir les critères pertinents pour

une bonne utilisation des lieux publics. Voilà ce que nous voulons. Donc, pas de ghetto réglementaire ni de quartier monogame à Artamis! «Monogame», drôle de mot inapproprié... Y avait-il un concours parmi les représentants de l'Entente pour savoir qui oserait l'employer dans son discours?

Nous voulons, pour l'écoquartier d'Artamis, un lieu intelligent, des espaces publics réfléchis, des logements adéquats, une dynamique intéressante. Nous aimerions surtout que le terme d'écoquartier ne soit plus utilisé à tort et à travers. Maintenant que la Ville a décidé que ce petit carré de territoire serait un écoquartier, nous voulons qu'il en soit un vrai à tous points de vue, autant sur le plan environnemental que social, participatif et même économique. Ceux qui veulent suivre un tant soit peu les souhaits des habitants doivent voter la motion M-822 amendée par la commission de l'aménagement.

M. Adrien Genecand (R). Je reviens sur les attaques de M. Carasso à mon encontre à propos de la démocratie participative. Ce n'est pas que j'aie du mépris pour ce processus, c'est plutôt que j'ai de l'amour et un certain respect pour notre démocratie semi-directe. C'est complètement différent! Ce n'est pas parce que je respecte et aime le système actuel – j'estime qu'il fonctionne bien – que je n'apprécie pas ce que vous proposez, Mesdames et Messieurs les socialistes.

Par contre, vous, vous devriez assumer le fait que vous n'êtes pas contents de notre démocratie telle qu'elle est conçue aujourd'hui. Voilà ce que vous feriez mieux de dire, au lieu de laisser croire que votre démocratie participative peut s'accommoder de notre démocratie actuelle. Soyez honnête et cohérent dans votre message, Monsieur Carasso, et cessez de prétendre que la démocratie participative est un «plus» que l'on peut ajouter un peu par-ci, un peu par-là. Soit vous êtes content de notre système actuel, qui est reconnu mondialement, soit vous ne l'êtes pas – mais alors, dites-le!

En ce qui concerne la participation citoyenne et les coopératives d'habitation dans les quartiers – vous transmettez mes propos à M^{me} Klopmann, Madame la présidente – je suis frappé devant le manque d'ouverture et d'esprit de diversité dont fait preuve une certaine gauche qui, pourtant, réclame cette même diversité à longueur d'année. Il est normal qu'il n'y ait pas que des coopératives et des logements en coopération! Toute la population ne veut pas vivre selon ce principe, il faut l'admettre! La population genevoise est diversifiée, multiple, elle ne se limite pas à un seul mode de vie. Alors, cette diversité que vous nous serinez sans cesse, respectez-la quand il s'agit de construire des logements!

En ce qui concerne le volet écologique de l'écoquartier d'Artamis, il sera respecté. La Ville et l'Etat s'y sont engagés, nous l'avons demandé et les normes requises seront imposées. Mais il ne faut pas confondre écoquartier et coopéra-

tion ou cohabitation. Il faut concevoir qu'il y ait des gens qui veulent vivre autrement, dans des loyers libres ou des habitats à loyer modéré, ce qui ne les empêche nullement d'adopter toutes les règles écologiques des écoquartiers. Ces gens-là aussi, même s'ils ne vivent pas sur le modèle proposé par les coopératives d'habitation, sont dans le social et dans l'écologique. Et s'ils n'ont pas envie de suivre le principe de la coopération, c'est leur droit! On ne peut pas le leur imposer!

A propos de la démocratie participative en général, il y a des gens qui n'ont pas envie d'en être et on ne peut pas les y obliger. Ils peuvent participer, s'ils le veulent, puisque notre système démocratique le permet – cela s'appelle la liberté d'association – et cette possibilité est ouverte à tous, mais il ne s'agit en aucun cas d'une obligation.

Mesdames et Messieurs les Verts et les socialistes, cessez de vous montrer aussi fermés et dirigistes! Cessez de prétendre, à chaque fois que nous parlons d'un écoquartier, qu'il est basé sur le principe de la diversité! Ce n'est pas vrai! Ce que vous voulez, c'est un monde complètement coopératif et coercitif. Il faut le dire! Soyez cohérents et assumez vos positions! Si vous êtes exclusivement favorables à ce type d'habitation, dites-le, mais ne le faites pas passer en douce sous le nom d'écoquartier. Vous n'êtes pas les seuls, vous les Verts, à vous soucier d'écologie! Tout le monde s'en préoccupe!

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Tout à l'heure, j'ai oublié de corriger les propos de M. Froidevaux: visiblement, la majorité du Conseil municipal ne refusera pas la motion M-822, comme il l'a supposé.

De plus, au nom des Verts et des socialistes – puisque c'est surtout nous qui, pour l'instant, soutenons cette motion et la démocratie participative – j'affirme que nous ne souhaitons en aucun cas opposer notre superbe démocratie à la participation des utilisateurs des lieux publics, cela n'a rien à voir! Ce n'est pas parce que nous voulons que tout le monde puisse participer à l'élaboration des projets que nous sommes opposés à notre système démocratique actuel! Justement, Monsieur Genecand, ce système donne à chacune et à chacun le droit de donner son avis.

Je le répète, nous voulons écouter l'avis des gens sur des sujets et des dossiers concrets qui les concernent au quotidien, et non pas uniquement les consulter dans le cadre des votations. De plus, la charte du World Wide Fund for Nature (WWF) discutée en commission de l'aménagement est plébiscitée par tous les groupes de droite, et elle mentionne justement la participation citoyenne. Nous ne comprenons donc pas pourquoi la motion M-822 rencontre autant d'opposition.

En outre, je précise que les Verts n'ont jamais demandé qu'il n'y ait que des coopératives d'habitation dans l'écoquartier d'Artamis. Nous n'avons jamais

remis en question les choix des constructeurs de logements, ni le fait qu'il y ait des logements sociaux, des logements de catégorie moyenne et des logements de catégorie aisée. Nous avons toujours été favorables à cette diversité, mais cela n'empêche nullement la mise en place de structures de participation citoyenne! Et tant pis pour les personnes qui ne souhaitent pas participer! Cette possibilité doit être offerte et, ensuite, chacun est libre de s'engager ou pas. Notre système actuel de votations fonctionne exactement de la même manière: les citoyens ont la possibilité de voter, mais ils n'y sont pas obligés et, si certains ne le souhaitent pas, il ne faut pas pour autant empêcher les autres de le faire!

Ne nous accusez pas d'être contre la diversité, Monsieur Genecand, ce n'est pas vrai! Le seul et unique moyen de la respecter est d'écouter toutes les opinions, or c'est justement ce que nous demandons dans le cas de l'écoquartier d'Artamis. Cessez de nous faire des faux procès, c'est vraiment agaçant!

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'aimerais dire à celles et à ceux qui soupçonnent la municipalité – c'est-à-dire le Conseil administratif et moi en particulier – de ne pas soutenir la démocratie participative que, pour danser le tango, il faut être deux!

En l'occurrence, dès le début du projet d'Artamis et de la décontamination, nous avons conçu l'organigramme du comité de pilotage en prévoyant la prise de position de celles et de ceux qui voudraient engager avec nous une démarche participative. Le groupe Pour que pousse Coquelicot, qui a été pressenti, a collaboré pendant un certain nombre de semaines, puis il s'est retiré, car il ne voulait pas s'impliquer au point que nous demandions dans ce projet et il entendait se réserver une certaine marge de manœuvre. En résumé, voilà la situation.

Ensuite, les Verts ont décidé de déposer la motion M-822, puis le train est passé, comme d'aucuns l'ont relevé. Les droits de superficie votés par le Conseil municipal ont été accordés à trois opérateurs qui ont aujourd'hui lancé un appel à projets qui a recueilli un grand nombre de réponses. Une association sera choisie pour s'inscrire dans la case ad hoc de l'organigramme et collaborer avec nous sur la base d'un projet précis, à savoir la construction de 300 nouveaux logements sur le site d'Artamis, dans le cadre d'un véritable écoquartier répondant à l'ensemble des conditions requises par ce label.

La situation actuelle est extrêmement simple, Mesdames et Messieurs: que vous acceptiez ou que vous refusiez la motion M-822, cela revient au même. L'objectif de la participation dans le cadre de l'écoquartier est déjà en cours de réalisation, le train est déjà parti et les opérateurs sont à ses commandes. En conséquence, si vous votez la motion, je ne pourrai que prendre acte de votre prise de position.

Je suis quelqu'un de très pragmatique, notamment au niveau écologique: dans le cadre du projet de construction, nous sommes en train de réfléchir à un moyen de récupérer la chaleur des égouts et de mettre un réseau de basse température dans tout le quartier de la Jonction, afin que ce projet corresponde aux possibilités offertes en la matière par les nouvelles technologies.

M^{me} Claudia Heberlein Simonett (Ve). J'aimerais juste ajouter quelque chose à l'intention de M. le magistrat. Artamis ne constitue qu'une partie de l'objectif de la motion M-822. Dans ce sens, je ne suis pas tout à fait d'accord de dire que le train est déjà parti et que tout est désormais entre les mains des maîtres d'ouvrage. C'est vrai pour cet écoquartier-là, mais la Ville a d'autres projets d'urbanisme partout, et elle peut encore intervenir à ce niveau en matière de démocratie participative. D'ailleurs, l'une des invites de la motion demande justement qu'Artamis serve d'exemple en vue d'autres projets d'urbanisation comme celui de la gare des Eaux-Vives ou celui de Châtelaine.

Par conséquent, rien n'empêche de voter la motion M-822, même si, pour Artamis, le processus est déjà en cours et que certaines demandes ont déjà été prises en compte. Excusez-moi d'avoir encore requis votre attention pendant ces quelques secondes, Mesdames et Messieurs!

La présidente. Monsieur Genecand, je vois que vous avez demandé la parole, mais je ne peux pas vous la donner une troisième fois, je suis désolée.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Là aussi, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le train est déjà parti! Vous avez soutenu les projets de contrats de quartier, que ce soit aux Grottes ou à Saint-Gervais, et ils ont des objectifs bien précis. Ce n'est pas de la participation pour de la participation, il s'agit de mettre en place des concepts permettant d'améliorer l'espace public, ainsi que les relations entre la commune et les citoyens. Si la majorité de l'Alternative est reconduite aux prochaines élections, nous étendrons cette procédure à d'autres quartiers qui la réclament. Je ne vois donc pas ce que la motion M-822 ajoute à la marche très déterminée du Conseil administratif.

Deuxième débat

Mise aux voix, la motion amendée par la commission est acceptée par 33 oui contre 22 non (8 abstentions).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- inclure le plus rapidement possible les maîtres d’ouvrage choisis dans le processus de création d’un écoquartier sur le site d’Artamis;
- organiser ce processus d’écoquartier sur le site d’Artamis autour d’un forum participatif;
- conférer, après appel d’offres, la gestion de ce forum participatif à une équipe de professionnels;
- développer ainsi des savoir-faire à reproduire dans la création de tout nouvel écoquartier (par exemple: gare des Eaux-Vives, Châtelaine);
- faire une proposition au Conseil municipal des moyens qu’il entend mettre en place pour s’assurer d’un processus participatif continu.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d’arrêté ou de prendre une mesure.

M. Rémy Burri (R). Madame la présidente, M. Genecand avait demandé la parole une troisième fois et vous deviez la lui donner, car il avait été mis en cause. Vous avez refusé et je trouve cela tout à fait regrettable, mais nous commençons à nous habituer à vos abus d’autorité!

La présidente. Monsieur Burri, retirez immédiatement ce que vous venez de dire! Il n’y a pas d’abus d’autorité, j’applique purement et simplement le règlement – et je suis là pour cela! (*Applaudissements.*)

M. Rémy Burri. Un conseiller municipal devrait avoir le droit de se défendre lorsqu’il a été mis en cause!

La présidente. Il n’y a pas eu de mise en cause, Monsieur Burri.

7. Rapport de la commission de l'aménagement chargée d'examiner la motion du 16 mars 2009 de MM. Christian Lopez Quirland, Grégoire Carasso, M^{mes} Annina Pfund et Andrienne Soutter, renvoyée en commission le 17 février 2010, intitulée: «Un système de vélos en libre service ne peut pas attendre!» (M-855 A)¹.

Rapport de M^{me} Sandrine Burger.

La commission s'est réunie les mardis 2, 16 mars et 13 avril 2010, sous la présidence de M^{me} Claudia Heberlein Simonett, pour étudier cette motion. Les notes de séance ont été prises par M. Ozcan Yilmaz, que la commission remercie pour la qualité de son travail.

Rappel de la motion

Considérant:

- le succès du système de vélos en libre service dans plusieurs villes, telles que Paris, Barcelone ou Lyon;
- que ce système favoriserait la mobilité douce et pourrait participer à la réduction du trafic automobile en ville;
- que des associations actives dans le domaine du vélo seraient prêtes à participer à un tel projet;
- qu'un système de vélos en libre service s'inscrit pleinement dans la politique de soutien au développement durable fixée par le Conseil administratif,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de mettre sur pied, dans les plus brefs délais, un système de vélos en libre service en associant pleinement les organisations intéressées;
- de faire en sorte que la question de l'attribution et de la gestion d'un tel projet soit indépendante et séparée de l'attribution de la concession d'affichage.

Séance du 2 mars 2010

Audition de M. Christian Lopez Quirland, motionnaire

M. Lopez Quirland commence par rappeler que, si le sujet de la motion bénéficie d'un consensus politique depuis quelques années, le problème réside dans les conditions techniques et pratiques de sa réalisation. Sous la législation pré-

¹ «Mémorial 167^e année»: Développée, 5052.

cédente, le Conseil administratif avait en effet voulu lier la question des vélos en libre service avec la concession d'affichage. Or ce lien a été contesté et attaqué devant les tribunaux. La question est épineuse, elle traîne depuis un certain temps et c'est pour que le Conseil municipal puisse y voir plus clair et être officiellement informé que les motionnaires ont déposé ce texte tout en désirant clairement séparer la question de l'affichage et celle des vélos en libre service.

Une commissaire rappelle que, lorsque l'idée des vélos en libre service avait émergé, l'association Genève Roule s'était dit intéressée à gérer cette structure. Elle voudrait savoir ce qu'il en est actuellement de l'implication de cette association dans le projet.

M. Lopez Quirland avoue qu'il ne sait pas trop et que c'est un point supplémentaire qu'il faudra élucider par l'étude de cette motion. Il précise cependant que les motionnaires sont favorables à impliquer au maximum le monde associatif dans ce projet.

L'affichage ne finançant plus l'achat et l'entretien des vélos selon cette motion, un commissaire souhaiterait connaître les hypothèses de financement retenues par les motionnaires. Ces derniers avouent ne pas avoir de réponse toute faite. Ils attendent justement de l'étude de cette motion d'aborder ce point parmi beaucoup d'autres qui sont tout aussi flous. C'est pourquoi ils disent attendre avec impatience l'audition du magistrat.

Séance du 16 mars 2010

Audition du maire, M. Rémy Pagani, et d'un représentant du Service de l'aménagement urbain et de la mobilité

Par souci de clarté, M. Pagani se propose de reprendre point par point les considérants et les invites de la motion M-855.

En premier lieu, s'il reconnaît le succès populaire des systèmes de vélos en libre service dans différentes villes européennes, M. Pagani tient à pondérer cela par les coûts liés aux dégradations et incivilités qui entraînent des frais de maintenance très élevés.

Concernant l'encouragement à la mobilité douce, M. Pagani reconnaît que ce point est pertinent, mais il rappelle aussi que la Ville fait déjà beaucoup en ce sens, notamment en augmentant en permanence les kilomètres de pistes cyclables. Politique volontariste à succès, puisque le nombre de personnes qui ne possèdent pas de voiture est passé de 20 à 35% entre 2000 et 2005.

Quant à la participation des associations, M. Pagani signale que la Ville subventionne Genève Roule à hauteur d'environ 300 000 francs par année et qu'elle compte continuer à le faire.

Quant au dernier considérant, M. Pagani se montre sceptique. Etant donné les expériences d'autres villes qui démontrent qu'il faut changer 50% des vélos chaque année, il estime que ce n'est pas là un élément de durabilité.

Concernant les invites, M. Pagani rappelle qu'à l'époque M. Ferrazino avait décidé d'inclure le système de vélos en libre service (40 stations et 500 vélos) dans la concession d'affichage. Or, depuis le second tour de cette dernière, la société Placanda a contesté le lien de ces deux marchés devant tous les tribunaux (jusqu'au Tribunal fédéral) et a fini par obtenir gain de cause, forçant la Ville à faire deux appels d'offres séparés.

Mais lorsque la Ville a finalement décidé de sortir les vélos en libre service de l'appel d'offres, cette même société, Placanda, a estimé qu'il s'agissait là d'une atteinte à la liberté de commerce et a, à nouveau, attaqué la Ville devant le tribunal administratif (*note de la rapporteuse: qui n'avait pas encore délibéré au moment de l'audition du maire*).

M. Pagani explique que la volonté du Conseil administratif est clairement de vouloir une séparation entre la concession d'affichage et la gestion des vélos en libre service. Pour cela, il a élaboré une politique en trois points:

1. le marché des vélos en libre service;
2. Genève Roule, c'est-à-dire la location de vélos;
3. la mise sur pied de garages à vélos avec une maintenance.

M. Pagani rappelle que le coût d'investissement pour 40 stations et 500 vélos se monte à 3,5 millions de francs et 1,5 million par année pour l'exploitation. Il informe aussi la commission que des contacts ont été pris avec les communes voisines, les TPG et l'Etat afin de chercher à avancer ensemble sur ce projet.

Grâce à leurs questions, les commissaires ont encore appris:

- qu'il ne faut pas comparer les vélos roses qu'il y a eu à l'époque à un service de vélos en libre service, car ce dernier comporte un système d'identification de l'utilisateur qui devrait éviter les dérives et les abandons n'importe où;
- que M. Pagani soutient l'objectif politique de ce projet;
- qu'un service de vélos en libre service donne une image moderne de ce moyen de transport;
- qu'une réflexion est en cours concernant la problématique des montées qui mènent aux trois plateaux de Genève (Champel, Servette, Onex). Remonter les vélos en camions étant plus coûteux que de subventionner des bus, l'étude se dirige vers des installations de remontées mécaniques;
- que les bilans des autres villes sont à disposition sur internet.

Séance du 13 avril 2010

Audition de M. Nicolas Walder, directeur de Genève Roule

Après une courte présentation de son association, M. Walder répond à une commissaire qui voulait savoir où en sont les négociations entre la Ville et Genève Roule concernant un système de vélos en libre service.

Il commence par rappeler qu'à l'origine la Ville avait lié l'exploitation des vélos en libre service à la concession d'affichage. Genève Roule n'étant pas active dans l'affichage, l'association n'avait pas postulé. Mais, bien que l'affaire soit toujours devant les tribunaux, Genève Roule a cependant repris langue avec la Ville, l'Etat, les communes et les TPG, car elle souhaiterait, une fois que tout sera débloqué, obtenir la gestion du système qui sera mis en place.

A la question d'un commissaire qui demande si Genève Roule a évalué la possibilité de mettre en libre service des vélos électriques, M. Walder répond que, théoriquement cela est en effet possible, car il existe des bornes doubles. Il tient cependant à relever que le coût d'investissement du vélo électrique est plus élevé et qu'en cas de vols ou de déprédations les coûts seront aussi plus hauts.

D'autre part, M. Walder estime qu'en ville même les distances sont assez courtes et que l'investissement dans des vélos électriques ne se justifie donc pas vraiment. Il en est autrement si on parle de distances plus longues ou à forte dénivellation.

Un commissaire l'ayant interpellé sur le nombre élevé d'incivilités observé sur les vélos en libre service dans d'autres villes, M. Walder répond en deux temps. Il précise tout d'abord que Genève Roule a peu de frais liés aux incivilités. Il suppose que cela est peut-être dû au fait qu'elle est une association d'utilité publique qui lui donne une bonne image et amène plus de respect. D'autre part, il précise que si, en effet, à Paris il y a de gros frais engendrés par les incivilités, il existe aussi de nombreuses villes où ces mêmes coûts restent relativement bas.

Interrogé sur l'impact des vélos en libre service sur le transfert modal, M. Walder estime qu'un tel projet ne devra en aucun cas être directement concurrent des transports publics, mais bien des transports individuels. Il s'agira d'en faire à la fois une alternative et un complément aux transports publics. A ce propos, il ajoute que le vélo électrique pourrait alors être une solution pour résoudre en partie le trafic pendulaire.

Finalement, une commissaire a encore souhaité savoir quelles seraient les conséquences pour Genève Roule de la non-séparation de l'affichage avec la gestion des vélos en libre service. Ce à quoi M. Walder a clairement répondu que soit cela nécessiterait une reconversion totale de l'association, soit cela provoquerait sa disparition. En effet, cela rendrait totalement caduques leurs activités de prêt et de location.

Discussion et vote

Un commissaire libéral fait remarquer que, à son avis, il y a une incompatibilité entre la première invite et le reste. Selon lui, il faut choisir entre le délai et l'objectif. Sur quoi une large discussion s'engage où l'Alternative s'oppose à cette vision. Il en ressort que, étant donné la décision de justice demandant la séparation des deux appels d'offres, la seconde invite n'est plus vraiment utile, mais qu'elle doit être maintenue pour des raisons historiques. Quant à l'indication de délais («dans les plus brefs délais»), un commissaire socialiste, comotionnaire, refuse de la supprimer, quels que soient les paramètres qu'on pourrait rajouter.

Finalement, la présidente soumet deux amendements au vote.

1. Amendement socialiste:

«Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de mettre sur pied, en y associant pleinement les organisations intéressées et les collectivités publiques, un système de vélos en libre service, dans les plus brefs délais.»

Amendement accepté à l'unanimité.

2. Amendement du groupe de l'Union démocratique du centre, ajout d'une invite:

«Le Conseil municipal demande au Conseil administratif, dans l'objectif du transfert modal et de la mobilité douce, d'étudier la possibilité d'équiper les emplacements afin de pouvoir y ajouter des vélos électriques.»

Amendement accepté à l'unanimité.

Vote sur la motion amendée: oui à l'unanimité (2 S, 3 Ve, 2 AGT, 2 DC, 2 L, 1 R, 2 UDC).

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de mettre sur pied, en y associant pleinement les organisations intéressées et les collectivités publiques, un système de vélos en libre service, dans les plus brefs délais;
- dans l'objectif du transfert modal et de la mobilité douce, d'étudier la possibilité d'équiper les emplacements afin de pouvoir y ajouter des vélos électriques;
- de faire en sorte que la question de l'attribution et de la gestion d'un tel projet soit indépendante et séparée de l'attribution de la concession d'affichage.

Premier débat

M^{me} Marie Chappuis (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le Parti démocrate-chrétien ne sera pas revanchard, ce soir, malgré les basses attaques dont il a fait l'objet de la part du Parti socialiste, et de M. Carasso notamment.

Au contraire, nous aimerions rendre hommage aux socialistes, car ils ont su voir où se situaient les bonnes idées – à savoir au sein du Parti démocrate-chrétien. En effet, la motion socialiste M-855 dont nous parlons ici et qui est intitulée «Un système de vélos en libre service ne peut pas attendre!» est quasiment le copier-coller de la motion M-700 déposée par le Parti démocrate-chrétien et acceptée à la quasi-unanimité de ce plénum, en 2007 déjà. Les démocrates-chrétiens ne peuvent pas s'empêcher de penser que, si les groupes politiques ne déposaient pas deux fois les mêmes motions, l'ordre du jour du Conseil municipal avancerait plus vite et cela coûterait moins cher aux contribuables!

A propos du fond, nous attendons que vous vous décidiez enfin, Monsieur Pagani, à mettre en place ce système de vélos en libre service. Tous les six mois, vous nous dites que cela se fera, alors qu'il ne se passe rien... Cela fait bien longtemps que le Parti démocrate-chrétien ne croit plus à vos promesses, et le système du Vélib' figure en bonne place de notre programme pour les prochaines élections municipales; nous sommes tout à fait résolus à le mettre en place en ville de Genève dès avril 2011.

Nous voterons donc la motion M-855, en regrettant toutefois qu'elle ne fasse pas référence au partenariat public-privé pour le Vélib'. Mais c'est bien connu, pour les socialistes, c'est toujours aux contribuables de trinquer!

M. Grégoire Carasso (S). Vu la connaissance générale des dossiers à laquelle ma préopinante démocrate-chrétienne nous a habitués depuis qu'elle siège au Conseil municipal, je pense que, dans le cas présent, elle a involontairement omis de rappeler que l'élément déclencheur de la motion M-855 était précisément la volonté d'instaurer un système de vélos en libre service plus rapidement que le contexte d'une certaine époque ne nous le laissait envisager.

Je m'explique. A ce moment-là, nous devons tenir compte d'un élément fondamental qui n'est plus d'actualité aujourd'hui, à savoir le découplage de la problématique de l'affichage public et de celle du Vélib'. Si les démocrates-chrétiens et les socialistes sont du même avis au sujet de ce système de vélos en libre service – de même que tous les groupes politiques municipaux, puisque la motion M-855 amendée a été votée à l'unanimité par la commission de l'aména-

gement – nous avons de belles perspectives devant nous! En effet, nous pourrions partager des idées intelligemment, en les adaptant à l'évolution de leur contexte politique.

Je reconnais donc très volontiers que cette problématique essentielle qu'était le découplage de l'affichage public et du vélo en libre service n'est plus d'actualité aujourd'hui – j'imagine que le magistrat nous le confirmera tout à l'heure – pour la bonne et simple raison que les tribunaux ont tranché en faveur du découplage. Voilà pourquoi la motion M-855 a fait l'objet d'un très large consensus en commission et a été votée à l'unanimité.

Pour ne pas abuser de ces précieuses dernières minutes de séance, je me limiterai à mettre en évidence deux éléments nouveaux par rapport au précédent débat sur le système de vélos en libre service. D'abord, il est important que la Ville de Genève n'instaure pas le Vélib' toute seule dans son coin. J'évoque cette crainte car, malheureusement, la municipalité nous a un peu habitués à ce genre d'erreurs dans certains cas.

Ensuite, nous sommes parfaitement conscients qu'un système de vélos en libre service a du sens, et cela pas simplement pour faire plaisir ou pour faire joli. De ce point de vue, la proposition du magistrat Pagani d'installer des remontepentes pour les cycles m'a laissé sceptique, à titre personnel. C'est bien joli mais, en matière de transfert modal, je ne pense pas que ce type de gadget soit réellement porteur de changements d'habitudes chez les citoyens; en d'autres termes, cela m'étonnerait que des utilisateurs de transports individuels motorisés, simplement parce qu'il y a un gadget pour vélos sur une montée, abandonnent du jour au lendemain, partiellement ou complètement, leur voiture en faveur de vecteurs de mobilité douce.

Le groupe socialiste insiste sur ces deux points: le Vélib' genevois doit être pensé comme un système régional, d'une part, et il doit servir des objectifs favorisant le transfert modal, d'autre part.

M. Pascal Rubeli (UDC). Chers collègues, quand on parle de remonte-pente, ça me rappelle le funitaille... C'était un truc un peu pareil, qui devait permettre aux gens de faire plus facilement la montée.

Mis à part cela, nous avons toujours dit que nous sommes absolument favorables à la possibilité d'utiliser tous les modes de transport, et notamment le vélo. Le Vélib' est un système que nous avons pu observer à Paris lors d'un voyage de commission, et nous avons constaté qu'il est efficace et permet aux gens de se déplacer rapidement. Après le retour du vélo à l'endroit requis, il est transporté, nettoyé et entretenu.

Un autre point me plaît encore davantage, dans la motion M-855 – il a d'ailleurs fait l'objet d'un amendement que j'ai proposé à la commission de l'aménagement et qui a été accepté: il s'agit d'étendre le Vélib' à un certain nombre de vélos électriques. Ce marché a pris de l'importance, il est nécessaire et intelligent. Cet amendement ayant reçu l'assentiment unanime de la commission, je suis encore plus heureux de voter ce soir la motion M-855!

M. Alexandre Chevalier (L). Comme l'a relevé mon collègue socialiste M. Carasso, la commission de l'aménagement a voté à l'unanimité la motion M-855; il est donc évident que le groupe libéral suivra l'avis de ses commissaires et l'acceptera ce soir.

Mais allons un peu plus loin dans ce débat. Je rappelle que nous votons cet objet après avoir attendu bien longtemps l'instauration à Genève du Vélib' ou du Vélo'v – on l'appellera comme on voudra. Des villes comme Paris, Lyon ou Londres, pour citer les grandes métropoles, mais aussi des cités plus petites comme Avignon ont déjà réussi à mettre en place ce type d'infrastructure. Et voilà que, à Genève, nous n'y arrivons pas! Et nous ne parvenons pas non plus à organiser correctement un partenariat public-privé. Faut-il rappeler que, à Londres, une grande banque internationale dont je tairai le nom sponsorise complètement, avec la mairie, l'installation de ces vélos pour tout le monde?

Mais je ne veux pas prolonger ce débat. Je conclus en disant à M. Pagani que, au lieu de nous présenter des gadgets électoraux avec ses remonte-pentes et autres cyclocâbles, il ferait mieux de terminer d'abord le travail commencé en proposant – enfin – aux Genevoises et aux Genevois ces vélos en libre service attendus depuis si longtemps.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il est évident que le Conseil administratif et moi-même en particulier faisons nôtre cette motion M-855.

Monsieur Carasso, ce n'est pas la justice qui a décidé de retirer le système des vélos en libre service de la concession d'affichage public, c'est le Conseil administratif, sur ma proposition. En effet, nous allons vers une guerre de tranchées juridique entre deux groupes multinationaux, d'un côté Plakanda et de l'autre l'entreprise JCDecaux, qui d'ailleurs assume la mise en libre service des vélos à Paris – vous avez observé cela en voyage de commission, Mesdames et Messieurs.

Mais soyons lucides et responsables, dans cette problématique. Il suffit de taper sur Google des mots comme «vélos», «libre service» et «dommages» pour tomber sur de nombreux bilans alarmants. Dans certains cas, sur 1000 vélos mis à

la disposition du public, il faut en remplacer 500 – la moitié! – par année en raison d’incivilités considérables. Cela représente une charge financière importante pour la Ville de Genève: je ne parle pas de 200 000 ou 300 000 francs, mais de millions de francs qui devront être dépensés pour l’entretien de ces vélos.

D’autre part, il y en a ici qui nient la présence à Genève de trois collines... Pourtant, on sait bien que les cyclistes, dans toutes les villes, font les descentes sur leur vélo, mais pas les montées! Voilà pourquoi j’avais proposé d’installer des remonte-pentes cyclables. Mais je parle au passé, car ce projet a rencontré beaucoup d’opposition. Pourtant, j’ai appris qu’une motion serait déposée dans ce sens. Nous verrons ce qu’il adviendra de ce gadget, comme vous dites, Monsieur Carasso. En tout cas, nous voulions faire en sorte que les gens puissent remonter les vélos en libre service sur les raidillons inévitables pour accéder à l’ensemble de la ville de Genève.

Mesdames et Messieurs, j’ai le plaisir de vous informer que nous ferons une première mondiale dans le cadre du Vélib’ genevois – si tant est qu’il faille en faire une – en nous associant aux Transports publics genevois (TPG). C’est la première fois en Europe que fonctionnera dans ce cadre un partenariat public-public. Les TPG et l’ensemble des municipalités du canton – puisque c’est l’Etat qui a pris le pilotage de cette initiative – mettront à disposition des vélos en libre service aux arrêts de bus et de tram. J’attends avec impatience une réunion qui aura lieu au mois de novembre pour faire le point de la situation.

En principe, à la fin de l’année 2011, un service de Vélib’ sera instauré à Genève. Comme les démocrates-chrétiens, j’en ferai un thème de campagne électorale. Je rappelle encore que je ne suis pas responsable du retard de cette réalisation, puisqu’elle avait été incluse dans la concession d’affichage et que cet aspect du projet a dû être abandonné. Voilà pourquoi nous avons sombré dans ce bourbier que plusieurs préopinants dénonçaient à juste titre il y a quelques instants.

Deuxième débat

Mise aux voix, la motion amendée par la commission est acceptée à l’unanimité (57 oui).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de mettre sur pied, en y associant pleinement les organisations intéressées et

les collectivités publiques, un système de vélos en libre service, dans les plus brefs délais;

- dans l’objectif du transfert modal et de la mobilité douce, d’étudier la possibilité d’équiper les emplacements afin de pouvoir y ajouter des vélos électriques;
- de faire en sorte que la question de l’attribution et de la gestion d’un tel projet soit indépendante et séparée de l’attribution de la concession d’affichage.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d’arrêté ou de prendre une mesure.

8. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

9. Interpellations.

Néant.

10. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 23 h 5.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	2510
2. Communications du bureau du Conseil municipal	2510
3. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 29 avril 2009 en vue de l'ouverture de trois crédits pour un montant total de 25 264 940 francs, soit:	
– un crédit de 24 803 300 francs destiné à la rénovation de l'Alhambra et à l'aménagement du bâtiment en salle de musique, située à la rue de la Rôtisserie 10, parcelles N ^{os} 6415 et 6581, feuille 25 du cadastre de la commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève;	
– un crédit de 364 340 francs destiné à l'équipement en mobilier de la salle de l'Alhambra, située à la rue de la Rôtisserie 10, parcelles N ^{os} 6415 et 6581, feuille 25 du cadastre de la commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève;	
– un crédit de 97 300 francs destiné à l'équipement en matériel informatique et télécommunication de la salle de l'Alhambra, située à la rue de la Rôtisserie 10, parcelles N ^{os} 6415 et 6581, feuille 25 du cadastre de la commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève (PR-704 A). Suite du premier débat	2510
4. Rapport de la commission de l'aménagement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 26 août 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit de 355 360 francs destiné à l'amélioration et à la rénovation de l'éclairage du quai du Seujet, côté promenade piétonne et axe routier, ainsi que du passage sous le pont de la Coulouvrenière (PR-729 A)	2542
5.a) Rapport de la commission de la jeunesse et des sports chargée d'examiner la motion du 17 décembre 2008 de MM. Simon Brandt, Rémy Burri, Adrien Genecand, Guy Dossan, Olivier Fiumelli, Grégory Baud, M ^{mes} Anne-Marie Gisler, Patricia Richard et Christine Camporini, renvoyée en commission le 3 octobre 2009, intitulée: «Adhésion des institutions sportives de la Ville au réseau Gigogne» (M-842 A).	2549

5.b) Rapport de la commission de la jeunesse et des sports chargée d'examiner la motion du 2 décembre 2009 de M ^{mes} Martine Sumi, Véronique Paris, Corinne Goehner-Da Cruz, Hélène Ecuyer, Odette Saez, MM. Roger Michel, Christophe Buemi, Miltos Thomaïdes, Christian Zaugg, Mathias Buschbeck, Jean-Charles Lathion et Olivier Tauxe, renvoyée en commission le 2 décembre 2009, intitulée: «Développement des prestations de la carte 20 ans/20 francs du côté du sport» (M-889 A)	2553
6. Rapport de la commission de l'aménagement chargée d'examiner la motion du 24 juin 2008 de M ^{mes} Sarah Klopmann, Claudia Heberlein Simonett, Marie-Pierre Theubet, Sophie de Weck Haddad, Frédérique Perler-Isaaz, Marguerite Contat Hickel, Anne Moratti Jung, MM. Eric Rossiaud, Gilles Garazi, Mathias Buschbeck, Yves de Matteis et Miguel Limpo, renvoyée en commission le 17 septembre 2008, intitulée: «Pour des écoquartiers participatifs!» (M-822 A)	2561
7. Rapport de la commission de l'aménagement chargée d'examiner la motion du 16 mars 2009 de MM. Christian Lopez Quirland, Grégoire Carasso, M ^{mes} Annina Pfund et Andrienne Soutter, renvoyée en commission le 17 février 2010, intitulée: «Un système de vélos en libre service ne peut pas attendre!» (M-855 A)	2589
8. Propositions des conseillers municipaux	2598
9. Interpellations	2598
10. Questions écrites	2598

La mémorialiste:
Marguerite Conus